



RAPPORT ANNUEL 2002

GROUPE PARTOUCHE



SOMMAIRE

03 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

05 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

07 UN MÉTIER, UNE HISTOIRE

12-13 ORGANIGRAMME & BOURSE 2002

14 ÉLÉMENTS FINANCIERS

ÊTRE LEADER EN EUROPE, CE N'EST PAS UN HASARD

Rigueur et professionnalisme, souplesse et adaptation, inventivité et anticipation, sont les seuls secrets de fabrication de GROUPE PARTOUCHE.
49 casinos et le nouveau concept d'activités "Pasino" témoignent aujourd'hui de ce franc succès.

Chiffre d'affaires
en millions d'Euros
371,99

Résultat net consolidé
en millions d'Euros
22,46

Effectifs moyens
5 337 personnes



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



Trente années déjà…

Lorsqu'il s'agit de les imaginer devant soi, cela semble une éternité, mais si je regarde en arrière, ces trente années je ne les ai pas vu passer.

Albert Einstein l'a démontré : “Plus on va vite, plus le temps se raccourcit.”

Je ne m'étendrai pas sur ce qui s'est passé pendant ces trente ans; 1973 : le premier casino du Groupe, Saint-Amand-les-Eaux, 2003 : Premier Groupe européen de casinos, que dire d'autre qui n'ait déjà été écrit…

Trente ans, l'âge adulte. Donc, le GROUPE PARTOUCHE est maintenant un adulte et normalement, comme un adulte, il prend le temps de réfléchir et d'évoluer !

Les femmes et les hommes de GROUPE PARTOUCHE continuent de se projeter, et les valeurs fondamentales de notre Groupe, amour, respect et professionnalisme, sont plus que jamais à l'honneur en ces temps troublés et peut-être plus difficiles qu'hier…

Je voudrais souhaiter à nos 5 000 collaborateurs un joyeux anniversaire, leur dire combien travailler aujourd'hui avec les “enfants” de 1973 est bon, exaltant et motivant.

Nous dépasser ensemble pour faire de GROUPE PARTOUCHE un Nom, une référence, un modèle, est et sera, j'en suis sûr, la priorité du Directoire en qui je place, une fois de plus, ma confiance.

À tous, et de tout cœur, Merci.

Isidore Partouche



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

L'exercice 2001/2002 a marqué pour GROUPE PARTOUCHE une étape importante avec l'acquisition et l'intégration de la Compagnie Européenne de Casinos. Cette opération, qui a permis à GROUPE PARTOUCHE de se hisser au premier rang européen, nous a également permis de valider notre intuition initiale quant à la grande qualité des hommes et des établissements qui ont rejoint le Groupe. Forts de ce constat, nous avons la volonté de préserver les spécificités locales propres à chaque établissement tout en les faisant bénéficier du savoir-faire du Groupe.
Parallèlement à cette acquisition essentielle, GROUPE PARTOUCHE a poursuivi son développement propre. Le transfert de notre établissement cannois du Carlton au Palm Beach fut un des autres temps forts de l'exercice écoulé, opération renforcée par l'acquisition de l'hôtel Savoy, qui sera source d'importantes synergies. 2002 représente également le premier exercice où nous avons pu observer le développement conjoint de nos deux établissements lyonnais, le Lyon Vert et le Pharaon, et c'est avec satisfaction que nous avons pu noter leur réelle complémentarité.

De même au cours de cet exercice complet, s'est déployée l'activité du Pasino d'Aix-en-Provence, concept novateur créé par Isidore Partouche, qui regroupe en un même lieu des espaces dédiés au jeu, à la restauration, aux expositions et aux congrès. Les excellents résultats de cet établissement, liés aux synergies fortes entre les différentes activités, ont conduit le Groupe à décider de reproduire ce concept, chaque fois que faire se pourra, un nouveau Pasino devant ainsi voir le jour au cours de l'année 2004.

À l'international, l'intégration de la Compagnie Européenne de Casinos nous a permis de prendre de très solides positions en Belgique. Le Groupe entend se renforcer également en Suisse avec son projet d'ouverture d'établissement près de Genève dès 2003.

GROUPE PARTOUCHE en 2002 a ressenti les effets pénalisants sur son activité du passage à l'Euro. Ceux-ci s'expliquent principalement par les investissements nécessaires à la mise aux normes de nos matériels, mais aussi par les changements psychologiques qu'ils induisent pour notre clientèle, qui devait trouver de nouvelles marques par rapport à son "budget jeu" traditionnel en Francs. GROUPE PARTOUCHE a réagi en adaptant son marketing à cette nouvelle situation et les effets négatifs du passage à l'Euro devraient s'estomper rapidement.
L'activité générale a également été marquée par les suites des événements du 11 septembre qui, à l'image de l'ensemble du secteur hôtellerie/tourisme/restauration, ont entraîné une baisse sensible de la fréquentation de la clientèle étrangère.

Quoi qu'il en soit, par-delà les difficultés ponctuelles, l'année 2002 restera dans nos mémoires comme un cru exceptionnel, une étape historique pour le Groupe qui, à l'aube de son trentième anniversaire, peut regarder avec satisfaction le chemin déjà parcouru et se projeter dans l'avenir avec confiance et sérénité.

Hubert Benhamou



PLUS QU'UN MÉTIER, UNE HISTOIRE…

Par delà les obstacles et l'actualité, le GROUPE PARTOUCHE *s'est construit au fil des années, avec la constance, la rigueur et l'audace qui répondent à l'exigence d'un métier dédié aux plaisirs du jeu et à la satisfaction des clients.*

LE MÉTIER

En France, les jeux autorisés sont les suivants :

Les jeux de tables :
La boule, la roulette française, les roulettes anglaises ou américaines.
Le stud-poker de casino, le black-jack, le baccara – Chemin de fer et le Trente et Quarante (jeux de cartes).
Le craps (jeu de dés).

Les jeux automatiques :
Les machines à sous sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites “machines à rouleaux” et “jeux vidéo”.
Le Groupe dispose d'un parc important de machines à sous (3 926 machines au 31 octobre 2002 et 4 016 au 15 mars 2003).

Autres activités :
Outre ses activités de jeux, le GROUPE PARTOUCHE réalise le solde de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration qui sont considérées comme des activités complémentaires et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité.

MÉTIER & CONTEXTE

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE TRÈS STRICT

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations de jeux sont accordées par le ministre de l'Intérieur sur avis conforme du conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité, qui délivre une concession d'exploitation à un établissement, après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

La Commission supérieure des jeux, instituée au ministère de l'Intérieur, est composée de hauts fonctionnaires (15) et d'élus (5). Elle examine les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux, lesquelles sont soumises à son avis.

Un arrêté du ministère de l'Intérieur fixe la durée de l'autorisation, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Une autorisation peut être révoquée par le ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction, agréés par le ministre de l'Intérieur, ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les modalités d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation très précise.

Les prélèvements fiscaux :

Ils sont assis sur le “produit brut des jeux” auquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers.

Le barème du prélèvement progressif, au profit de l'État sur le “produit brut des jeux” dans les casinos, est indiqué dans le tableau ci-contre.

Les communes perçoivent également un prélèvement, au taux maximum de 15 %, sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État, ajouté au taux du prélèvement communal, dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon à ce que le total des deux prélèvements soit de 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier Euro sur les jeux de tables et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos la contribution au remboursement de la dette sociale (C.R.D.S.) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (C.S.G.), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous. En janvier 1998, la C.S.G. a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

S'agissant des prélèvements supportés par le produit des machines à sous, leur assiette était, jusqu'au 30 avril 2002, constituée d'une recette théorique correspondant au produit du montant des mises (nombre de pièces ou jetons enregistrés en entrée, multiplié par leur valeur unitaire) par le complément à 100 du taux de redistribution de l'appareil. Les casinos bénéficiaient, pour les machines à sous, du phénomène dénommé “glissement”, constitué par un différentiel entre la recette théorique et la recette réelle résultant de la non-utilisation par les joueurs de la bonification offerte par la machine pour les seules mises maximales. Ce différentiel échappait aux prélèvements.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1er mai 2002, a modifié ce système en abandonnant la notion de recette théorique pour asseoir les divers prélèvements sur la recette réelle à laquelle est appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum.

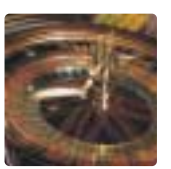
Les jeux, qui constituent l'essentiel de l'activité de GROUPE PARTOUCHE SA, sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

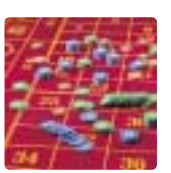




Produit brut des jeux

10 %	Jusqu'à	58 000 €		
15 %	de	58 001 €	à	114 000 €
25 %	de	114 001 €	à	338 000 €
35 %	de	338 001 €	à	629 000 €
45 %	de	629 001 €	à	1 048 000 €
55 %	de	1 048 001 €	à	3 144 000 €
60 %	de	3 144 001 €	à	5 240 000 €
65 %	de	5 240 001 €	à	7 337 000 €
70 %	de	7 337 001 €	à	9 443 000 €
80 %	au-delà de	9 443 000 €		





NAISSANCE DU PREMIER GROUPE EUROPÉEN

1973
Monsieur Isidore Partouche, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la Société Philips, reprenait, avec l'aide de ses frères et sœurs, le Casino de Saint-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales "familiales".

1976
Rachat à M. Lucien Barrière du Casino du Touquet qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

1982
Création du Casino de Calais (SA Le Touquet's).

1986
Acquisition du Casino de Forges-les-Eaux à 110 km de Paris et ouverture du Casino de Boulogne-sur-Mer.

1988
Rachat du Casino de Dieppe (SA Numa).

1989
Les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

1991
Les casinos de GROUPE PARTOUCHE bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploiter les machines à sous.

Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du Casino Lyon Vert à La Tour-de-Salvagny et de ses filiales, les casinos de Saint-Galmier et de Juan-les-Pins.

1992
Le Groupe est choisi par les communes de Royat et Chamalières pour rouvrir le Casino de Royat. Cession des casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

1994
GROUPE PARTOUCHE prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre de la même année, il procède à l'acquisition du Casino de Palavas.

1995
Prise de participation égalitaire dans le Casino de Grasse dont le Groupe Boucau assume la gestion.

Le 29 mars, la société GROUPE PARTOUCHE SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris (code Sicovam 5354) afin de renforcer l'image du Groupe, consolider les positions acquises en France et de lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

En septembre, est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke-le-Zoute.

1996
GROUPE PARTOUCHE rachète la participation minoritaire du Groupe Générale des Eaux dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le Casino Croisette, et contrôle la société de l'Hôtel Majestic, et le Gray d'Albion à Cannes.

Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir au Maroc.

1997
Acquisition de l'hôtel ★★★★ devenu Le Méridien-Garden Beach, cette opération assurant ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commercial du Casino de Juan-les-Pins.

GROUPE PARTOUCHE est choisi par la municipalité de Cabourg pour rouvrir le Grand Casino de Cabourg.

1998
En avril de cette année, GROUPE PARTOUCHE fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba, son concept original de centre d'animation avec casino.


Casino de Saint-Amand-les-Eaux

En juin, le Groupe rachète au Groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes.
Le 2 novembre, GROUPE PARTOUCHE rachète la participation de 99 % du Groupe Vivendi dans la Société Cannes Balnéaire, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir, dès que possible, l'établissement resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.

À cette même date, la valeur GROUPE PARTOUCHE SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du Règlement mensuel.

1999
Le 1er juillet, ouverture du Hilton de la Cité Internationale de Lyon qui accueillera le nouveau casino.

À l'étranger, inauguration du Grand Casino de San Roque en Andalousie. Création et inauguration du Casino du Hilton Bucarest la même année.

En octobre, GROUPE PARTOUCHE prend une participation majoritaire dans la Société Française de Casinos qui exploite 4 casinos, dont 3 situés en Auvergne et 1 sur la côte narbonnaise.

2000
En février, rachat du Lydia à Port-Barcarès, plage de Perpignan.

En avril, inauguration du premier casino dans une grande ville par le maire de Lyon, monsieur Raymond Barre. À Aix-en-Provence, création de l'hôtel Aquabella, puis reprise de l'établissement thermal de la ville.


Casino de Forges-les-Eaux

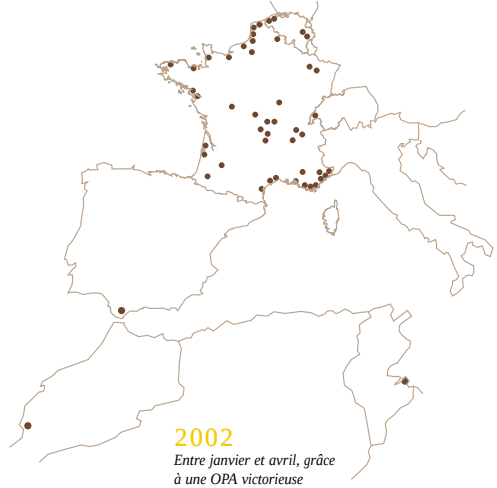
En juillet également, ouverture du Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontre un grand succès.

En fin d'exercice, GROUPE PARTOUCHE acquiert le Savoy, hôtel ★★★★ de 106 chambres situé à Cannes et complément idéal du Casino Carlton et du Palm Beach.

Novembre : cession du Casino de Bucarest et acquisition du pôle "Casino, Hôtels et Thermes de Contrexéville" et des Thermes de Vittel.


Pasino d'Aix-en-Provence

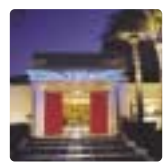
2001
Le Pharaon, Casino de la Cité Internationale de Lyon, obtient en juillet l'autorisation d'exploiter 200 machines à sous.



2002
Entre janvier et avril, grâce à une OPA victorieuse sur la Compagnie Européenne de Casinos, GROUPE PARTOUCHE accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

En août, est autorisé à Cannes le transfert du Casino Carlton sur le site du Palm Beach.

Courant décembre, cession des casinos de La Bourboule, du Mont Dore, et de la Société abritant le projet de création d'un casino à Alvignac.


Casino Palm Beach de Cannes

GROUPE PARTOUCHE

99,90 % — Groupe Partouche International
Bruxelles (Belgique)

- Sté du Casino de Djerba — 84,99 % — Casino Djerba (Tunisie)
- Casino Nuevo San Roque — 75,00 % — Casino San Roque (Espagne)
- SIKB — 100,00 % — Knokke (Belgique)
- ECK — Casino Knokke (Belgique) — 96,46 % / 3,54 %
- Artmusic — 99,50 % — Knokke (Belgique)
- Caskno — 70,00 % — Bruxelles (Belgique)
- Ad Nor Technologie — Rouen — 51,00 %

99,80 % — Sathel
Casino La Tour-de-Salvagny

- Sté du Casino de Royat — 98,00 % — Casino Royat
- Sté du Casino du Grand Café — 61,95 % — Casino Vichy
- SCMAT — Casino Aix-en-Provence — 60,86 % / 38,59 %
- SCI du Casino de Grasse — 15,00 % — Grasse — 35,00 %
- Sté du Casino de Grasse — Casino Grasse — 14,96 % — 35,00 %
- Casino Les Flots Bleus — Casino La Ciotat — 99,96 %
- SEK — 100,00 % — Juan-les-Pins
- SCI de l'Eden Beach Casino — 55,00 % — Juan-les-Pins — 45,00 %
- Sté de l'Eden Beach Casino — Casino Juan-les-Pins — 98,34 % / 1,40 %
- Garden Beach Hôtel — Hôtel Méridien Juan-les-Pins — 99,00 % — 1,00 %
- SCI Hôtel Garden Pinède — 1,00 % — Juan-les-Pins — 99,00 %
- Holding Garden Pinède — Juan-les-Pins — 99,99 %
- Casino de Palavas — 90,91 % — Casino Palavas-les-Flots — 9,06 %
- SCI Palavas Investissement — 90,00 % — Palavas-les-Flots — 10,00 %
- Hôtel du Golf — 99,00 % — Hôtel La Tour-de-Salvagny — 1,00 %
- Sté du Casino Le Lion Blanc — 99,79 % — Casino Saint-Galmier
- EGH La Part Dieu — 99,80 % — Hôtel Méridien Lyon — 0,20 %

58,75 % — Forges Thermal
Casino Forges-les-Eaux

- Casino de Vichy — 20,00 % — Casino Vichy — 79,92 %
- Élysée Palace Hôtel — 20,00 % — Vichy — 79,80 %
- CHM — 17,24 % — Vichy — 76,10 %
- Élysée Palace Expansion — 20,00 % — Vichy — 79,84 %
- Société de l'Élysée Palace — Vichy — 99,97 %

- Hôtel International de Lyon — 94,00 % — Hôtel Hilton Lyon
- Sté du Grand Casino de Lyon — Casino Lyon — 99,98 %
- Lydia Invest — 97,30 % — Port-Barcarès
- SCI Lydia Investissements — 97,00 % — Port-Barcarès
- Cannes Balnéaires — 99,97 % — Cannes
- LCLP Palm Beach Casino — 99,99 % — Casino Cannes — 0,01 %
- Sté du Casino de Saint-Amand — 99,99 % — Casino Saint-Amand-les-Eaux
- Le Touquet's — 90,05 % — Casino Calais
- Numa — 98,60 % — Casino Boulogne-sur-Mer
- Sté du Casino du Touquet — 96,53 % — Casino Le Touquet
- Baratem — Le Touquet — 99,72 %
- Jean Metz — 99,20 % — Casino Berck-sur-Mer
- SACBM — 97,58 % — Casino Dieppe
- Sté du Casino de Cabourg — 99,96 % — Casino Cabourg
- Sté du Casino de Beaulieu — 99,90 % — Casino Beaulieu-sur-Mer

- La Villa du Havre — 100,00 % — Rouen
- SCI Rue Royale — 99,99 % — Paris
- Société Immobilière de La Tour — 98,00 % — La Tour-de-Salvagny
- Sandton Trading Limited — 100,00 % — Dublin (Irlande)
- Société Immobilière Cannosta — Hôtel Savoy Cannes — 99,97 %
- SCI Foncière Vittel et Contrex — 99,99 % — Contrexéville
- Thermes de Contrexéville — 100,00 % — Thermes Contrexéville
- Thermes de Vittel — 100,00 % — Thermes Vittel
- Hôtel Cosmos — 100,00 % — Hôtel Contrexéville
- Sté Expl. Casino et Hôtels — 100,00 % — Casino Contrexéville
- Grands Hôtels du Parc — Hôtel Contrexéville — 100,00 %
- SCI Les Thermes — 100,00 % — Aix-en-Provence
- Hôtel Aquabella — Hôtel Aix-en-Provence — 99,80 %
- Therm' Park — Aix-en-Provence — 100,00 %
- Centre Balnéothérapie Aix — 0,06 % — Aix-en-Provence — 99,94 %

55,56 % — Société Française de Casinos
Paris

- Centre Animation Le Phoebus — 99,89 % — Casino Gruissan
- SCI Aménagt Zone Touristique — Gruissan — 99,00 %
- SCI de l'Hôtel du Casino — Gruissan — 99,99 %
- SCI Centre Animation Le Phoëbus — 0,03 % — Gruissan — 99,95 %
- SIHCT — 97,54 % — Paris
- SCI Mont Dore — Le Mont Dore — 99,00 %
- Sté Expl. Casinos Auvergne — 99,70 % — Casino Le Mont Dore
- Sté Expl. Casinos Auvergne — 99,72 % — Casino La Bourboule
- Casino Port-La-Nouvelle — 99,88 % — Port-La-Nouvelle
- GCJB — 99,80 % — Paris
- Sté Expl. Dancing Discothèque — 99,90 % — Paris
- SF2D — 99,90 % — Paris
- Sté du Casino Le Mirage — 99,70 % — Casino Agadir (Maroc)
- SEMCG — 61,22 % — Thermes Châtelguyon
- SCI Foncière Grands Hôtels — 0,30 % — Châtelguyon — 99,70 %
- Cie Thermale de Châtelguyon — 1,56 % — Châtelguyon — 95,06 %
- SH Splendid et Nouvel Hôtel — 5,99 % / 0,11 % — Hôtel Châtelguyon — 93,90 %
- Café Carmen — 99,95 % — Paris
- Châtel Casino — 99,78 % — Casino Châtelguyon

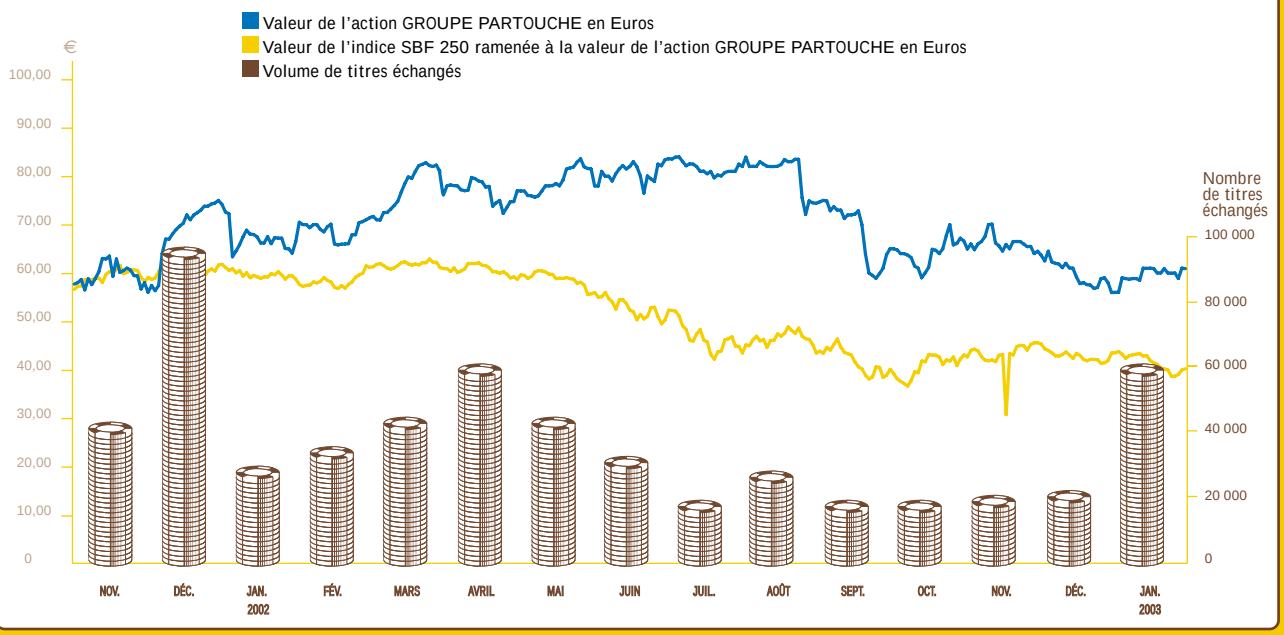
100,00 % — Compagnie Européenne de Casinos
Paris

- Casino de Pornichet — 99,79 % — Casino Pornichet
- Casino de St-Honoré-les-Bains — 94,87 % — Casino Saint-Honoré
- Casino de Saint-Nectaire — 99,98 % — Casino Saint-Nectaire
- Casino de Cazaubon-Barbotan — 99,65 % — Casino Cazaubon
- Casino de Coutainville — 89,46 % — Casino Coutainville
- Grd Casino de Gréoux — 99,99 % — Casino Gréoux
- SCI Résidence Les Jarres — 99,99 % — Gréoux
- Sonecar — 99,97 % — Paris
- Dévt. de la Baie de Kernic — Casino Plouescat — 96,96 %
- Casino de Salies-de-Béarn — 99,99 % — Casino Salies
- Cplx Ccial de La Roche-Posay — 89,70 % — Casino La Roche-Posay
- SCI Gafa — La Roche-Posay — 99,00 %
- Plombinoise de Casino — 99,72 % — Casino Plombières
- Soc. Expl. Casino La Rotonde — 99,55 % — Casino Val-André
- Sinoca — Hôtel Val-André — 100,00 %
- SCI JMB — 100,00 % — Val-André

- Casino du Mole — 99,89 % — Casino Pornic
- SCI Les Mouettes — Pornic — 99,00 %
- Le Miami — 99,79 % — Casino Andernos
- SCI Le Miami — Andernos — 100,00 %
- Casino des Sablettes — 71,79 % — La Seyne-sur-Mer — 15,99 %
- Sté du Casino d'Arcachon — 98,80 % — Casino Arcachon
- Casino d'Evaux-les-Bains — 99,99 % — Casino Evaux
- SCI Leriche Rostagne — 100,00 % — Paris
- GIE Gestion Conseil Communication — 100,00 % — Paris
- European Gaming Company — 100,00 % — Paris
- Ludica — Paris — 99,90 %
- SCI Azur Bandol — 99,98 % — Bandol — 0,02 %
- Grand Casino de Bandol — 99,98 % — Casino Bandol — 0,01 %
- Casino de La Grande-Motte — Casino La Grande-Motte — 95,07 % — 4,74 %
- Cie Dévt Tourisme Hyérois — Casino Hyères — 98,80 %

- Belcasinos — 60,00 % — Bruxelles (Belgique)
- Casino de Spa — Casino Spa (Belgique) — 99,97 %
- Casino de Chaudfontaine — Chaudfontaine (Belgique) — 76,00 % — 24,00 %
- Chaudfontaine Loisirs — Casino Chaudfontaine (Belgique) — 24,00 % — 32,90 % — 43,10 %
- NV Casino Kursaal Oostende — Casino Oostende (Belgique) — 99,98 %
- Casino de Saxon-les-Bains — 100,00 % — Saxon (Suisse)
- Hôtel Parc Martigny — 99,83 % — Hôtel Martigny (Suisse)
- Best Gaming Corporation — 100,00 % — Reno (USA)

Évolution du cours de l'action GROUPE PARTOUCHE



Source : Euronext (www.bourse-de-paris.fr)

& ORGANIGRAMME BOURSE 2002

Informations financières

	2002	2001	2000
Cours au 31/10 (en Euros)	66,6	57,9	58,5
Nombre d'actions au 31/10	6 156 774	6 156 774	6 156 774
Capitalisation boursière (en Euros)	410 041 148	356 477 215	360 171 279
Résultat net par action (en Euros)	3,65	5,57	4,68
Dividende net par action (en Euros)	0,00	0,8	1,68
Distribution totale (en millions d'Euros)	0,00	4,93	10,32
Ratio de distribution (en %)	0,00 %	14,36 %	35,90 %
Rendement net de l'action (en %)	0,00 %	1,38 %	2,87 %

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DU MARDI 15 AVRIL 2003

16 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

16 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

28 Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire

29 Observations du Conseil de Surveillance

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU MARDI 15 AVRIL 2003

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis tout d'abord en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 octobre 2002 et vous demander d'adopter les résolutions ordinaires relatives à l'approbation des comptes sociaux et consolidés dudit exercice, à l'affectation du résultat des comptes sociaux, à l'approbation des conventions réglementées, à la mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à la décision de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, et enfin à la décision de principe d'émettre des obligations par application des dispositions des articles L. 228-40 et suivants du Code de Commerce avec délégation au Directoire pour sa réalisation.

Enfin, nous vous avons également convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire afin de procéder à la mise à jour des statuts dans le cadre des dispositions de l'épargne salariale de la loi du 19 février 2001 et des dispositions relatives aux Nouvelles Régulations Économiques de la loi du 15 mai 2001.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

1.1 Activité du Groupe

Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2002

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 372,0 M€ en progression de 28,0 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression résulte notamment de l'intégration de la Compagnie Européenne de Casinos (CEC) effective à compter du second semestre, et de la présence pour un exercice entier de nouvelles Sociétés, soit le pôle de Contrexéville et l'hôtel SAVOY à Cannes.
À périmètre constant, le chiffre d'affaires atteint 298,3 M€ en progression de 2,7 %.
L'activité du Groupe a également été marquée par le passage à l'Euro qui a perturbé les habitudes de jeu de la clientèle.

Activité Jeux en France

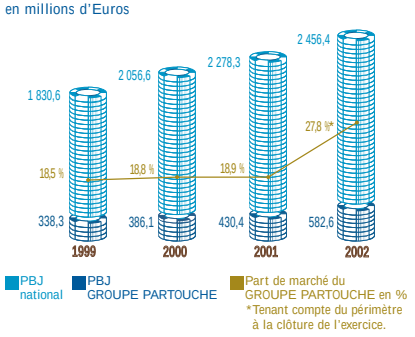
L'ensemble du secteur des casinos français a réalisé un Produit Brut des Jeux (PBJ) réel de 2 456,4 M€, traduisant un ralentissement de la croissance du secteur ; en effet la progression par rapport à l'exercice précédent n'est plus qu'à un chiffre (+ 7,8 %) pour la première fois depuis de nombreuses années, et ce malgré un nombre de casinos en exploitation de nouveau en hausse (176 établissements contre 170 en 2001).

Le PBJ réel du Groupe a atteint 582,6 M€ (+ 35,4 %), se décomposant en PBJ des jeux traditionnels pour 43,6 M€ et PBJ des machines à sous pour 542,8 M€, cette fraction représentant 92,5 % de l'ensemble.

L'activité des jeux traditionnels s'est bien portée grâce essentiellement aux Casinos du Palm Beach (+ 4,7 M€) et d'Aix-en-Provence (+ 3,3 M€) ; ces deux importantes progressions expliquent la croissance à périmètre constant de cette activité égale à 7,7 M€. L'impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'ancien Groupe CEC représente 4,4 M€.

Produit Brut des Jeux

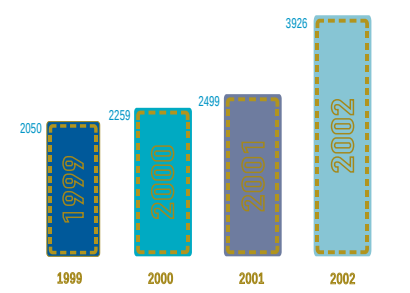
en millions d'Euros



L'activité des machines à sous a généré un PBJ total de 539,0 M€, en progression de 35,1 %, soit 140,1M€. La contribution des casinos de l'ancien Groupe CEC représente 105,0 M€. Le solde de la progression, soit 35,1 M€ est dû à la présence nouvelle du Casino de Contrexéville et à la croissance à périmètre constant de 28,9 M€ (+ 7,2 %), qui est le résultat d'évolutions contrastées. Le Casino de Lyon, le Pharaon, avec ses 200 machines exploitées sur douze mois pour la première fois sur cet exercice, a réalisé un PBJ de 38,5 M€ (+ 28,6 M€). Mais cette croissance très significative s'est partiellement faite au détriment de la contribution habituelle du Lyon Vert, le casino voisin de La Tour-de-Salvagny. Cet établissement, qui a également souffert d'un report d'ouverture de sa salle de machines à sous durant une période de trois mois, a vu son PBJ baisser de 16,8 M€. Le nouveau Pasino d'Aix-en-Provence a poursuivi son développement apportant 8,2 M€ supplémentaires de PBJ. Le Casino de Forges-les-Eaux a souffert de l'arrivée des machines à sous au Casino d'Enghien-les-Bains.

Machines à sous en France au sein du Groupe

au 31 octobre 2002



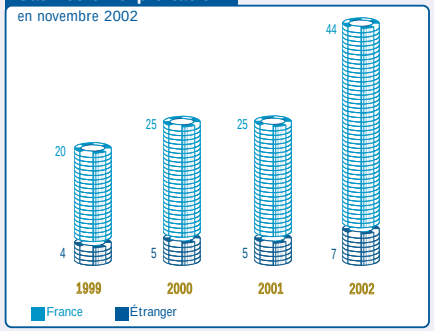
Le parc de machines du Groupe en France s'élevait en début d'exercice à 2 499 unités. Il s'est étoffé de 30 machines à Forges-les-Eaux, 15 à La Ciotat, des 55 machines de Contrexéville et de 1 327 unités chez CEC. À la clôture de l'exercice, notre parc total de machines à sous en France s'élève à 3 926 machines. La moyenne du PBJ quotidien par machine atteint 458 Euros contre 467 Euros en 2001, en raison principalement de l'intégration de CEC dont la moyenne est moins performante globalement.

Activité Jeux à l'étranger

Le PBJ réalisé à l'étranger progresse de 4,7 M€ pour représenter 17,0 M€. Cette progression est due à l'entrée des casinos belges de CEC (+ 6,5 M€), alors que les casinos de GROUPE PARTOUCHE ont réduit leur activité de 1,8 M€ et ont réalisé un PBJ de 10,5 M€. Rappelons que le Casino de Bucarest a été cédé en début d'exercice.
Les machines à sous étant toujours interdites en Belgique, les jeux traditionnels constituent la partie congrue de l'activité Jeux à l'étranger, soit 77 %.

Casinos en exploitation

en novembre 2002



Prélèvements

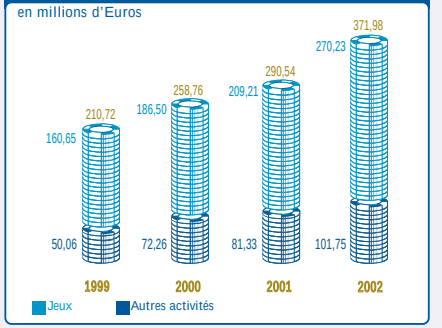
Le montant total des prélèvements opérés par l'État et les communes a constitué 329,3 M€, soit une ponction égale à 54,9 % du PBJ réel, contre 52,8 % en 2001. Cette hausse significative reflète la hausse du prélèvement intervenue en cours d'exercice. En effet, le plafonnement du glissement à 15 % du PBJ réel des machines à sous a provoqué un alourdissement de la taxation : au second semestre de l'exercice 2002 un prélèvement supplémentaire de 5,7 M€ est donc venu s'ajouter au prélèvement habituel.
Le taux de prélèvements atteint 55,6 % en France et 33,3 % à l'étranger.
Après soustraction de ces prélèvements, le Produit Net des Jeux représente 270,2 M€ (+ 29,2 %).

Autres activités

Les activités annexes aux jeux passent de 81,4 M€ en 2001 à 101,8 M€, en raison de la croissance externe, à savoir la contribution nouvelle du pôle Contrexéville (6,5 M€) de l'hôtel SAVOY (4,5 M€) et de CEC (9,9 M€). Ces nouvelles sociétés intégrées viennent maintenir à 21,9 % la part du chiffre d'affaires réalisée dans l'hôtellerie et la restauration, contre 22,0 % en 2001.
Il est à noter par ailleurs que les Hôtels du Groupe ont subi les effets négatifs des attentats du 11 septembre 2001 et la dégradation générale de la conjoncture.

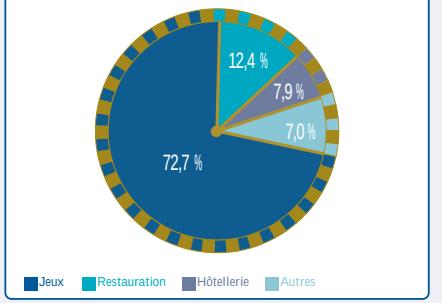
Chiffre d'affaires net consolidé

en millions d'Euros



Chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité

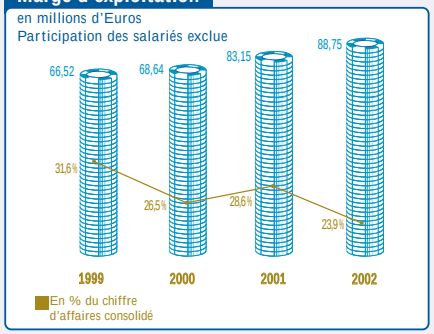
en millions d'Euros



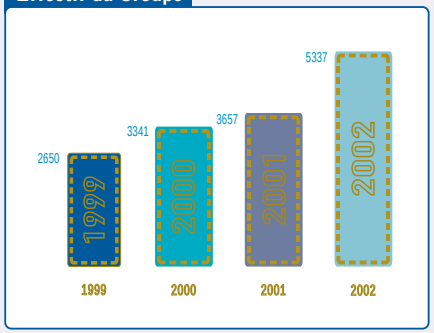
Résultats consolidés

Le résultat d'exploitation après Participation des salariés atteint 82,8 M€ contre 78,8 M€ pour l'exercice précédent. Cette progression (+ 5,2 %), faible en regard de celle du chiffre d'affaires, constate une dégradation de la rentabilité opérationnelle du Groupe qui passe de 27,1 % du C.A. en 2001 à 22,3 % pour l'exercice 2002.

Marge d'exploitation



Effectif du Groupe



Plusieurs raisons expliquent cette évolution.
Outre l'alourdissement de la taxation de l'activité brute des casinos déjà évoqué, qui a un effet mécanique sur la marge, il y a lieu d'évoquer la croissance externe du Groupe et les cas particuliers de quelques établissements.
En ce qui concerne tout d'abord CEC, son entrée dans le périmètre de consolidation se fait avec un niveau de marge opérationnelle égal à 23,1 %. L'autre élément constitutif de la croissance externe de l'exercice, soit les entités de Contrexéville et l'hôtel SAVOY, dégage un résultat opérationnel égal à 9 % de son C.A.
Au sein du périmètre de GROUPE PARTOUCHE en début d'exercice, il y a lieu d'évoquer certains établissements.

L'évolution de l'activité des deux établissements lyonnais a eu pour conséquence, compte tenu de l'importance des charges fixes, une amélioration du résultat d'exploitation du Pharaon de 8 M€ et une dégradation de celui du Lyon Vert de 9,8 M€. Le casino d'Aix-en-Provence, en l'attente de machines à sous complémentaires, supporte les charges liées à sa nouvelle dimension et enregistre une baisse de son résultat d'exploitation de 2,3 M€. Enfin, citons le Casino de Forges-les-Eaux qui subit désormais la concurrence accrue du Casino d'Enghien-les-Bains doté de ses premières machines à sous et le contexte difficile dans lequel s'est déroulée l'exploitation des hôtels.

Le résultat financier représente une charge nette de 22,4 M€ contre 7,6 M€ en 2001. Sa dégradation est directement liée à l'accroissement de la dette induit par l'acquisition du Groupe CEC initiée le 28 décembre 2001.

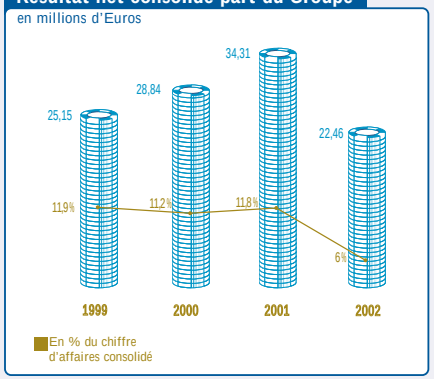
Le résultat courant avant impôts s'élève à 60,4 M€, en baisse de 15,1 %.

Le résultat exceptionnel représente un produit net de 4,4 M€. On peut noter la reprise de provisions pour 4 M€ relative au litige GJ diffusion.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition atteint 13,8 M€, essentiellement impactée par l'acquisition du Groupe CEC.

Le résultat net de la totalité des Sociétés intégrées s'élève à 25,2 M€ contre 37,4 M€ l'exercice précédent. Le résultat net part du Groupe est quant à lui de 22,5 M€.

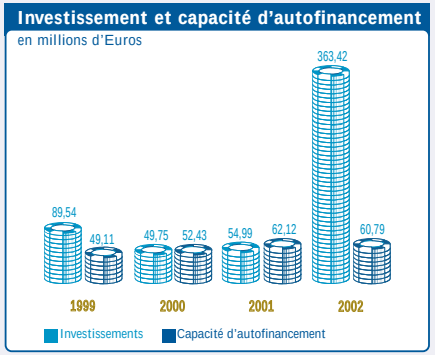
Résultat net consolidé part du Groupe



Investissement et financement

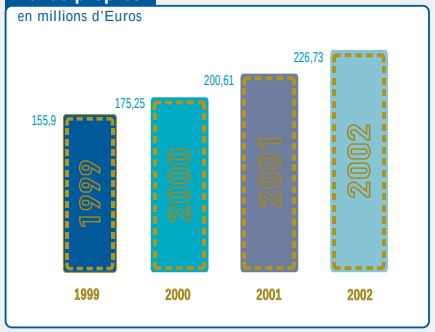
Après l'acquisition du pôle Contrexéville en début d'exercice, c'est bien sûr l'acquisition du Groupe CEC qui a fortement marqué l'exercice 2002 du GROUPE PARTOUCHE.
La capacité d'autofinancement du Groupe s'élève à 60,8 M€, voisine de celle de l'exercice précédent.

Investissement et capacité d'autofinancement

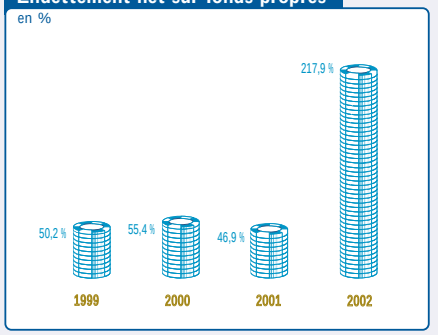


La variation du besoin en fonds de roulement représente une ressource nette de 3,8 M€ en raison essentiellement de l'entrée de l'ancien Groupe CEC dans le périmètre de consolidation.
Les flux d'investissement comprenant la croissance externe (CEC et le pôle de Contrexéville) et des travaux sur différents sites, ont atteint le niveau exceptionnellement élevé de 363,4 M€. Le montant total des dividendes versés sur l'exercice s'est limité à 7,6 M€.
Face à ces emplois, un recours à l'endettement bancaire particulièrement important a été rendu nécessaire, se traduisant par la mise en place d'un crédit syndiqué de 463,5 M€.
La variation de trésorerie induite par ces différentes opérations est positive de 4,4 M€.

Fonds propres



Endettement net sur fonds propres



Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Sur l'exercice 2003, GROUPE PARTOUCHE va parachever l'intégration réussie des casinos de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS.
GROUPE PARTOUCHE poursuivra activement son développement en menant à terme des projets tels que la réalisation du Casino de Meyrin en Suisse, en participant à des appels d'offres pour la création de nouveaux casinos, comme ceux en cours attachés aux villes du Havre, et de Toulouse pour les plus importants.
Afin de concilier ce développement et respecter des équilibres financiers, GROUPE PARTOUCHE travaille sur différentes hypothèses envisageant la recapitalisation de la Société, le refinancement de la dette actuelle et la vente de certains casinos non stratégiques, à l'instar des établissements de La Bourboule et Mont Dore cédés en novembre 2002. Cette démarche devrait aboutir au cours de cet exercice et autoriser GROUPE PARTOUCHE à recouvrer une indispensable flexibilité financière.

Les exploitations casinotières en France subiront sur un exercice entier la modification de la taxation mise en place au 1er mai 2002.
L'exercice 2003 devrait également voir l'ouverture du casino Suisse de Meyrin près de Genève, et l'arrivée des machines à sous en Belgique où le Groupe détient désormais 4 casinos.

Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Le 29 novembre 2002, GROUPE PARTOUCHE a vendu les Casinos de La Bourboule, du Mont Dore, et la Société abritant le projet de création d'un Casino à Alvignac, à un opérateur local. Les deux établissements cédés ont réalisé sur l'exercice 2002 un PBJ de 4,2 M€.

De nouvelles machines à sous ont d'ores et déjà été installées :
- mi-janvier 2003 : 50 machines en première dotation à Plombières,
- début février 2003 : 20 machines supplémentaires à Hyères.

Par ailleurs, en mars 2003 une extension du parc du Casino d'Aix-en-Provence a été réalisée pour 80 unités, ce qui porte à 280 machines le parc total de cet établissement.

1.2 Filiales et participations

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau de présentation de la Société et de ses filiales des informations relatives à l'activité de l'ensemble des Sociétés du Groupe.
Nous complétons ces informations par l'organigramme du Groupe consolidé (*voir début du document*) et le résumé suivant, de l'évolution de l'activité de nos principales filiales et exploitations au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2002.
Toutes les références faites ci-après au classement national des casinos renvoient à celui établi par les services du ministère de l'Intérieur.

France

Saint-Amand-les-Eaux
(Société du Casino de Saint-Amand) :

Premier Casino de la région Nord-Pas-de-Calais, et 14e au classement national, le Casino de Saint-Amand-les-Eaux maintient une croissance de son activité, notamment au niveau des jeux traditionnels, où le produit brut des jeux s'est accru de plus de 16 %.
La délégation de service public a été renouvelée pour dix-huit années en avril 2002, et le projet d'implantation, sur le nouveau site du casino, est désormais lancé.
Celui-ci doit permettre au casino de développer un nouveau concept qui redéploiera ses activités, avec ses 170 machines à sous qui réalisent une moyenne jour de 572 Euros, et permettra un accueil amélioré de la clientèle.

Calais (Le Touquet's) :

Le Casino de Calais a encore connu une année de hausse de son chiffre d'affaires, notamment aux jeux traditionnels avec une croissance du produit brut de près de 23 %, et maintient ses efforts importants pour l'animation de la vie calaisienne.

Boulogne-sur-Mer (NUMA) :

La saison passée a connu l'ouverture d'une nouvelle salle de jeux traditionnels intégrant un nouveau restaurant en février 2002.
Le casino participe toujours activement au soutien des manifestations artistiques et culturelles de la ville de Boulogne-sur-Mer.
Des pourparlers sont toujours en cours avec la municipalité en vue du transfert du casino sur un site plus adapté à son développement.

Le Touquet (Société du Casino du Touquet) :

L'activité globale de l'établissement du Touquet enregistre une belle progression au cours de cette saison, tant au niveau du produit brut des jeux, qui progresse de plus de 13 %, qu'au niveau de la restauration avec une hausse de 30 %, concrétisant la qualité désormais reconnue de celle-ci.
Le casino porte ses efforts sur une amélioration de l'accueil de sa clientèle à travers une politique d'animations, notamment complétée par son bar à thème.
La gestion rigoureuse de cet établissement a permis une amélioration notable de sa rentabilité.

Berck-sur-Mer (Jean Metz) :

L'établissement de Berck-sur-Mer, qui gagne trois places au classement des casinos français, connaît une belle progression de son activité au niveau des jeux, avec une hausse de son produit brut machines à sous de près de 10 %, et confirme le succès grandissant de son restaurant gastronomique "La Verrière" (deux fourchettes au *Michelin*) qui a vu son chiffre d'affaires progresser de plus de 12 %.
Ces évolutions satisfaisantes se confirment, par ailleurs, au niveau du Luna's Bar qui connaît une réussite croissante.

Forges-les-Eaux (Forges Thermal) :

Le Casino de Forges-les-Eaux, à la 8e place du classement national des casinos, fait partie des casinos français de référence et résiste bien à l'arrivée des machines à sous à Enghien-les-Bains, grâce notamment à une dotation supplémentaire de 30 machines à sous, qui porte son parc à 260 et avec lequel il réalise toujours une belle moyenne jour de 542 Euros.
Leader des casinos de la région Haute-Normandie, il a vu sa délégation de service public renouvelée pour dix-huit ans en juin 2002.
Le "Resort" de Forges continue à proposer de nombreuses prestations de qualité sur les différents sites du complexe : hôtellerie de luxe à la Folie du Bois des Fontaines, golf à Saint-Saëns, détente et relaxation au Club Méditerranée.
Les actions menées dans le domaine du spectacle et les animations restent très soutenues et font du casino un acteur essentiel de la station et de la région.

Dieppe (SA du Casino et des Bains-de-Mer) :

Casino à thème, autour de la "Flibuste", l'établissement de Dieppe gagne cinq places dans le classement des casinos français, ce qui confirme la progression de son activité jeux, en hausse de plus de 4 % aux machines à sous.
Son restaurant gastronomique "L'Horizon" offre aux Dieppois une prestation de qualité, désormais reconnue.
Les efforts fournis au niveau du service réceptif se sont concrétisés par un accroissement significatif de l'utilisation des salles de l'établissement, dont sa salle de spectacles de 600 places.
La réfection d'une majorité des chambres du Grand Hôtel a été accompagnée d'une progression de 11 % du chiffre d'affaires et la nouvelle formule "Découverte" mise en place devrait asseoir cette progression.

Le Havre :

Le restaurant "La villa", tenu par le chef Jean-Luc Tartarin, qui vient d'obtenir un 18 au *Gault Millau*, est installé en front de mer dans une magnifique villa de la fin du XIXe et connaît un succès grandissant.

Cabourg
(Société du Grand Casino de Cabourg) :

Le casino maintient une marge bénéficiaire malgré une progression peu soutenue de son activité qui reste dépendante d'un accroissement de son parc de machines à sous pour répondre au potentiel de l'établissement, notamment durant les week-ends et les périodes de vacances.
Une clientèle fidèle aux jeux traditionnels permet d'accroître sensiblement le produit des jeux de plus de 45 %, et a fait gagner quatre places au classement national.
Le restaurant connaît, lui aussi, une croissance soutenue.
Le casino continue à soutenir les manifestations prestigieuses organisées à Cabourg : Festival du film romantique, Epona, Festival Adami…

Agon-Coutainville
(Société du Casino de Coutainville) :

L'activité jeux du Casino d'Agon-Coutainville n'a pas progressé, contrairement à l'activité restauration et piano-bar qui connaît une hausse.

Pleneuf-Val André
(Société d'exploitation du Casino de La Rotonde) :

Un réaménagement de la salle des machines à sous devrait permettre à cet établissement, particulièrement bien localisé dans la station balnéaire de Val-André, de retrouver son plein potentiel de développement.
Son restaurant, ouvert sur la baie, offre à sa clientèle une carte de qualité qui lui permet de connaître une croissance de près de 5 %.
La salle de spectacles rencontre un succès grandissant dans sa programmation théâtrale et sa diffusion cinématographique avec une hausse de près de 43 %.

Plouescat (SA Développement de La Baie de Kernic) :

Le casino de Plouescat connaît une belle progression de son produit brut des jeux aux machines à sous de près de 8 % induite par une fréquentation accrue, liée à l'agrandissement de l'établissement et au développement des activités annexes.
Une demande d'extension du parc machines à sous a été déposée afin de mieux répondre à la demande de la clientèle.
Le restaurant connaît, depuis sa rénovation, un franc succès qui se traduit par une hausse de plus de 22 % de son chiffre d'affaires.
L'activité bar-spectacles enregistre, quant à elle, une hausse de plus de 11 % liée à un effort particulier dans l'animation de la station et à l'organisation de nombreuses soirées à thèmes.

Pornichet (Casino de Pornichet) :

Le Casino maintient une progression supérieure à 4 % de son activité globale et reste le premier casino de la région Pays de la Loire avec ses 175 machines à sous.
Son restaurant connaît un succès grandissant depuis sa rénovation qui confirme sa place parmi les acteurs principaux de la commune dont il contribue à l'animation estivale.

Pornic (Casino du Mole) :

Le Casino de Pornic connaît une progression dans tous les domaines du jeu, avec un produit brut en hausse de 6,4 %.
Il a vu sa délégation de service public renouvelée en juin 2002 jusqu'à la fin de la saison 2018.
Cet établissement continue à soutenir, pour sa troisième édition, le Festival du blues de la station, ainsi que de nombreuses autres manifestations.

La Roche-Posay
(Complexe Commercial de La Roche-Posay) :

Seul casino du département de la Vienne, idéalement situé à proximité de Poitiers et gagnant trois places au classement national, le Casino de La Roche-Posay a connu une très forte progression de son produit des jeux de 17 %, grâce à une rénovation réussie de son établissement. Les machines à sous réalisent une moyenne satisfaisante de 538 Euros par jour.
Inaugurée en février 2002, la nouvelle salle de machines à sous a redynamisé le casino et attiré une nouvelle clientèle qui bénéficie à tous les autres secteurs d'activité qui sont également en progression soutenue.
Une meilleure capacité d'accueil au niveau de la restauration a permis de connaître une hausse de plus de 42 %.
Le casino maintient ses efforts pour dynamiser les animations de la station et souhaite obtenir une extension de son parc de machines à sous pour répondre à l'accroissement de la fréquentation de l'établissement.

Saint-Honoré-les-Bains
(Casino de Saint-Honoré-les-Bains) :

L'activité globale du Casino de Saint-Honoré-les-Bains se maintient, malgré des conditions climatiques défavorables en début de saison.
Acteur des manifestations de la station, l'établissement doit connaître des réaménagements pour améliorer les prestations offertes à sa clientèle.

Contrexéville (Société d'exploitation du Casino et des Hôtels de Contrexéville) :

Les travaux de réaménagement du casino ont perturbé son exploitation durant plusieurs mois, mais devraient lui permettre de proposer à sa clientèle un meilleur accueil, notamment dans sa nouvelle salle de machines à sous.
L'établissement est un pôle central des prestations offertes sur la station de Contrexéville, et celle de Vittel, par le GROUPE PARTOUCHE, avec des Thermes et une Hôtellerie de grande qualité.
L'Hôtel Cosmos et son centre Aquarius intégré proposent des soins thermaux et de remise en forme.
La station thermale de Contrexéville est réputée pour la qualité de son thermalisme et propose, dans un cadre convivial et fonctionnel, cure traditionnelle, espace "forme et beauté" et installations de détente.

La station thermale de Vittel, axée sur la cure et la vitalité, dispose d'une piscine d'eau minérale chauffée à 34 °C, d'un sauna et d'un hammam.

Plombières-les-Bains (Plombinoise de Casino) :

Le Casino de Plombières va pouvoir, avec l'installation de ses 50 machines à sous en janvier 2003, tirer tout le potentiel de son très bel établissement qui allie originalité dans sa décoration et qualité dans les prestations proposées.
Il peut, désormais, jouer pleinement un rôle majeur dans la station.

Lyon (Grand Casino de Lyon) :

Le Casino Le Pharaon est aux portes des dix plus gros établissements français et vise d'entrer parmi eux dès la saison prochaine
Sa situation, au cœur de la ville de Lyon, lui apporte une clientèle de proximité au sein de son complexe avec l'hôtel Hilton et en synergie avec les autres pôles de la Cité internationale qui est devenue un lieu incontournable de villégiature, dont les conditions de desserte sont en amélioration constante.
Les jeux traditionnels connaissent une très belle progression de plus de 23 %, bénéficiant de la montée en puissance de son parc de 200 machines à sous et d'une politique d'accueil toujours améliorée.
L'action, dans le domaine des spectacles et des animations à Lyon, est très soutenue et permet au Casino d'être l'un des acteurs majeurs de la dynamique de la ville de Lyon.

L'hôtel Hilton, avec ses 201 chambres, aux abords du parc de la "Tête d'Or", a connu une baisse de son activité liée aux conséquences du 11 septembre.

L'hôtel Méridien Part Dieu, le plus haut d'Europe, contient mieux les conséquences de cette conjoncture et maintient un taux d'occupation satisfaisant pour ses 245 chambres.

La Tour-de-Salvagny (Sathel) :

Le Casino du Lyon Vert a été handicapé par un report d'heure d'ouverture de sa salle de machines à sous durant une période de trois mois qui lui a coûté sa première place au classement national. Il reste, cependant, le premier casino du Rhône avec ses 400 machines à sous.
Cet épisode n'entache pas le potentiel du casino qui doit retrouver une position en adéquation avec la qualité des prestations offertes au sein de cet établissement phare.
La réalisation d'un hôtel, à la proximité immédiate du casino et offrant une prestation haut de gamme, sera un des chantiers importants de la période à venir, qui permettra d'améliorer encore l'accueil de la clientèle. Cet établissement sera un complément indéniable à La Rotonde, dont les deux macarons au *Michelin* saluent toujours la maestria de son chef Philippe Gauvreau.

Saint-Galmier (Le Lion Blanc) :

L'activité machines à sous a connu une belle progression de près de 6 % accompagnée d'une hausse de plus de 7 % du produit brut des jeux traditionnels.
Le casino continue d'assurer son soutien à l'animation de la station et offre, avec son restaurant "La Paillote" (2 fourchettes au *Michelin*), une prestation reconnue dans la région.

Évaux-les-Bains (SA du Casino d'Évaux-les-Bains) :

Seul établissement de la région du Limousin, le casino a connu une année prometteuse pour la première saison d'exploitation de ses 30 machines à sous, mises en service en janvier 2002, et gagne onze places au classement des casinos français.
L'activité restauration bénéficie de ce réel démarrage du casino et enregistre une hausse de 43 %.
Une nouvelle salle d'animations, ouverte en juin 2002, devrait accroître la fréquentation de l'établissement et contribuer à la dynamisation de la station.

Vichy (Casino du Grand Café et Casino de Vichy) :

Premier casino de l'Allier et toujours en progression sur son activité jeux, le Casino du Grand Café connaît une très belle progression de sa restauration de près de 27 % grâce à une promotion appuyée et à des animations renouvelées.
La rénovation de la salle des machines à sous et de la discothèque devrait permettre de voir perdurer cette croissance.
La délégation de service public a été renouvelée en juillet 2002 pour dix-huit ans.

À la veille de l'installation du Casino de l'Élysée dans de nouveaux locaux, qui rajeunira le cadre d'exploitation, la progression des activités jeux a été maintenue avec une croissance de plus de 4 % du produit brut.
Le nouveau site, au Centre des Quatre Chemins, doit permettre à l'établissement d'offrir une nouvelle prestation et ceci en pleine complémentarité avec l'autre casino vichyssois, avec une grande salle polyvalente et un multiplexe de cinémas.
Une demande d'extension du parc des machines à sous accompagnera le déménagement du casino.

Châtelguyon (Châtelcasino) :

Le Casino de Châtelguyon a été redynamisé au cours de la saison et connaît une hausse significative de son chiffre d'affaires global de plus de 16 %.
La refonte de la décoration de l'établissement a contribué à cette hausse de l'activité, notamment au niveau de la restauration.
L'essor du tourisme, lié au Parc Vulcania, doit permettre au casino de connaître un afflux de clientèle supplémentaire.

L'hôtel "Le Splendid" est entouré d'un vaste parc à proximité du casino.

Royat (Société du Casino Municipal de Royat) :

Le Casino de Royat maintient sa place de premier casino de la région d'Auvergne, malgré une fréquentation en repli qui ne lui a permis de connaître qu'une croissance limitée de son produit des jeux.
Malgré cela, une gestion rigoureuse de l'établissement a permis de conforter sa rentabilité.
L'activité dancing du "Pariou" continue à connaître un franc succès et la rénovation à venir du restaurant "Le Lucullus" doit permettre de le relancer.

Saint-Nectaire (Casino de Saint-Nectaire) :

L'introduction de la Boule 2000, en juillet 2002, a permis d'accroître significativement le produit des jeux traditionnels.
La restauration, quant à elle, connaît une progression satisfaisante de plus de 13 %.

La Bourboule – Le Mont Dore (Seca) :

Ces deux établissements, qui ont connu une faible progression de leur activité, ont été cédés après la clôture de l'exercice.

Andernos (le Miami) :

Le casino connaît une régression significative de son produit des jeux due à l'arrivée des machines à sous au Casino de Bordeaux en mai 2002.
Cependant, les activités annexes ont contenu l'effet de la chute de fréquentation sur les jeux en enregistrant une baisse de moins de 5 %.
L'animation du casino reste toujours orientée vers le soutien des spectacles de jazz.
Les travaux d'embellissement de l'établissement, qui doivent être achevés avant l'été prochain, permettront de relancer l'attrait du casino auprès de sa clientèle.

Arcachon (Société du Casino d'Arcachon) :

L'effet "Bordeaux" se fait également ressentir au niveau du Casino d'Arcachon, mais dans une moindre proportion.
Les activités restauration et discothèque connaissent, malgré cela, une belle progression, confirmant la qualité des prestations de l'établissement.
Son engagement dans l'animation de la station reste fort, notamment en ce qui concerne les spectacles estivaux.

Cazaubon-Barbotan (Société du Casino de Cazaubon-Barbotan-les-Thermes) :

L'établissement de Cazaubon connaît une croissance de ses activités jeux avec une hausse de près de 9 % aux machines à sous liée à l'arrivée de 20 machines à sous supplémentaires en décembre 2001, qui lui font gagner trois places au classement des casinos français.

Salies-de-Béarn (Société du Casino de Salies-de-Béarn) :

Cette première année complète d'exploitation des machines à sous a permis de dynamiser le casino qui, par ailleurs, connaît une belle croissance de 21,5 % au niveau de la restauration.
La saison en cours connaîtra la remise en état de l'hôtel avec la création de 54 chambres et 2 suites qui amélioreront les conditions d'accueil dans la station.

Port-Barcarès (Lydia) :

Un dossier est en cours de dépôt pour obtenir une autorisation d'exploiter les jeux dans cet établissement, qui mérite de connaître enfin l'avenir qui lui est promis.

Gruissan (Centre d'Animation Le Phoëbus) :

Premier casino de l'Aude, qui gagne deux places au classement national, le Casino "Le Phoëbus" connaît une progression de plus de 8 % de son produit brut aux machines à sous, et a renouvelé sa délégation de service public pour quinze ans en mars 2002.
L'Hôtel Du Casino, dont les chambres sont décorées selon des thèmes originaux, continue de connaître une progression satisfaisante de près de 18 %.

Palavas-les-Flots (Casino de Palavas) :

L'activité restauration et discothèque connaît une croissance de plus de 9 % qui est accompagnée, aux machines à sous, par une progression du produit brut de 6 %, portant la moyenne jour de celles-ci à 529 Euros.
Son nouveau restaurant doit lui permettre d'améliorer encore l'offre proposée à sa clientèle.

La Grande-Motte (Casino de La Grande-Motte) :

Le Casino de La Grande-Motte confirme sa position de premier établissement de la région Languedoc-Roussillon et se place au 18e rang des casinos français avec ses 130 machines à sous qui réalisent une moyenne jour de 611 Euros.
Sa discothèque connaît une forte progression de près de 36 % et le casino reste un acteur majeur de l'animation de la station.

Gréoux-les-Bains (Société du Grand Casino de Gréoux-les-Bains) :

Unique casino des Alpes de Haute Provence, il a été doté de ses 30 premières machines à sous en novembre 2001 qui connaissent une première saison d'exploitation encourageante et lui font gagner 23 places au classement des casinos français.

Aix-en-Provence (Société du Casino Municipal d'Aix Thermal) :

Premier casino des Bouches-du-Rhône et gagnant deux places pour atteindre le 7e rang des casinos français, le Pasino réalise une progression de plus de 19 % aux machines à sous et double presque son produit aux jeux traditionnels.
Ces performances, avec une des meilleures moyennes françaises à 693 Euros aux machines à sous, ont permis au casino d'obtenir 80 machines à sous supplémentaires, portant ainsi son parc à 280 en mars 2003.
Les manifestations organisées, qui ont accueilli des artistes de renommée internationale, ont permis de générer une fréquentation importante de l'établissement, et la salle d'exposition est désormais reconnue dans la région comme un lieu sans équivalent.
Le secteur restauration, avec ses quatre restaurants à thèmes, continue à offrir une prestation diversifiée, dont la qualité est désormais largement couronnée d'un succès en terme de fréquentation.
Le concept "Pasino" s'affirme et donne le "la" au prochains projets du Groupe à la nouvelle implantation sur Saint-Amand-les-Eaux.
L'hôtel "Aquabella" ne connaît qu'une très faible baisse de son

activité et permet, avec ses 110 chambres aux tonalités provençales, d'envisager avec sérénité de tirer le meilleur parti de sa proximité des Thermes Sextius et de sa future piscine, qui complétera l'offre du Centre de Balnéothérapie qui a réalisé, cette saison, une magnifique progression de près de 33 % de son chiffre d'affaires.
Son restaurant "L'Orangerie", deux fourchettes au *Michelin*, avec sa structure en verre et acier, reste une des tables les plus courues d'Aix.

La Ciotat
(Société des Brasseries et Casino Les Flots Bleus) :

L'établissement a été doté de 15 machines à sous supplémentaires, en septembre 2002, dans le prolongement de l'ouverture de la salle des jeux traditionnels, fin février 2002.
Il gagne quinze places au classement des casinos français, grâce à la hausse de près de 18 % de son produit des jeux.
Ce développement des activités permet à la restauration de connaître une progression significative.
Le casino a, par ailleurs, participé à la rénovation du plus vieux cinéma du monde, "l'Eden", à La Ciotat.

Bandol (Grand Casino de Bandol) :

Premier casino du Var, le Casino de Bandol a souffert de la suppression temporaire des hautes dénominations des machines à sous.
Vingt-troisième casino français, le casino réalise une moyenne satisfaisante de 587 Euros par jour aux machines à sous.

Hyères
(Compagnie pour le Développement du Tourisme Hyèrois) :

Les travaux d'embellissement de la salle des machines à sous du Casino de Hyères ont porté leurs fruits avec une hausse de plus de 9 % du produit brut des machines à sous qui permet au casino de gagner deux places au classement national en atteignant le 24e rang. Cette belle progression lui a permis d'obtenir 20 machines à sous supplémentaires en février 2003, ce qui ne devrait pas faire varier une moyenne satisfaisante à 565 Euros.
La qualité de l'accueil aux jeux traditionnels permet d'enregistrer une progression de 17,4 % du produit brut.
La restauration progresse de près de 11 % et accompagne la croissance de l'activité hôtelière et le succès grandissant de sa discothèque "Le Fou du Roy".
L'établissement continue à développer des spectacles de qualité au sein de son auditorium.

Grasse (Casino de Grasse) :

Létablissement de Grasse a maintenu une croissance de son produit des jeux aux machines à sous de plus de 5 %.

Cannes (LCLP France "Casino Palm Beach") :

Le transfert du casino au Palm Beach, au mois d'août 2002, permet d'envisager un développement certain des activités dans ce nouveau cadre.
Deuxième en jeux de table en France, le casino connaît une croissance de 40 % des jeux traditionnels, mais aura besoin de machines à sous supplémentaires pour satisfaire une clientèle qui s'attend à trouver une offre supérieure à celle des 50 machines à sous en place actuellement. Une demande d'extension a d'ailleurs été déposée dans ce but.
La restauration bénéficie de la mise en place d'une carte de grande qualité et de l'amélioration sensible du service proposé.
Le casino reste un acteur majeur de l'animation de la ville de Cannes avec la coproduction du 23e Festival Performance d'acteurs et participe à des événements majeurs tels que la Star Academy…

L'hôtel "Savoy", avec ses 106 chambres, meublé dans le style Arts déco, va pouvoir jouer la carte de la synergie avec le Palm Beach en offrant une prestation de qualité, notamment avec sa piscine panoramique sur le toit.

Juan-les-Pins (Eden Beach Casino) :

Gagnant trois places au classement national des casinos, qui le place désormais au 22e rang, l'établissement de Juan-les-Pins a réalisé une progression de 7,4 % aux machines à sous, dont le parc de 150 machines, implantées dans une salle sur le thème "Mine d'Or", continue à accroître son rendement.
Une demande d'extension a été déposée afin de mieux répondre aux demandes de la clientèle.
L'activité restauration s'est consolidée au "Grill" et la gestion rigoureuse de l'établissement améliore encore sa profitabilité.

L'hôtel "Méridien Garden Beach", avec ses 175 chambres récemment redécorées et son centre de remise en forme, reste, malgré une légère baisse d'activité, un complément au casino pour sa clientèle VIP.
Son restaurant "La Plage", deux fourchettes au *Michelin*, est un complément idéal à l'établissement, idéalement situé entre pinède et mer, avec sa plage privée.

Beaulieu-sur-Mer (Grand Casino de Beaulieu) :

Le Casino de Beaulieu-sur-Mer a subi une perte de fréquentation liée essentiellement à l'absence de la clientèle haut de gamme et des touristes étrangers habituels.

Étranger

Belgique :

Les casinos belges de Knokke, Oostende, Chaudfontaine et Spa devraient bénéficier prochainement de la mise en application de la nouvelle législation autorisant l'exploitation de machines à sous.
Dans cette attente, le Casino de Knokke subit toujours le poids d'une structure très lourde à gérer.
Les Casinos de Chaudfontaine et Spa équilibrent leur exploitation, et le Casino d'Oostende réalise des résultats bénéficiaires satisfaisants compte tenu du contexte d'exploitation délicat sans les machines à sous.

Suisse :

Bénéficiant de la proximité idéale de Genève qui permet d'envisager de très bonnes perspectives, le Casino de Meyrin devrait ouvrir ses portes au début du second semestre de la saison en cours.
L'Hôtel du Parc, à Martigny, continue à connaître une exploitation difficile.

Espagne :

Malgré une régression d'activité contenue, les résultats du Casino de San Roque ont été améliorés grâce à une gestion rigoureuse de l'établissement.

Tunisie :

Le Casino de Djerba subit toujours les conséquences des événements internationaux qui sont défavorables au tourisme dans sa région d'implantation.
L'établissement n'en reste pas moins bénéficiaire et la qualité de ses prestations devrait lui permettre d'envisager l'avenir avec sérénité.

Maroc :

Le Casino d'Agadir continue de connaître une conjoncture difficile, notamment liée à ses conditions d'exploitation propres. Le coût très élevé de sa licence de jeux l'a contraint à une gestion plus drastique de son exploitation.

Autres informations

Prises de participations de GROUPE PARTOUCHE SA

COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS	100 %
Casino de Contrexéville	100 %

Cession de participations

Comme mentionné plus haut, les casinos du Mont Dore et de La Bourboule ont été cédés en novembre 2002.

Sociétés contrôlées

Les sociétés contrôlées sont listées dans l'annexe des comptes consolidés, au tableau relatif au périmètre de consolidation.

Activité recherche et développement

La Société n'a pas eu d'activité de recherche et développement au cours de l'exercice.

Changements de présentation et de méthode comptable

Ces changements sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.3 Le capital de la Société GROUPE PARTOUCHE

1.3.1 Information sur l'actionnariat de la société (L. 233-13)

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 octobre 2002, plus de 5 %, de 10 %, de 20 %, de 33,33 %, de 50 %, ou de 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.
Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé.
Monsieur Lucien WILMS, qui détenait 5,89 %, détient aujourd'hui une quote-part du capital social inférieure à 5 % du capital.
Par ailleurs, les sociétés FMR Corp et Fidelity International Limited (FIL), détenant chacune respectivement 0,38 % et 4,67 %, détiennent ensemble 5,05 % du capital et la Société EEM (Belgique) détient 8 % du capital.

Identité des principaux groupes d'actionnaires	au 31 octobre (n-1)	(n)
	2001	2002
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	62,30 %	62,30 %
SOGESIC SARL	4,62 %	4,62 %
FAMILLE PARTOUCHE	4,23 %	3,71 %
Sous-total	71,15 %	70,62 %
PUBLIC	28,85 %	29,38 %
TOTAL	**100,00 %**	**100,00 %**

1.3.2 Les actions autodétenues dans le cadre d'un programme de rachat

Le programme de rachat d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2000 et ayant fait l'objet d'une note d'information visée le 14 mars 2000 par la Commission des Opérations de Bourse, sous le numéro 00-305, a pris fin le 3 octobre 2001.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée, la Société a procédé à l'achat de 2 738 titres au cours moyen de 61,64 Euros, pour un montant total de 168 767 Euros hors frais de négociation et n'a procédé à la cession en Bourse d'aucune de ces actions.

À la clôture de l'exercice 2002, le nombre des actions inscrit au nom de la Société est de 2 738 titres pour une valeur de 61,64 Euros évalué au cours d'achat, ce nombre d'action, représente 0,04 % du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2001 et du 9 avril 2002 a autorisé successivement le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce afin, principalement, de réguler le cours des titres, et à procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à tout autre fin dans l'intérêt de la Société.
Le prix maximal d'achat a été fixé à 100 Euros par action et le prix minimal des cessions à 50 Euros. Cette autorisation est d'une durée maximum de dix-huit mois. Ces programmes n'ont pas été mis en force.

1.3.3 L'autorisation d'un programme de rachat d'actions par la Société

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce à procéder à l'achat en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel, 30 783 actions.

La présente autorisation mettra fin au précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale du 9 avril 2002.

Les acquisitions pourront être effectuées par tous les moyens en vue de :
- procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre-tendance.
- intervenir par achat et vente en fonction des situations du marché.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 Euros par action et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 40 Euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, les montants sus-indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions.
Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 078 300 Euros.

1.4 Résultats – affectations

Examen des comptes sociaux de la Société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultat.

La Société GROUPE PARTOUCHE a réalisé un résultat net de 45 039 K Euros. Le résultat net se compose principalement du résultat financier et notamment des dividendes versés par les filiales.

L'évolution de ce résultat financier s'explique essentiellement par le fait que les distributions des filiales à la holding ont été de 49 878 K Euros, soit une hausse de 17 911 K Euros, conjuguée à une augmentation des intérêts de comptes courants de 1 878 K Euros et à la rémunération issue des obligations pour 1 500 K Euros. De plus, aucun abandon de créance n'a été fait, contrairement aux 2 515 K Euros de l'exercice précédent. Tous ces éléments atténuent l'augmentation des intérêts d'emprunt en hausse de 15 003 K Euros.

L'augmentation du résultat net est, par ailleurs, impactée par une économie d'impôt sociétés de 14 665 K Euros, notamment liée aux frais de l'OPA.

Le total de l'actif, constitué essentiellement de participations financières et créances attachées, s'élève à 788 624 K Euros. Au passif les capitaux propres atteignent 247 786 K Euros contre 207 670 K Euros l'exercice précédent, soit une progression de 40 116 K Euros par rapport à l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 45 039 480 Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 039 480 Euros
5 % à la réserve légale	2 251 974 Euros
Solde	42 787 506 Euros
Au compte "Report à nouveau" la somme	42 787 506 Euros
qui après affectation, se solde à un montant de	90 080 799 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le :	Dividende net en FF et en Euros	Avoir fiscal en FF et en Euros
31 octobre 1999	67 724 514,00 F	33 862 257,00 F
	10 324 535,60 €	5 162 267,80 €
31 octobre 2000	67 724 514,00 F	33 862 257,00 F
	10 324 535,60 €	5 162 267,80 €
31 octobre 2001	4 925 419,20 €	2 462 709,60 €

Dépenses non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Conformément aux dispositions de l'article 233 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 11 226,28 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même Code.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Le tableau, faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices, est annexé aux comptes sociaux.

Examen des comptes consolidés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, connaissance prise du rapport de gestion du Groupe, nous soumettons à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

1.5 Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans son rapport spécial.

1.6 Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social par la société et les Sociétés qu'elle contrôle (art. L. 225-102-1-al.1)

(voir page 87 la partie relative aux organes de direction et de surveillance).

1.7 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (art. L. 225-102-1-al.3)

(voir de la page 84 à 87 la partie relative aux organes de direction et de surveillance).

1.8 Administration et contrôle de la Société

Les renouvellements

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Les jetons de présence

Nous vous précisons qu'il n'y aura pas de jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous rappelons tout d'abord que les dispositions de l'article L. 225-129-VII du Code de Commerce, issues de l'article 29 de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale, font obligation lors de toute décision d'augmentation du capital de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital social réservée aux salariés.

Aussi, nous vous proposons à la neuvième résolution de modifier l'article 8 des statuts relatif à la "Modification du capital" afin d'y adjoindre les nouvelles dispositions relatives à l'épargne salariale.

La modification de l'article 15 des statuts vous est proposée à la dixième résolution afin de rétablir le renvoi à certains articles des statuts.

Nous vous rappelons par ailleurs, que la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 dite loi NRE a modifié plusieurs dispositions applicables aux sociétés anonymes et qu'il convient de mettre les statuts de la Société en harmonie avec ces nouvelles dispositions.

Aussi, nous vous proposons :

- À la onzième résolution de modifier l'article 19 des statuts relatif aux "Pouvoirs et obligations du Directoire" afin de modifier l'intitulé du mandat social de "Directeur général" par celui de "Directeur général délégué".

- À la douzième résolution de modifier l'article 20 des statuts relatif au "Conseil de surveillance" afin de ramener le nombre des membres du Conseil de Surveillance de vingt-quatre à dix-huit, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

- À la treizième résolution de modifier l'article 22 des statuts relatif aux "Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance" afin de modifier l'intitulé du mandat social de "Directeur général" par celui de "directeur général délégué".

- À la quatorzième résolution de changer l'intitulé de l'article 24 des statuts sur les "Conventions entre la Société et un des membres du Directoire ou Conseil de Surveillance" par un nouvel intitulé "Conventions réglementées et courantes" et de modifier l'article 24 afin d'étendre les conventions réglementées à l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou s'il s'agit d'une Société actionnaire, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

- À la quinzième résolution de modifier l'article 25 des statuts intitulé "Nomination – Pouvoirs – Rémunération" et à la seizième résolution de modifier l'article 27 des statuts intitulé "Délais et modes de convocation – Information des actionnaires" afin d'ouvrir certains droits aux actionnaires disposant au moins du vingtième du capital social au lieu du dixième auparavant.

- À la dix-septième résolution de modifier l'article 31 des statuts afin de supprimer les dispositions de l'article relatives aux assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif qui sont sans objet aujourd'hui.

- À la dix-huitième résolution de modifier l'article 32 des statuts relatif aux "Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance" afin de modifier l'intitulé du mandat social de "Directeur général" par celui de "Directeur général délégué".

- À la dix-neuvième résolution de modifier l'article 37 des statuts intitulé "Pouvoirs de l'Assemblée Extraordinaire" afin de supprimer les dispositions de l'article relatives aux assemblées générales constitutives ou à caractère constitutif qui sont sans objet aujourd'hui.

En conséquence, après la présentation des rapports par les Commissaires aux Comptes, nous vous invitons à vous prononcer sur l'ordre du jour et le texte des résolutions qui suivent.

Le Directoire

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte annuelle conformément à la loi et aux statuts, afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2002 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes.

Aussi, régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de votre Société et de son Groupe, nous avons procédé dans le cadre de notre mission de surveillance aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires.

Nous constatons à nouveau l'évolution importante du Groupe qui reflète notamment la qualité des orientations stratégiques mises en œuvre par le Directoire sous la conduite de son Président.

En conséquence, conformément à l'article L. 225-68 du nouveau Code de Commerce, nous avons examiné et vérifié les comptes annuels que nous a présentés le Directoire et nous estimons que le rapport du Directoire et les comptes annuels ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

COMPTES CONSOLIDÉS 2002

32 BILAN
34 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
35 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
36 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE ET INTÉRÊTS MINORITAIRES
37 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
54 INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
59 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

Bilan actif (valeurs nettes)

En milliers d'Euros	Notes	Exercices au 31 octobre		
		2002	**2001**	**2000**
Frais d'établissement		665	1071	1648
Frais de recherche		102	14	19
Concessions, brevets et marques		604	854	977
Fonds commercial		7353	5708	5995
Écarts d'acquisition		393621	72562	77687
Autres immobilisations incorporelles		1145	764	881
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		403492	80973	87208
Terrains		18769	12322	11802
Constructions		240228	144555	120186
Installations techniques		35578	27579	23484
Autres immobilisations corporelles		53673	29465	29244
Immobilisations en cours		3607	8596	6502
Avances et acomptes		897	1064	10233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		352752	223581	201451
Titres de participation		43180	48448	36193
Autres titres immobilisés		60	6	2
Prêts		1188	1090	978
Autres immobilisations financières		1578	1033	983
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		46 006	50577	38157
Actif immobilisé		**802 250**	**355131**	**326815**
Stocks Matières premières		2385	1890	1686
Stocks Produits intermédiaires et finis		470	170	138
Stocks Marchandises		4372	840	770
Avances et acomptes sur commandes		378	400	803
Clients		9828	8141	10350
État – Impôt différé		1940	2903	3310
Autres créances		51280	28993	26175
Actions propres		169	168	-
Autres valeurs mobilières		3388	20670	7184
Disponibilités		46698	25743	31770
Charges constatées d'avance		7297	5929	5783
Actif circulant		**128 206**	**95847**	**87968**
Comptes de Régularisation		2564	1138	1343
TOTAL GÉNÉRAL		**933 019**	**452116**	**416126**

Bilan passif

En milliers d'Euros	Notes	Exercices au 31 octobre		
		2002	**2001**	**2000**
Capital social		86195	86195	85412
Primes d'émission		9411	9411	9411
Réserves consolidées		86637	56681	38755
Réserves de conversion Groupe		122	81	(94)
Résultat Groupe		22459	34314	28842
Provisions réglementées		-	-	-
Capitaux propres		**204824**	**186682**	**162326**
Intérêts hors Groupe		19154	10823	9492
Résultat hors Groupe		2752	3108	3439
Intérêt minoritaire		**21905**	**13931**	**12931**
Provisions pour risques		5242	2163	1989
Provisions pour charges		4710	1679	2075
Provisions risques et charges		**9953**	**3842**	**4064**
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		527017	132755	119225
Emprunts et dettes financières divers		17333	7966	16871
Avances et acomptes reçus sur commandes		2284	997	772
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19012	13392	14300
Dettes fiscales et sociales		80265	58482	48095
Impôts différés Passif*		15047	1082	713
Dettes sur immobilisations		11334	13823	16091
Autres dettes		14352	10513	10830
Produits constatés d'avance		9614	8651	8652
Dettes		**696259**	**247 661**	**235549**
Comptes de Régularisations		78	0	1254
TOTAL GÉNÉRAL		**933 019**	**452 116**	**416 126**

** Ce montant était positionné les années précédentes en provisions pour charges.*

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de résultat

En milliers d'Euros	Notes	Exercices au 31 octobre		
		2002	**2001**	**2000**
Ventes marchandises		1 386	1 269	830
Production vendue de services		370 599	289 274	257 931
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		371 985	290 543	258 761
Production immobilisée		322	530	539
Subvention d'exploitation		215	276	213
Reprises amortissements, provisions, transfert de charges		9 809	5 419	5 499
Autres produits		287	351	237
Produit d'exploitation		**382 619**	**297 119**	**265 249**
Achats et variations de stocks		23 125	17 456	16 803
Autres achats et charges externes		81 155	58 711	55 576
Impôts, taxes et versements assimilés		18 699	14 048	12 913
Charges de personnel*		135 118	95 917	87 840
Dotations amortissements immobilisations		28 041	20 059	17 740
Dotations provisions sur actif circulant		3 261	3 127	1 320
Dotations provisions risques et charges		1 244	690	1 163
Autres charges		9 125	8 326	7 648
Charges d'exploitation		**299 768**	**218 334**	**201 004**
Résultat d'exploitation		**82 850**	**78 785**	**64 246**
PRODUITS FINANCIERS		2 617	1 927	1 713
CHARGES FINANCIÈRES		25 040	9 492	8 151
Résultat financier		**(22 423)**	**(7 565)**	**(6 438)**
Résultat courant avant impôt		**60 427**	**71 220**	**57 808**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 783	5 979	15 807
CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 397	5 938	8 588
Résultat exceptionnel		**4 386**	**41**	**7 219**
Dotations amortissements écarts d'acquisition		13 815	5 137	4 918
Impôts dus sur les bénéfices		22 995	27 926	26 708
Impôts différés sur les bénéfices		2 793	775	1 119
Total des produits		**402 019**	**305 024**	**282 770**
Total des charges		**376 808**	**267 602**	**246 093**
Résultat des sociétés intégrées		25 211	37 422	36 676
Résultat Groupe		**22 459**	**34 314**	**28 842**
Résultat hors Groupe		**2 752**	**3 108**	**3 440**
Résultat net par action		**4,09**	**6,08**	**5,24**

Nombre d'actions total : 6 156 774.

** Y compris Participation des salariés.*

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2002	**2001**
Opérations d'exploitation		
Résultat Net Consolidé	25 211	37 422
Dotations & reprises d'amortissements	42 175	25 196
Dotations & reprises de provisions	(5 080)	(1 310)
Variations impôts différés	2 793	775
Produits de cession d'éléments d'actifs	(4 314)	37
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	60 786	62 120
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	3 845	8 000
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	64 630	70 120
Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(28 819)	(40 234)
Acquisitions d'immobilisations financières	(5 923)	(12 716)
Dettes sur immobilisations*	(5 524)	(2 268)
Cession éléments d'actifs immobilisés	3 486	675
Incidence des variations du périmètre et divers	(326 642)	(450)
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENTS	(363 422)	(54 993)
Opérations de financement		
Variation des emprunts et autres dettes financières	312 382	7 713
Charges à répartir	(1 488)	(101)
Dividendes versés	(7 631)	(11 859)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	303 263	(4 247)
Incidence des variations du cours des devises	(57)	(117)
Variation de la trésorerie	**4 413**	**10 763**
Trésorerie à l'ouverture	44 813	34 050
Trésorerie de clôture	49 226	44 813

Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation consolidé

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2002	**2001**
ACTIF		
Clients, comptes rattachés	(543)	2 380
Stocks et en-cours	(182)	(306)
Autres créances	6 885	(3 094)
Charges constatées d'avance	598	(162)
Avances et acomptes	271	402
Sous-Total	**7 028**	**(780)**
PASSIF		
Fournisseurs	(843)	(808)
Dettes fiscales et sociales	(1 790)	10 452
Autres passifs d'exploitation	(1 154)	(1 089)
Avances et acomptes	603	225
Sous-Total	**(3 183)**	**8 780**
VARIATION DU BFR D'EXPLOITATION	**3 845**	**8 000**

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

Variations des capitaux propres consolidés Part du Groupe et intérêts minoritaires

En milliers d'Euros	Capital social	Prime	Réserves de conversion	Réserves consolidées Groupe	Résultat consolidé Groupe	**Capitaux propres Groupe**	**Intérêts minoritaires**
Situation au 31 octobre 2000	**85 412**	**9 411**	**(94)**	**38 755**	**28 842**	**162 326**	**12 931**
Écarts de conversion	-	-	175	-	-	175	-
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	(10 324)	-	(10 324)	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(1 534)
Variation Périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	783	-	-	(592)	-	190	(575)
Affectation Résultat de l'exercice 2000	-	-	-	28 842	(28 842)	-	-
Résultat de l'exercice 2001	-	-	-	-	34 314	34 314	3 108
Situation au 31 octobre 2001	**86 195**	**9 411**	**81**	**56 681**	**34 314**	**186 682**	**13 931**
Écarts de conversion	-	-	41	-	-	41	8
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	(4 923)	-	(4 923)	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(2 708)
Variation Périmètre	-	-	-	-	-	-	7 891
Autres variations	-	-	-	565	-	565	32
Affectation Résultat de l'exercice 2001	-	-	-	34 314	(34 314)	-	-
Résultat de l'exercice 2002	-	-	-		22 459	22 459	2 752
Situation au 31 octobre 2002	**86 195**	**9 411**	**122**	**86 637**	**22 459**	**204 824**	**21 905**

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

- Rachat du Casino de Contrexéville, ainsi que des murs et des fonds de commerce de trois hôtels à Contrexéville et des thermes de cette station et de celle de Vittel.
- Succès de l'offre publique d'achat visant les titres de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS, et de l'offre publique de retrait suivie immédiatement d'un retrait obligatoire, à l'issu desquels GROUPE PARTOUCHE détient la totalité des titres de la société.
- Les actions et obligations convertibles de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS ont été radiées du second marché d'Euronext Paris le 9 octobre 1992.
 Un crédit syndiqué a été souscrit par GROUPE PARTOUCHE afin de financer cette acquisition et de refinancer certains emprunts des filiales du Groupe.
- Modification des modalités de prélèvements sur les produits des jeux à compter du 1er mai 2002. L'effet revient à une limitation du glissement à 15 % du PBJ réel des machines à sous et provoque un alourdissement de la taxation.
- Transfert du Casino de Cannes au Palm Beach, au mois d'août 2002, qui permet d'envisager un développement certain des activités dans ce nouveau cadre.

PRINCIPES COMPTABLES

Référentiel

Les comptes consolidés annuels du Groupe sont établis en conformité avec les principes comptables français définis par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-02. Les états financiers des sociétés étrangères établis selon les normes comptables en vigueur dans leur pays sont retraités afin d'appliquer les principes généralement admis dans le Groupe.

Méthodes de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du Casino de Grasse et SC du Casino de Grasse.

Changements de présentation et de méthode comptable

Le Groupe a procédé aux changements de présentation et de méthodes comptables suivants :

Participation des salariés :

La participation des salariés est classée, à compter de l'exercice clos le 31 octobre 2002, dans les charges d'exploitation de l'exercice conformément au règlement CRC 99-02, alors qu'elle était présentée en pied de compte de résultat jusqu'au 31 octobre 2001.

Impôts différés – passif :

Les impôts différés – passif sont classés, à compter de l'exercice clos le 31 octobre 2002, dans les dettes d'exploitation, alors qu'ils étaient présentés en provision pour risques et charges jusqu'au 31 octobre 2001.
Concernant la participation des salariés et les impôts différés – passif, les bilans et comptes de résultat des exercices clos les 31 octobre 2001 et 2000 ont été présentés de la même façon que pour l'exercice clos le 31 octobre 2002 pour des raisons de comparaison.

Contrats de crédit-bail :

À compter de l'exercice clos le 31 octobre 2002, les contrats de crédits-bails immobilier ayant une incidence significative sur le bilan consolidé font l'objet d'un retraitement conformément au règlement CRC 99-02 (cf. note sur les principes comptables). Les crédit-baux existants à l'ouverture de l'exercice, ne concernant que des biens mobiliers n'ont pas fait l'objet de retraitement en raison de leur impact non significatif au 31 octobre 2002 sur le poste "Autres immobilisations corporelles" (valeur brute de 1 307 K€ et amortissements cumulés de 578 K€) et sur la situation nette consolidées (232 K€).

Méthode de conversion

1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en Euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique "Écarts de conversion" inscrite dans les capitaux propres.
Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

2. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change au 31 octobre 2002. Les produits, charges et flux sont exprimés aux taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat conformément à l'application de la méthode préférentielle retenue dans le règlement 99-02.

Immobilisations incorporelles

1. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan représentent la différence entre les valeurs d'acquisition des titres et le pourcentage de situation nette réévaluée à la date d'acquisition. Sont inclus dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes directement liés à l'acquisition.
Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.
La politique comptable du GROUPE PARTOUCHE consiste à amortir en mode linéaire sur vingt ans les écarts d'acquisition, du fait de la durabilité et du caractère bénéficiaire des investissements concernés.
Si les critères indiqués ci-dessus n'étaient pas atteints, notamment la non-obtention d'autorisation d'exploitation de machines à sous ou une capacité bénéficiaire inférieure à celle initialement estimée sur une période consécutive de trois ans postérieurement à l'obtention de l'autorisation des machines à sous, GROUPE PARTOUCHE proposera alors de revoir sa position quant à la durée résiduelle d'amortissement des écarts d'acquisition concernés.

2. Fonds de commerce

Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, les fonds de commerce peuvent constituer des éléments d'actifs identifiables significatifs constatés lors des prises de contrôle d'entreprises consolidées. Dans ce cas, il s'agit d'éléments identifiables dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur. Les fonds de commerce constitués d'éléments non identifiables font l'objet d'un amortissement en totalité.
Les fonds de commerce, hors droit à construire, des sociétés du Groupe sont amortis sur une durée de vingt ans. Si l'activité de la société venait à décliner ou si nous constations l'obsolescence de certains éléments constitutifs des fonds, la durée d'amortissement de ces derniers pourrait être remise en cause.

3. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que les fonds de commerce sont amorties sur la durée probable d'utilisation :

- Frais d'établissement 5 ans
- Brevets et licences 1 à 2 ans
- Logiciels 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions 20 à 50 ans
- Installations Générales, Agencements 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 ou 5 ans
- Matériel de Bureau et Informatique 2 à 5 ans

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale. Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée…),
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité,
- des cours de Bourse.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode du “premier entré, premier sorti”.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence à la moyenne des cours de Bourse du dernier mois de l'exercice.

Fiscalité différée

Le GROUPE PARTOUCHE calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.
Les impôts différés sont déterminés chaque année pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.
Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges portent essentiellement sur :

- les litiges fiscaux et sociaux qui sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice,
- les jackpots progressifs,
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite relatives aux sociétés entrées dans le périmètre de consolidation depuis l'application du règlement CRC 99-02 (la méthode utilisée pour l'estimation de cette provision est expliquée ci-dessous dans le paragraphe “Engagements de retraite”).

Contrats de crédit-bail

Crédit-bail immobilier

Les actifs immobiliers en crédit-bail sont comptabilisés comme si les biens concernés avaient été acquis en pleine propriété. La valeur des biens ainsi financés est inscrite à l'actif du bilan et amortie selon les durées indiquées dans le paragraphe consacré aux immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

Crédit-bail mobilier

Les crédits-bails mobiliers ne font pas l'objet d'un retraitement. L'immobilisation de ces biens n'aurait pas eu d'impact significatif sur le bilan consolidé. Les loyers correspondants figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice auquel ils se rapportent. Le montant des engagements liés à ces contrats figurent dans les engagements hors bilan donnés.

Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe ont des obligations en terme d'indemnités de départ en retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont propres à chaque filiale. Le taux d'actualisation retenu est de 5,5 %.
Le GROUPE PARTOUCHE n'a pas retenu l'option ouverte de comptabiliser ces engagements sous forme de provision dans les comptes consolidés clos au 31 octobre 2002. Au sein du Groupe, les engagements de retraite sont entièrement contractés en France et concernent uniquement les indemnités de départ en retraite. Le montant des engagements liés à ces contrats figure dans les engagements hors bilan donnés.
Les engagements de retraite relatifs aux sociétés entrées dans le périmètre depuis l'application du règlement CRC 99-02 font l'objet d'une provision pour charges dans le cadre de l'estimation de la juste valeur des actifs et passifs des sociétés concernées à la date de leur acquisition. Les provisions ne sont pas actualisées à la clôture de l'exercice. L'éventuel écart d'évaluation est constaté dans les engagements hors bilan donnés.

Particularités dans les règles comptables

1. Le plan comptable des casinos des stations balnéaires (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer.
Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret.
Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrites dans le poste “Produits constatés d'avance” du bilan consolidé constituant l'essentiel du poste.

2. Le GROUPE PARTOUCHE procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice.

3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des “casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques”, les casinos du GROUPE PARTOUCHE ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste “Autres dettes”.

4. Depuis l'exercice clos au 31 octobre 1999, le Groupe procède à la capitalisation, à l'actif des comptes sociaux de la filiale concernée, des intérêts de financement pour des investissements supérieurs à 15,2 M€ et ce jusqu'à la mise en service des dits investissements.

Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations sectorielles

En millions d'Euros	Exercices au 31 octobre 2002	2001	2000
Chiffre d'affaires			
Jeux	270,2	209,2	186,5
Restauration	46,3	38,2	31,5
Hôtellerie	29,2	25,6	22
Autres	26,2	17,5	18,8
Total consolidé	**371,9**	**290,5**	**258,8**

En millions d'Euros	Exercices au 31 octobre 2002	2001	Exercices au 1er octobre 2000
Chiffre d'affaires			
France	353,6	277,6	245,1
Europe (hors France)	14,3	7,8	8,8
Autres implantations	4	5,1	4,9
Total consolidé	**371,9**	**290,5**	**258,8**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

Note 1 – Immobilisations incorporelles

Variations des valeurs brutes

En milliers d'Euros	au 31 octobre 2001*	Nouvelles Sociétés	Augmentation	Diminution	au 31 octobre 2002
Fonds commercial	8 264	2 089	26	-	10 379
Écarts d'acquisition	100 617	-	334 874	-	435 491
Autres actifs incorporels	6 168	2 439	1 834	1 846	8 595
Total	**115 049**	**4 528**	**336 734**	**1 846**	**454 465**

Amortissements

En milliers d'Euros	au 31 octobre 2001*	Nouvelles Sociétés	Augmentation	Diminution	au 31 octobre 2002
Fonds commercial	2 556	8	462	-	3 026
Écarts d'acquisition	28 054	-	13 815	-	41 869
Autres actifs incorporels	3 472	1 684	1 225	303	6 078
Total	**34 082**	**1 692**	**15 502**	**303**	**50 973**

** Ces montants enregistrent les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères. Ils sont non significatifs.*

Valeurs nettes

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre 2001	2002
Fonds commercial	5 708	7 353
Écarts d'acquisition	72 562	393 621
Autres actifs incorporels	2 703	2 517
Total	**80 973**	**403 492**

Note 2 – Écarts d'acquisition

Synthèse des écarts d'acquisition

En milliers d'Euros	Écarts d'acquisition Brut	Amortissement	31 octobre 2002 Net	31 octobre 2001 Net
Sociétés détentrices				
GROUPE PARTOUCHE SA	378 090	23 158	354 932	38 181
FORGES THERMAL	231	173	58	63
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION	2 904	1 143	1 761	1 906
SFC	7 833	1 043	6 790	7 182
SIHCT	542	81	461	488
SCI THERMES	865	111	754	798
SEMCG	942	118	824	871
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	8 141	2 266	5 875	6 282
SIKB	119	48	71	77
SATHEL	18 382	8 063	10 319	11 260
SEK	8 705	4 778	3 927	4 405
AIX THERMAL	1 676	710	966	1 049
CEC	7 060	177	6 883	-
Total consolidé	**435 490**	**41 869**	**393 621**	**72 562**

Détail des variations

En milliers d'Euros	
Valeur nette 2001	**72 562**
Augmentations	
GP	
Acquisition Groupe CEC	322 283
Acquisition Pôle Contrexéville	5 649
Acquisition Hôtel SAVOY	6 670
Acquisition complémentaire SFC	272
Dotation aux amortissements	(13 815)
Valeur nette 2002	**393 621**

Éléments retenus dans le calcul de l'écart d'acquisition CEC

Coût d'acquisition des titres :

Valeur des titres de participations :	247,6 M€
Autres titres immobilisés (emprunt obligataire* convertible acquis) :	68,8 M€
Frais d'acquisition nets d'impôt :	12,7 M€

Actifs et Passifs réévalués :

Actifs et Passifs réévalués pris en compte dans la situation nette du Groupe CEC au 1er mai 2002 : (montant net d'impôt)

Réévaluation des actifs immobiliers :	29,1 M€
Titres de participation Quiberon* :	5 M€
Emprunt obligataire* :	45,9 M€
Provision pour restructuration :	915 K€
Provision pour indemnités de départ à la retraite :	272 K€

*Nota Bene

- Il est envisagé que les obligations acquises par GROUPE PARTOUCHE soient converties en actions au cours de l'exercice 2002-2003. La valeur de ces obligations viendra alors définitivement compléter la valeur des actions acquises.
- La Société du Casino de Quiberon, filiale du Groupe CEC, n'a pas été consolidée car elle a été cédée au mois de juin 2002. Ces titres ont été réévalués dans la situation nette de CEC afin de neutraliser la plus-value réalisée lors de la cession.

Méthodes d'affectation de l'écart d'acquisition :

L'écart d'acquisition calculé a été affecté entre les Sociétés casinotières du Groupe CEC par répartition au prorata du produit brut des jeux.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Variations des valeurs brutes

En milliers d'Euros	au 31 octobre	Nouvelles Sociétés	Augmentation	Diminution	au 31 octobre
	2001*				**2002**
Terrains	12 709	6 913	602	85	20 138
Constructions	191 673	118 723	8 302	1 763	316 935
Installations techniques	72 931	28 714	10 929	6 182	106 393
A.I.C.	53 712	28 424	20 181	6 078	96 239
Immobilisations en cours	8 596	605	3 113	8 706	3 607
Avances et acomptes	1 064	5	1 023	1 195	897
Total	**340 684**	**183 384**	**44 150**	**24 009**	**544 210**

Amortissements

En milliers d'Euros	au 31 octobre	Nouvelles Sociétés	Augmentation	Diminution	au 31 octobre
	2001*				**2002**
Terrains	386	832	152	1	1 369
Constructions	47 118	21 401	8 711	523	76 707
Installations techniques	45 352	18 707	11 527	4 771	70 815
A.I.C.	24 247	14 731	8 270	4 682	42 566
Total	**117 103**	**55 671**	**28 661**	**9 977**	**191 458**

Valeurs nettes

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	**2002**
Terrains	12 322	18 769
Constructions	144 555	240 228
Installations techniques	27 579	35 578
Autres immobilisations corporelles (A.I.C.)	29 465	53 673
Immobilisations en cours	8 596	3 607
Avances et acomptes	1 064	897
Total	**223 581**	**352 752**

** Ces montants enregistrent les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères.*

Les “autres immobilisations corporelles” au 31 octobre 2002 se décomposent ainsi :

En milliers d'Euros	Valeurs Brutes	Amortissements
Matériel et mobilier de bureau	15 020	9 441
Matériel de transport	2 209	1 443
Divers	79 011	31 682
Total	**96 239**	**42 566**

Commentaires :

Constructions

- Le montant des immobilisations issues du retraitement des crédits-bails impacte pour 8,6 M€ le poste brut des constructions des sociétés nouvelles.
- L'augmentation du poste construction comprend pour respectivement 2,9 M€ et 1 M€ ce qui traduit l'évolution des postes sur les Sociétés SCI Foncière de Vittel et Contrexéville et sur le Casino d'Aix-en-Provence.

Installations techniques

Les augmentations et diminutions du poste sont réparties sur l'ensemble des sociétés consolidées.

Autres immobilisations corporelles

L'évolution du poste s'explique principalement par les travaux d'aménagement du Palm Beach pour 10,1 M€.

Note 4 – Titres de participations non consolidés

Les sociétés jugées non significatives au regard de leur CA, de leur total Bilan, de leur situation nette et de leur résultat, celles dont la détention est provisoire ne sont pas consolidées.

En milliers d'Euros	Valeurs Brutes	Provisions	Valeurs Nettes	Pourcentage de détention	Capitaux propres 31/10/02 Hors résultat	Résultat Net 31/10/2002	Prêts et avances	Cautions & avals	Chiffre d'Affaires 31/10/02	Motif de non-consolidation
Sociétés										
SA CASINO ALVIGNAC	129	-	129	99,68 %	(9)	(63)	583		-	Sans activité
SA CASINO MORSBRONN	75	75	0	99,72 %	(84)	(8)	92	-	-	Sans activité
SA CASINO TRINITÉ	76	-	76	99,84 %	(74)	(124)	-	-	-	Sans activité
SOCIÉTÉ FERMIÈRE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES (chiffres au 10/2001)	35 308	-	35 308	15,76 %	40 123	(10 768)	-	-	32 274	Détention inférieure à 20 %
CASINO du HAVRE	150	-	150	100,00 %	-	-	-	-	-	Sans activité ou détention non significative
KERMESSE WAGRAM	913	913	0	99,83 %	(208)	(3)	-	-	-	Sans activité ou détention non significative
LAJET	545	545	0	99,60 %	-	-	-	-	-	En liquidation
CASINO DE BUDAPEST	200	200	0	100,00 %	(412)	-	2 051	-	-	Sans activité ou détention non significative
CASINO DE BOURBON LANCY	38	38	0	99.72 %	(65)	8	204	-	-	Sans activité ou détention non significative
CASINO DE LA TESTE DE BUCH	30	30	0	77,76 %	(92)	(73)	678	-	-	Sans activité ou détention non significative
BOURBONNAISE DE CASINO	38	38	0	99,72 %	24	(2)	-	-	-	Sans activité ou détention non significative
COMPAGNIE DES CASINOS HOLDING	321	0	321	99,60 %	(17)	(354)	273	-	-	Sans activité ou détention non significative
CASINO DE SAINT CAST LE GUILDO	38	38	0	99.76 %	(32)	(55)	55	-	-	Sans activité ou détention non significative
VISTALEASING	6 026	0	6 026	100,00 %	(3 926)	-	-	-	-	Proximité de clôture
CASINO REAL ESTATE	149	149	0	100,00 %	(1 339)	(5)	-	-	-	En liquidation
CASINO RÉGIONAL DE BRUXELLES	74	74	0	100,00 %	(137)	(3)	-	-	-	Sans activité ou détention non significative
DYN SA	668	522	146	-	183	16	-	-	25	Sans activité ou détention non significative
SA EXPLOITATION CASINO DE SAXON	33	0	33	5,00 %	-	(153)	-	-	-	Sans activité ou détention non significative
SCI LES SOURCES DES BAINS	809	424	385	-	124	1	-	-	9	Sans activité ou détention non significative
DIVERS	995	389	606	-	-	-	-	-	-	Sans activité ou détention non significative
TOTAL	**46 615**	**3 435**	**43 180**							

Le cours boursier au 31 octobre 2002 de la SFCMC est de 380 €.
La Société Vistaleasing sera consolidée à compter du 1er novembre 2002.

Note 5 – Prêts

L'échéancier des prêts est le suivant :

En milliers d'Euros	TOTAL	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Montant Brut	1 446	191	861	394
Provision	258	-	-	-
Montant Net	**1 188**			

La provision sur prêt concerne principalement le Casino d'Aix-en-Provence à hauteur de 234,7 K€.

Note 6 – Stocks

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	**2002**
Montant Brut	2 900	7 234
Provision	0	7
Montant Net	**2 900**	**7 227**

Les sociétés nouvelles contribuent pour 4,4 M€ à l'augmentation des stocks.

Note 7 – Clients

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
	2001	**2002**			
Montant Brut	12 783	16 821	14 617	2 204	-
Provision	(4 642)	(6 993)	(6 993)	-	-
Montant Net	**8 141**	**9 828**	**7 624**	**2 204**	**-**

Les sociétés entrantes impactent les postes “Montant brut” et “Provision” respectivement pour 2,8 M€ et 1,1 M€.
Les créances clients du Casino Carlton représentent 5 167 K€ du total brut du poste.
La provision pour dépréciation des comptes clients couvre essentiellement des chèques ou paiements par cartes de crédit remis par la clientèle des casinos et demeurés impayés, soit 6 090 K€ pour les jeux dont 2 677 K€ comptabilisées au Carlton.

Note 8 – Autres créances

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	**2002**
État impôt société	1 361	19 104
État TVA	13 242	8 724
État autres	1 337	2 133
Fournisseurs débiteurs	1 018	-
Personnel avances et acomptes	191	338
Organismes sociaux	425	201
Divers	18 485	35 355
Montant Brut	**36 059**	**65 855**
Provision	(7 066)	(14 575)
Montant Net	**28 993**	**51 280**

Ventilation	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Montant Net	**51 280**	**-**	**-**

L'évolution du poste brut est principalement la résultante :
– des augmentations de postes relatifs :
- à l'entrée des nouvelles filiales pour 18 313 K€ dont un fort impact sur le poste "Divers" pour 13 693 K€,
- à la créance d'impôt du pôle d'intégration fiscale de GROUPE PARTOUCHE SA qui contribue pour 14 690 K€ à l'évolution du poste "État impôt société",

– des diminutions de postes relatifs :
- au remboursement de la créance de TVA d'Aix-en-Provence pour 4,9 M€.

La provision pour dépréciation des autres créances est constituée en particulier pour 5,3 M€ par la provision de la créance HIL sur la société SOGEA et pour 4,7 M€ d'une provision comptabilisée sur la société CEC, dont 2 M€ relatifs au compte courant de Budapest.

Note 9 – Trésorerie

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre
	2002
Titres cotés	1
SICAV	1 241
Fonds Communs de Placement	1 432
Certificats de dépôt	425
Actions et Assimilés non cotés	295
Actions propres*	169
Intérêts courus/VMP	2
Provision pour dépréciation	(7)
Valeurs mobilières de placement (nettes)	**3 557**
Disponibilités	**46 698**
Trésorerie débitrice	**50 255**

** Le cours de la Bourse au 31 octobre 2002 est de 66,6 €.*

Note 10 – Charges constatées d'avance

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	**2002**
Montant Net	**5 929**	**7 297**

Les éléments constitutifs de ce poste sont essentiellement à caractère d'exploitation. Ce poste comprend en particulier la redevance communale du Casino de Cabourg pour 1,4 M€.

Note 11 – Détail de variation des capitaux propres et intérêts minoritaires

11.1 Composition du capital

Le capital au 31 octobre 2002 est fixé à 86 194 836 Euros, divisés en 6 156 774 actions d'une valeur nominale de 14 Euros chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

11.2 Capitaux propres part du Groupe

Voir tableau synthétique en tête de chapitre des comptes consolidés.

11.3 Variation du poste "Intérêts hors Groupe" :

Ils s'élèvent à 21 905 K€ au 31 octobre 2002 contre 13 931 K€ au 31 octobre 2001.
L'évolution est due principalement aux mouvements de périmètre pour 7 923 K€ qui s'expliquent par :
- la consolidation par intégration globale du Groupe CEC pour 7 508 K€,
- la variation de périmètre liée au rachat de titres aux minoritaires de SFC pour 382 K€,
- l'effet des autres variations de périmètre 33 K€.

La part de résultat revenant aux intérêts hors Groupe ressort à 2 752 K€. La quote-part dans la distribution de dividendes s'élève à 2 708 K€.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

Les litiges fiscaux et sociaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

Provision pour Risques

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	**2002**
Contrôles fiscaux et sociaux	573	303
Litiges prud'homaux	939	2 616
Autres provisions	651	2 323
Total	**2 163**	**5 242**

L'évolution du poste "Provision pour Litiges prud'homaux" est due principalement à la provision de 1 014 K€ sur la Société EUROPÉENNE DE CASINOS. La provision pour litiges comptabilisée dans la société HOLDING EUROPEAN GAMING CASINO pour 3 970 K€ relative au litige GJ diffusion a été reprise en consolidation sur le second semestre de l'exercice compte tenu de notre appréciation du caractère injustifié de cette demande dans laquelle une procédure pénale est pendante.

L'évolution du poste "Autres Provisions pour Risques" est due principalement à l'arrivée des Sociétés de CEC, pour 1,1 M€.

Provision pour Charges

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	**2002**
Jackpots	231	483
Provisions pour pensions et retraites	-	282
Contrôles fiscaux et sociaux	1 094	3 420
Litiges prud'homaux	90	
Autres provisions	264	525
Total	**1 679**	**4 710**

L'évolution de 2 326 K€ du poste "Contrôles fiscaux et sociaux" est principalement due aux contrôles fiscaux pour 2 311 K€. À noter l'impact des entrées de périmètre en particulier 1 179 K€ pour le Casino de Saxon-les-Bains et 900 K€ pour la SCI LERICHE ROSTAGNE.

Les provisions pour charges relatives aux contrôles fiscaux de GROUPE PARTOUCHE SA et de Saint-Amand sont respectivement de 407 K€ et 298 K€.

Le poste "Provisions pour retraites" correspond à la comptabilisation des indemnités de départ en retraite relatives aux sociétés entrantes conformément au CRC 99-02.

Note 13 – Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
	2001	**2002**			
Emprunts bancaires	130 986	520 019	59 148	313 629	147 242
Intérêts courus/emprunts	206	327	327		
Crédit-bail retraité	-	5 969	589	2 958	2 432
Comptes bancaires créditeurs	1 563	702	702		
Total	**132 755**	**527 017**	**60 766**	**316 587**	**149 674**

Dans le cadre de l'acquisition de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS, GROUPE PARTOUCHE a eu recours à un crédit syndiqué pour financer le rachat de la société et retraiter une partie de la dette existante tant chez GROUPE PARTOUCHE que chez CEC. Ce crédit constitue désormais l'essentiel de la dette bancaire du Groupe et présente les principales caractéristiques suivantes :
Montant du crédit à l'origine : 463 497 953,25 Euros.
Capital restant dû à la clôture de l'exercice : 444 822 971,84 Euros.
Durée : 7 ans.
Taux : variable articulé sur l'Euribor trois mois, avec augmentation de la marge (25 points de base pour les années 4 et 5, et 25 points de base supplémentaires pour les années 6 et 7).
Garanties :
- nantissement des 3 835 500 actions de GROUPE PARTOUCHE détenues par Financière Partouche,
- nantissement de 51 % des actions de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS détenues par GROUPE PARTOUCHE,
- respect de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe.

Emprunts et dettes diverses

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
	2001	2002			
Autres emprunts et dettes		9 247	1 285	7	7 955
Participations des salariés	6 010	6 390	529	5 861	
Dépôt et cautionnement	615	693	500	20	173
Dette sur titres de participation	1 341	1 002	43	960	
Total	**7 966**	**17 333**	**2 357**	**6 848**	**8 128**

Analyse par taux d'intérêt à la clôture

En millions d'Euros hors intérêts courus	Exercices au 31 octobre	
	2001	2002
Endettement financier à taux fixe	47,90	27,42
Endettement financier à taux variable	83,08	492,60
Endettement financier à la clôture	**130,98**	**520,02**
Taux d'intérêt moyen – fixe –	6,03 %	5,70 %
Taux d'intérêt moyen – variable –	4,74 %	5,66 %
Taux d'intérêt moyen à la clôture	**5,21 %**	**5,66 %**

À la clôture de l'exercice, l'en-cours des emprunts à taux variable représente 95 % du total des emprunts. En conséquence, une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place.

Deux contrats d'échange de taux variable en taux fixe (5,275 % et 5,145 %) couvrent un montant total de dette à hauteur de 10 526 K€ à la clôture. Différents tunnels à prime nulle ont été souscrits pour couvrir au moins 50 % du crédit syndiqué pour une durée de trois ans et pour limiter une hausse éventuelle du taux de référence (Euribor trois mois) au maximum à 5,25 %. La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 229 M€ au 31 octobre 2002 et se réduira au fur et à mesure de l'amortissement du crédit.

Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
	2001	2002			
Avals & Cautions	12 227	11 588	9 097	2 491	
Dettes bancaires assorties de garantie	72 031	490 903	51 980	293 768	145 155
Nantissements	347	1 753	1 753		
Total	**84 605**	**504 244**	**62 830**	**296 259**	**145 155**

Engagements reçus

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
	2001	2002			
Avals & Cautions	37	93	91	2	
Total	**37**	**93**	**91**	**2**	

Note 14 – Dettes fiscales et sociales

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	2002
Personnel	3 441	4 029
Participation des salariés	4 732	7 572
Organismes sociaux	5 372	7 931
Congés payés	6 779	11 948
Prélèvements jeux		
Autres impôts	28 145	45 000
État IS	3 662	713
État TVA	6 349	3 072
Total	**58 482**	**80 265**

L'évolution du poste s'explique principalement par :
- l'augmentation du poste liée à l'entrée des nouvelles filiales dans le périmètre pour 25,7 M€,
- la diminution à périmètre identique des postes pour 4 M€.

Note 15 – Dettes sur immobilisations

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	2002
Dettes sur immobilisations	13 823	11 334

Note 16 – Autres dettes

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	2002
Comptes courants passif associés	2 893	3 799
Divers	7 620	10 553
Total	**10 513**	**14 352**

Le poste "Divers" est composé principalement des charges à payer et de dettes diverses d'exploitation respectivement pour 7 004 K€ et 3 410 K€, réparties sur l'ensemble des Sociétés du Groupe.

Note 17 – Actifs et passifs d'impôt différés

À noter dans le cadre de la prise en compte des bases d'impôt différé actif, la comptabilisation de la fiscalité différée temporaire des sociétés entrantes. L'évolution du poste "Impôt différé Passif" enregistre quant à lui l'impact des réévaluations des immobilisations des sociétés entrantes.

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre	
	2001	2002
Impôt différé Actif	**2 903**	**1 940**
Impôt différé Passif	**1 082**	**15 047**

L'impact des sociétés entrantes sur les postes d'impôts différés actifs et passifs est respectivement de 739 K€ et 14 048 K€.

Déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés

Les déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés, n'ayant pas conduit à la comptabilisation d'impôts différés actifs, s'élèvent à :

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre
	2002
Déficits fiscaux	**97 832**
Amortissements réputés différés	**20 906**

Note 18 – Engagements

Engagement de crédit-bail

Le retraitement des biens financés par crédit-bail aurait eu l'impact suivant sur les agrégats financiers :
la valeur des biens financés en crédit-bail s'élève à :

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre
	2002
Autres immobilisations corporelles	958
Valeur Brute	**958**
Dotation aux amortissements de l'exercice	175
Dotation aux amortissements des exercices antérieurs	317
Amortissements théoriques cumulés	**492**
Valeur Nette	**466**

Les engagements du Groupe au titre, d'une part, du prix d'achat résiduel et, d'autre part, des redevances restant à payer représentent :

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre
	2002
À moins d'un an	149
À plus d'un an et moins de cinq ans	106
À plus de cinq ans	-
Redevances restant à payer	**255**
Prix d'achat résiduel	18
Sous-total	273
Dont intérêts	23
Dettes sur crédit-bail	**250**

L'impact du retraitement des crédits-bails mobiliers aurait été de 157 K€ sur la situation nette consolidée, et 57 K€ sur le résultat consolidé.

Engagement de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les Sociétés du Groupe ont des obligations en terme d'indemnités de départ en retraite. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque Société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont propres à chaque filiale. Le taux d'actualisation retenu est de 5,5 %.
Le GROUPE PARTOUCHE n'a pas retenu l'option ouverte de comptabiliser ces engagements sous forme de provision dans les comptes consolidés clos au 31 octobre 2002. Au sein du Groupe, les engagements de retraite sont entièrement contractés en France et concernent uniquement les indemnités de départ en retraite.
Au 31 octobre 2002, le total des engagements de retraite est de 783 K€.

Note 19 – Effectif moyen

	au 31 octobre 2002	2001
Salariés Cadres	465	296
Salariés non-Cadres	4872	3361
Total effectif moyen	**5337**	**3657**

579 personnes travaillent à l'étranger et 2292 sont affectées au secteur des jeux.
Les sociétés entrantes représentent un effectif moyen de 1607 personnes.

Note 20 - Rémunérations des organes de direction

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2002 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société GROUPE PARTOUCHE, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, s'élèvent à 1070 K€.

NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT (montants en milliers d'Euros)

Note 1 – Reprises sur amortissements et provisions, et transferts de charges

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre 2001	2002
Reprise sur amortissement et provisions	2080	2691
Transferts de charges	3339	7118
Total	**5419**	**9809**

L'impact des sociétés nouvelles sur les postes de "Reprise sur amortissement" et "Transferts de charges" est respectivement de 1,5 M€ et 3,3 M€.

Note 2 – Autres achats et charges externes

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre 2001	2002
Achats matières	9096	12599
Redevance CB mobilier	385	348
Redevance CB immobilier*	182	110
Location immobilière	6737	8366
Location mobilière	1803	2642
Entretien, maintenance	5305	8842
Primes d'assurances	1304	2084
Personnel extérieur	1901	2098
Honoraires	6846	10841
Publicité	12110	16310
Missions, réceptions	1910	2163
Poste, télécommunications	1364	1997
Services bancaires	2064	2917
Divers	7705	9838
Total	**58712**	**81155**

Commentaires :
L'évolution du poste s'analyse principalement par l'augmentation des charges liées à l'arrivée des sociétés entrantes pour 17,8 M€.

Note 3 – Charges de personnel

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre 2001	2002
Salaires	65210	93204
Charges sociales	26346	36013
Participation des salariés*	4361	5901
Total	**95917**	**135118**

**À partir de cet exercice, le poste "Participation des salariés" est désormais inclus en charge d'exploitation dans les charges de personnel.*
Dans le rapport annuel 2001, le poste "Participation des salariés" était présenté sur une rubrique distincte au bas du compte de résultat.
Les sociétés entrantes contribuent pour 29,6 M€ à l'augmentation de ce poste.

Note 4 – Résultat financier

En milliers d'Euros	2002 Charges	Produits	Total
Produits des valeurs mobilières		17	
Autres intérêts et produits assimilés (1)		1321	
Reprises sur provisions		31	
Différences positives de change		564	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières (2)		671	
Transfert de charges		13	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		**2617**	
Dotations financières amortissements et provisions	28		
Intérêts et charges assimilées (3)	23809		
Différences négatives de change	1186		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	17		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	**25040**		
RÉSULTAT FINANCIER			**(22423)**

Commentaires :
(1) Les "Autres intérêts et produits assimilés" concernent des revenus de créances répartis sur l'ensemble des sociétés consolidées.
(2) Ils concernent pour 343 K€ les plus-values réalisées par GROUPE PARTOUCHE SA sur la gestion des fonds communs de placement et SICAV monétaires.
(3) Ce poste comprend la charge d'intérêt d'emprunt du Groupe dont 18372 K€ d'intérêts sur les emprunts comptabilisés dans GROUPE PARTOUCHE SA.

Note 5 – Éléments exceptionnels

En milliers d'Euros	2002 Charges	Produits	Total
Produits exceptionnels sur opération de gestion			**3530**
Divers (1)		3530	
Produits exceptionnels sur opérations de capital			**5466**
Cessions d'éléments d'Actif		3524	
Quote-part de subventions		1506	
Autres produits sur opérations de capital		436	
Reprises Provisions, transfert de charges			**7787**
Reprises sur Provisions (2)		7787	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS			**16783**
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			**6854**
Pénalités, Contrôles fiscaux et sociaux	2090		
Autres charges sur opérations de gestion	4764		
Charges exceptionnelles sur opérations de capital			**3864**
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions			**1680**
Provisions pour litiges fiscaux et sociaux	1098		
Autres dotations aux provisions	582		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			**12397**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			**4386**

Commentaires :
(1) Ce poste enregistre pour 1752 K€ l'entrée des nouvelles filiales.
(2) Ce poste enregistre la reprise de provision pour 3970 K€ relatifs au litige GJ diffusion.

Note 6 – Impôt sur les bénéfices et impôts différés

Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'Euros	2002	2001
Résultat avant impôt	**64 813**	**71 261**
Impôt courant sur les bénéfices	22 995	27 926
Impôt différé	2 793	775
Charge totale d'impôt	**25 788**	**28 701**
Taux effectif d'imposition	39,79 %	40,28 %

Rationalisation du taux effectif d'imposition – Preuve d'impôt

En milliers d'Euros	Exercices au 31 octobre
	2002
Résultat courant (participation des salariés incluse)	60 427
Résultat exceptionnel	4 386
Amortissement des écarts d'acquisition	(13 815)
Résultat avant impôts	**50 998**
Total des traitements de consolidation	**75 286**
Résultats déficitaires	**42 710**
Résultat taxable au taux courant	**168 994**
Taux courant d'imposition France	35,33 %
Impôts au taux courant (théorique)	**(59 711)**
Différences temporaires	412
Différences permanentes	31907
Retraitements sans incidence impôt	1 905
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	1 016
Imputation Report déficits et ARD	1 666
Crédit impôt et autres	(3 395)
Incidence de la variation d'impôt	414
Charges d'impôts du Groupe	**(25 788)**
Résultat consolidé avant impôts et amortissements écarts d'acquisition	**64 813**
Taux apparent d'imposition du Groupe	39,79 %

En France, GROUPE PARTOUCHE a constitué cinq pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont : GROUPE PARTOUCHE SA (17 Sociétés), EUROPÉENNE DE CASINOS (16 Sociétés), SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS (13 Sociétés), SEMCG (4 Sociétés), HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (2 Sociétés).

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'Euros	2001			2002		
	Avant Impôts	Impôts	Après Impôts	Avant Impôts	Impôts	Après Impôts
Résultat courant	71 220	(28 104)	43 116	60 427	(25 578)	34 849
Résultat exceptionnel	41	(124)	(83)	4 386	515	4 901
Amortissements écarts d'acquisition	(5 137)	-	(5 137)	(13 815)	-	(5 137)
Impôts différés	-	(775)	(775)	-	(2 793)	(2 793)
Crédits d'Impôts	-	302	302	-	2 068	2 068
Total	**66 123**	**(28 701)**	**37 422**	**50 998**	**(25 787)**	**25 211**

Note 1 – Liste des sociétés consolidées

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA GROUPE PARTOUCHE :

SOCIÉTÉS	SIÈGE	POURCENTAGE CONTRÔLE	POURCENTAGE INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
CASINOS GROUPE PARTOUCHE				
SA CASINO DE SAINT-AMAND	FRANCE	99,99	99,99	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	FRANCE	99,95	99,95	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	FRANCE	61,95	61,83	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	FRANCE	99,90	99,90	IG
SA FORGES THERMAL	FRANCE	58,75	58,75	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	FRANCE	97,58	97,58	IG
SA JEAN METZ	FRANCE	99,20	99,20	IG
SA LE TOUQUET'S	FRANCE	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	FRANCE	96,53	96,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	FRANCE	99,92	91,67	IG
SA NUMA	FRANCE	98,60	98,60	IG
SA ECK	BELGIQUE	100,00	99,90	IG
SA CASINO LE MIRAGE	MAROC	99,70	55,39	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	TUNISIE	85,00	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	ESPAGNE	75,00	74,93	IG
SA SATHEL	FRANCE	99,80	99,80	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	FRANCE	98,00	97,81	IG
SA CASINO LE LION BLANC	FRANCE	99,79	99,59	IG
SA EDEN BEACH CASINO	FRANCE	99,74	99,55	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	FRANCE	99,45	99,33	IG
SA CASINO LES FLOTS BLEUS	FRANCE	99,96	99,29	IG
SA CASINO DE PALAVAS	FRANCE	99,97	99,79	IG
SA CASINO DE GRASSE	FRANCE	49,96	49,70	IP
SA GRAND CASINO DE LYON	FRANCE	99,98	93,98	IG
SA LCL France & Cie (CASINO CARLTON)	FRANCE	100,00	99,97	IG
SA PHOEBUS CASINO GRUISSAN	FRANCE	99,89	55,49	IG
SA CASINO MONTDORE	FRANCE	99,70	55,39	IG
SA CASINO BOURBOULE	FRANCE	99,72	55,40	IG
CASINO DE CONTREXÉVILLE	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA CASINO CHÂTELGUYON	FRANCE	99,78	55,43	IG
HÔTELS GROUPE PARTOUCHE				
SA ÉLYSÉE PALACE HÔTEL	FRANCE	99,80	91,55	IG
SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	FRANCE	94,00	94,00	IG
SNC GARDEN BEACH HÔTEL	FRANCE	100,00	99,55	IG
SNC EGH - LA PART DIEU	FRANCE	100,00	99,80	IG
SNC HÔTEL DU GOLF	FRANCE	100,00	99,80	IG
SARL AQUABELLA	FRANCE	99,80	99,80	IG
HÔTEL CASINO PHOEBUS	FRANCE	99,99	55,49	IG
IMMOBILIÈRE CANNOSTA SAVOY*	FRANCE	99,97	99,97	IG
HÔTEL COSMOS*	FRANCE	100,00	100,00	IG
SPLENDID HÔTEL	FRANCE	100,00	33,99	IG
AUTRES SOCIÉTÉS GROUPE PARTOUCHE				
SA CANNES BALNÉAIRES (PALM BEACH)	FRANCE	99,97	99,97	IG
SA CHM	FRANCE	93,31	86,20	IG
SARL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA TOUR	FRANCE	98,00	98,00	IG
SA BARATEM	FRANCE	99,72	96,26	IG
SA HOLDING GARDEN PINÈDE	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI HÔTEL GARDEN PINÈDE	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI RUE ROYALE	FRANCE	99,99	99,99	IG
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION	FRANCE	99,84	91,59	IG
ÉLYSÉE PALACE SA	FRANCE	99,97	91,57	IG
SA GROUPE PARTOUCHE BELGIQUE	BELGIQUE	99,90	99,90	IG
SA SIKB	BELGIQUE	100,00	99,90	IG
SPRL CASKNO	BELGIQUE	70,00	69,93	IG
SPRLARTMUSIC	BELGIQUE	99,50	99,40	IG
SARL SEK	FRANCE	100,00	99,80	IG
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO	FRANCE	100,00	99,80	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	FRANCE	100,00	99,82	IG
SC DU CASINO DE GRASSE	FRANCE	50,00	49,74	IP
SA LYDIA	FRANCE	97,30	97,30	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	FRANCE	97,00	97,00	IG
SCI LES THERMES	FRANCE	100,00	100,00	IG
SARL THERM'PARK	FRANCE	100,00	100,00	IG
PORT LA NOUVELLE	FRANCE	99,88	55,49	IG
SA GCJB	FRANCE	98,80	54,89	IG
SARL SED	FRANCE	99,90	55,50	IG
SARL SF2D	FRANCE	99,90	55,50	IG
SA SFC	FRANCE	55,56	55,56	IG
SARL SIHCT	FRANCE	97,54	54,19	IG
SCI MONTDORE	FRANCE	99,00	53,65	IG
SCI PHOEBUS	FRANCE	99,98	54,18	IG
SCI AZT	FRANCE	99,00	54,94	IG
SA SEMCG	FRANCE	61,22	34,01	IG
SCI FONCIÈRE GRANDS HôTELS	FRANCE	100,00	34,08	IG
Cie THERMALE	FRANCE	96,62	33,20	IG
CAFÉ CARMEN	FRANCE	99,95	55,53	IG
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	FRANCE	100,00	100,00	IG
GRANDS HÔTELS DU PARC*	FRANCE	100,00	100,00	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL VITTEL*	FRANCE	100,00	100,00	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL CONTREX*	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREX*	FRANCE	100,00	100,00	IG
VILLA du HAVRE	FRANCE	100,00	100,00	IG
A.D.NOR TECHNOLOGIE	FRANCE	51,00	35,66	IG

** Signale les sociétés nouvellement incluses dans le périmètre de consolidation.*
(IG) Intégration globale.
(IP) Intégration proportionnelle.

SOCIÉTÉS	SIÈGE	POURCENTAGE		MÉTHODE DE CONSOLIDATION
		CONTRÔLE	INTÉRÊT	
CASINOS EUROPÉENNE DE CASINOS				
CASINO DE PORNICHET*	FRANCE	99,79	99,79	IG
CASINO DE PORNIC*	FRANCE	99,89	99,89	IG
CASINO D'ANDERNOS*	FRANCE	99,79	99,79	IG
CASINO D'ARCACHON*	FRANCE	98,80	98,80	IG
CASINO DE CAZAUBON*	FRANCE	99,65	99,65	IG
CASINO DE SALIES-DE-BÉARN*	FRANCE	99,99	99,99	IG
CASINO DE LA GRANDE-MOTTE*	FRANCE	99,81	99,80	IG
CASINO DE GRÉOUX*	FRANCE	99,99	99,99	IG
CASINO DE SAINT-NECTAIRE*	FRANCE	99,98	99,98	IG
CASINO DE EVAUX-LES-BAINS*	FRANCE	99,99	99,99	IG
CASINO DE SAINT-HONORÉ*	FRANCE	94,87	94,87	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES*	FRANCE	99,72	99,72	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY*	FRANCE	89,70	89,70	IG
CASINO DE AGON-COUTAINVILLE*	FRANCE	89,46	89,46	IG
CASINO DE HYÈRES*	FRANCE	98,80	98,80	IG
CASINO DE VAL-ANDRÉ*	FRANCE	99,55	99,55	IG
CASINO DE PLOUESCAT*	FRANCE	96,96	96,95	IG
CASINO DE BANDOL*	FRANCE	99,99	99,98	IG
CASINO DE SPA*	BELGIQUE	99,97	59,98	IG
CASINO D'OSTENDE*	BELGIQUE	99,98	59,99	IG
CASINO DE CHAUDFONTAINE*	BELGIQUE	100,00	59,99	IG
AUTRES SOCIÉTÉS EUROPÉENNE DE CASINOS				
EUROPÉENNE DE CASINOS HOLDING*	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI GAFA*	FRANCE	99,00	88,80	IG
SCI AZUR BANDOL*	FRANCE	100,00	99,99	IG
SCI MIAMI*	FRANCE	70,00	69,85	IG
SCI LES MOUETTES*	FRANCE	99,00	98,89	IG
SCI LES JARRES*	FRANCE	99,99	99,99	IG
HOLDING SONECAR*	FRANCE	99,99	99,99	IG
HOLDING LUDICA*	FRANCE	99,99	99,99	IG
GIE EUROP. GESTION COMPANY*	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE*	FRANCE	100,00	100,00	IG
HOLDING EUROPÉENNE GAMING COMP.*	FRANCE	100,00	100,00	IG
SARL SINOCA*	FRANCE	100,00	99,55	IG
SCI JMB*	FRANCE	100,00	99,55	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER*	FRANCE	87,78	87,74	IG
VZW*	FRANCE	100,00	60,00	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO*	ÉTATS-UNIS	100,00	100,00	IG
HÔTEL DU PARC*	SUISSE	99,83	99,83	IG
BELCASINOS*	BELGIQUE	60,00	60,00	IG
SA CHAUDFONTAINE LOISIRS*	BELGIQUE	100,00	59,99	IG
CASINO DE SAXON-LES-BAINS*	BELGIQUE	100,00	100,00	IG

** Signale les sociétés nouvellement incluses dans le périmètre de consolidation.*
(IG) Intégration globale.
(IP) Intégration proportionnelle.

Note 2 – Variation du pourcentage de détention

	POURCENTAGES Exercices 2000/2001		POURCENTAGES Exercices 2001/2002	
	Contrôle	intérêt	Contrôle	intérêt
SARL CHM	93,29	86,18	93,31	86,20
SA LCL FRANCE & CIE (CASINO CARLTON)	100,00	100,00	100,00	99,97
SFC HOLDING	50,00	50,00	55,56	55,56
SA CASINO MONTDORE	99,70	49,85	99,70	55,39
CASINO BOURBOULE	99,72	49,86	99,72	55,40
SA CASINO CHÂTELGUYON	99,78	49,89	99,78	55,43
HÔTEL CASINO PHOEBUS	99,99	49,94	99,99	55,49
HÔTEL SPLENDID	100,00	30,59	100,00	33,99
SA GCJB	98,80	49,40	98,80	54,89
SARL SF2D	99,90	49,95	99,90	55,50
SARL SIHCT	97,54	48,77	97,54	54,19
CIE THERMALE	96,62	29,88	96,62	33,20
SA CASINO LE MIRAGE	99,73	49,87	99,70	55,39
SA PHOEBUS CASINO GRUISSAN	99,89	49,94	99,89	55,49
SARL SED	99,90	49,95	99,90	55,50
SCI MONTDORE	99,00	48,28	99,00	53,65
SCI AZT	99,00	49,45	99,00	54,94
SCI FONCIÈRE GRANDS HÔTELS	100,00	30,67	100,00	34,08
CAFÉ CARMEN	99,95	49,98	99,95	55,53
PORT-LA-NOUVELLE	99,88	49,94	99,88	55,49
SCI PHOEBUS	99,98	48,76	99,98	54,18
SA SEMCG	61,22	30,61	61,22	34,01

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt des sociétés nouvellement incluses vous sont indiqués dans le tableau des sociétés consolidées présenté plus haut.

Note 3 – Principales variations du périmètre de consolidation

a) Entrées dans périmètre de consolidation :

Les présents comptes consolidés au 31 octobre 2002 comprennent l'intégration globale :

- sur douze mois des six Sociétés du pôle Contrex, de la Société d'exploitation de l'hôtel SAVOY de Cannes,
- sur six mois des Sociétés du Groupe CEC acquis par voie d'OPA.

b) Rachat d'intérêts minoritaires

Au cours de l'exercice 2002, la Société GROUPE PARTOUCHE a procédé au rachat d'intérêts minoritaires de la Société SFC portant le pourcentage d'intérêt du Groupe de 50 % à 55,56 %.

c) Sortie de périmètre – Cession

En novembre 2001, GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL a cédé sa participation à hauteur de 99 % du capital dans GROUPE PARTOUCHE Roumanie, société d'exploitation du Casino de Bucarest. Cette société a été déconsolidée au 1er novembre 2001, aucun résultat intercalaire n'a été constaté.

Note 4 – Effets des variations du périmètre de consolidation

L'impact des variations de périmètre au cours de l'exercice écoulé sur les principaux agrégats financiers du compte de résultat au 31 octobre 2002 est résumé comme suit :

En milliers d'Euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation
Groupe CEC	59 348	13 717
Pôle Contrex	9 830	370
Hôtel Savoy	4 541	900
TOTAL	**73 719**	**14 987**

Note 5 - Tableau relatif à la publicité des honoraires d'audit et de conseil

En milliers d'Euros	KPMG				José DAVID			
Audit	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01	2001/02	2000/01
Commissariat aux comptes et Certification des comptes annuels et consolidés								
Société mère	65 K€	48 K€	30 %	28 %	46 K€	34 K€	27 %	26 %
Filiales françaises	77 K€	63 K€	35 %	36 %	127 K€	97 K€	73 %	74 %
Filiales belges	16 K€	15 K€	7 %	9 %				
Filiale espagnole	30 K€	32 K€	14 %	18 %				
Filiale marocaine	17 K€	15 K€	8 %	8 %				
Missions accessoires(1)	14 K€		7 %					
Total	**219 K€**	**172 K€**	**100 %**	**100 %**	**173 K€**	**131 K€**	**100 %**	**100 %**

(1) Travaux dans le cadre de l'OPA sur l'EUROPÉENNE DE CASINOS.

Événements postérieurs à la clôture

Ils sont désormais présentés dans le Rapport de Gestion du Groupe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société GROUPE PARTOUCHE SA, relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes "Changements de présentation et de méthode comptable" de l'annexe qui exposent un changement de présentation de la participation des salariés au compte de résultat et sur les impôts différés passif au bilan et un changement de méthode comptable relatif aux contrats de crédit-bail.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Sceaux, le 31 mars 2003.

Les Commissaires aux Comptes

José David

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Maïr FERERES
Associé

COMPTES SOCIAUX 2002

62 BILAN

64 COMPTE DE RÉSULTAT

65 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

76 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

77 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

79 PROJET DE TEXTES DES RÉSOLUTIONS

BILAN

Actif (valeurs nettes)

En milliers d'Euros	Notes	Exercices au 31 octobre 2002	2001	2000
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.1 / 2.2			
Concessions, droits similaires		43	7	3
Fonds commercial		1837	1906	1982
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.1 / 2.2			
Terrains		145	145	145
Constructions		6236	6569	4935
Installations techniques		0	1	0
Autres immobilisations corporelles		154	125	113
Immobilisations en cours		229	0	318
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	2.3 / 2.4	472658	222106	209820
Autres titres immobilisés	2.3	70369	0	0
Prêts	2.5	757	749	747
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	75	155	144
Total actif immobilisé		**552503**	**231763**	**218207**
Actif circulant				
Avances et acomptes sur commandes	2.5	12	15	16
Clients et comptes rattachés	2.5	125	6595	5876
Autres créances	2.4 / 2.5	216881	109364	112663
Valeurs mobilières placement		1504	5885	5337
Disponibilités		617	328	578
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	206	101	70
Total actif circulant		**219345**	**122288**	**124540**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices		16761	0	0
Écarts de conversion actif		14	3	3
TOTAL GÉNÉRAL		**788623**	**354054**	**342750**

Passif

En milliers d'Euros	Notes	Exercices au 31 octobre 2002	2001	2000
Capital social (dont versé : 86195) (1)	2.13	86195	86195	85412
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54285	54285	54285
Écarts de réévaluation (2)		0	0	294
Réserve légale		6354	4965	3510
Réserves réglementées (3)		5566	5566	5566
Autres réserves		3054	3054	3542
Report à nouveau		47293	25827	8500
Résultat de l'exercice		**45039**	**27778**	**29107**
Capitaux propres	2.12	**247786**	**207670**	**190216**
Provisions pour risques	2.4			0
Provisions pour charges	2.4	407	407	230
Provisions pour risques et charges		**407**	**407**	**230**
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (5)	2.6	467121	65772	40876
Emprunts et dettes financières divers	2.6	1002	1382	10484
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0	116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	518	228	136
Dettes fiscales et sociales	2.6	290	1511	1128
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	45	77	0
Autres dettes	2.6	71134	76717	99086
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	29	20	27
Total (4)		**540139**	**145707**	**151853**
Écarts de conversion passif		291	270	451
TOTAL GÉNÉRAL		**788623**	**354054**	**342750**
(1) Écart de réévaluation incorporé au capital.		294	294	0
(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959).		0	0	294
(3) Dont Réserve réglementée des plus-values à long terme.		5566	5566	5566
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an.		127144	109127	120347
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques.		5142	2474	791

Compte de résultat

En milliers d'Euros	Notes	Exercices au 31 octobre 2002	2001	2000
Ventes de marchandises		0	336	68
Production vendue services		5 084	6 054	5 390
Chiffre d'affaires net	2.14	**5 084**	**6 390**	**5 458**
Reprises sur amortissements, provisions, transfert de charges (9)	2.15	19 788	68	66
Total produits d'exploitation (2)		**24 872**	**6 458**	**5 524**
Achats de marchandises		6	335	65
Autres achats et charges externes (6 bis)		21 848	1 740	2 054
Impôts, taxes et versements assimilés		301	392	303
Salaires et traitements		1 541	1 255	957
Charges sociales		646	527	392
Dotations aux amortissements sur immobilisations		3 414	419	407
Dotations aux provisions sur actif circulant		98	1 032	168
Autres charges		24	0	0
Total charges d'exploitation		**27 878**	**5 700**	**4 345**
Résultat d'exploitation		**(3 006)**	**758**	**1 179**
Produits financiers de participation (5)	2.16	49 878	31 966	36 580
Produits des autres valeurs mobilières et créances (5)		1 559	55	0
Autres intérêts et produits assimilés (5)		4 717	3 173	2 371
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0	404
Différences positives de change		197	0	0
Produits nets cession valeurs mobilières placement		343	319	296
Total produits financiers		**56 694**	**35 513**	**39 650**
Dotations financières amortissements, provisions		51	222	1 208
Intérêts et charges assimilés (6)		22 579	10 082	11 629
Différences négatives de change		138	6	0
Total charges financières		**22 768**	**10 310**	**12 838**
Résultat financier		**33 926**	**25 203**	**26 812**
Résultat courant avant impôts		**30 920**	**25 961**	**27 991**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		14	26	29
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4 474	96	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	320	0
Total produits exceptionnels		**4 488**	**442**	**29**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		584	606	236
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 475	100	595
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		0	178	0
Total charges exceptionnelles		**5 059**	**884**	**831**
Résultat exceptionnel	2.17	**(571)**	**(442)**	**(802)**
Participation des salariés		0	0	0
Impôts sur les bénéfices		(14 690)	(2 258)	(1 917)
Total des produits		**86 054**	**42 413**	**45 203**
Total des charges		**41 015**	**14 635**	**16 097**
Bénéfice		**45 039**	**27 778**	**29 107**
(2) Dont produits de locations immobilières.		679	635	583
(5) Dont produits concernant les entreprises liées.		55 880	35 137	38 693
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées.		3 342	6 516	7 896
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général.		21	38	0
(9) Dont transfert de charges.		19 768	68	66

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2002 dont le total est de 788 623 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 86 054 K€ et dégageant un résultat de 45 039 K€.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1er novembre 2001 au 31 octobre 2002.

Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

- Succès de l'offre publique d'achat visant les titres de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS, et de l'offre publique de retrait suivie immédiatement d'un retrait obligatoire, à l'issue desquelles GROUPE PARTOUCHE détient la totalité des titres de la société. Les actions et obligations convertibles de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS ont été radiées du second marché d'Euronext Paris le 9 octobre 2002.
- Un crédit syndiqué a été souscrit par GROUPE PARTOUCHE afin de financer cette acquisition et de refinancer certains emprunts des filiales du Groupe.
- Rachat du Casino de Contrexéville, ainsi que des murs et des fonds de commerce de trois hôtels à Contrexéville et des thermes de cette station et de celle de Vittel.

Les événements postérieurs à la clôture ont été la cession, fin novembre, du Casino d'Alvignac qui abritait un projet de création.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de GROUPE PARTOUCHE sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le nouveau P.C.G. 1999 adopté par le CRC le 29 avril 1999 (Règlement n° 9903),
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983,
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de un an à trois ans. Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur trente ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

Constructions :	Linéaire 20 à 50 ans
Installations, Matériel :	Linéaire 5 à 8 ans
Installations, Agencements :	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire 5 ans
Matériel de bureau et informatique :	Linéaire 2 à 5 ans

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée…),
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité,
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. À la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en Euros précédemment comptabilisés sont constatées en "écarts de conversion actif ou passif". Les pertes de change font l'objet d'une provision pour charge.

1.6 Trésorerie

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est déterminée au coût d'acquisition.
Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur de négociation à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir sont constituées par les dépenses liées à la réalisation d'opérations d'acquisition de titres.
Ces frais sont étalés sur une durée de cinq ans.

1.8 Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9 Provision pour risques et charges

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

2.1 Note sur les immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute des immobilisations début d'exercice	Augmentations Acquisition
Autres immobilisations incorporelles	2328	51
Terrains	145	0
Constructions sur sol propre	7771	5
Installations techniques matériel outillage industriel	1	
Autres installations agencements aménagements	65	55
Matériel de transport	74	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	112	12
Immobilisations corporelles en cours	0	229
Total	**10496**	**352**

	Diminutions par cession ou mise hors service	Valeur brute des immobilisations fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	2	2377
Terrains		145
Constructions sur sol propre		7776
Installations techniques matériel outillage industriel	1	0
Autres installations agencements aménagements		120
Matériel de transport		74
Matériel de bureau, informatique, mobilier	39	85
Immobilisations corporelles en cours		229
Total	**42**	**10806**

Les mouvements sur les immobilisations en cours sont relatifs à un projet en Andorre.

2.2 État des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début Exercice	Dotation Exercice	Diminution Exercice	Fin Exercice
Autres immobilisations incorporelles	416	83	2	497
Terrains				
Constructions sur sol propre	1202	338		1540
Installations techniques matériel outillage industriel	0	0	0	0
Autres installations agencements aménagements	16	9		25
Matériel de transport	23	15		38
Matériel de bureau, informatique, mobilier	87	11	36	62
Total Général	**1744**	**456**	**38**	**2162**

2.3 Notes sur les participations

	Valeur brute début exercice	Acquisition, Vir. poste à poste
Autres participations	223467	254987
Autres titres immobilisés		70369
Prêts et autres immobilisations financières	996	46
Total	**224463**	**325402**

	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession ou mise hors service	Valeur brute immobilisations fin exercice
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	12	4421	474021
Autres titres immobilisés			70369
Prêts et autres immobilisations financières		119	923
Total	**12**	**4540**	**545313**

Les principaux mouvements de l'exercice s'expliquent par les éléments suivants :

- GROUPE PARTOUCHE a pris le contrôle, lors d'une offre publique d'achat, de la totalité des titres (actions et obligations convertibles) de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS. L'opération s'est poursuivie par une offre publique de retrait suivie immédiatement d'un retrait obligatoire.
- Le Casino de Contrexéville a été racheté. Les murs et les fonds de commerce de trois hôtels à Contrexéville et des thermes de cette station et de celle de Vittel ont été acquis par des structures créées à cette fin.
- La restructuration du pôle cannois a conduit à la filialisation du Casino Palm Beach par Cannes Balnéaire.

2.4 État des provisions

	Début Exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Fin Exercice
Provision pour impôts	408			408
Total	**408**	**0**	**0**	**408**
Provision sur titres de participation	1361	2		1363
Provision sur immobilisations financières	91			91
Autres provisions pour dépréciation	1147	147	21	1273
Total	**2599**	**149**	**21**	**2727**
Total Général	**3007**	**149**	**21**	**3135**
Dotations et reprises d'exploitation		98	20	
Dont : Dotations et reprises financières		51	1	

La provision pour impôts concerne, entre autres, des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984.
Les provisions sur immobilisations financières concernent notre participation de 79,80 % dans la SA Élysée Palace Hôtel, qui est provisionnée en totalité pour 1240 K€, compte tenu de sa situation nette.
Il en est de même pour notre participation de 99,72 % dans la SA Casino de Morsbronn-les-Bains provisionnée pour 75 K€.
Les créances en compte courant vis-à-vis de ces deux filiales sont provisionnées pour 52 K€ (EPH) et pour 92 K€ (Morsbronn).
La provision de la créance en compte courant sur GROUPE PARTOUCHE Roumania a été reprise pour 20 K€, suite à la cession de cette société.
Les autres provisions concernent des créances sur des tiers.

2.5 État des échéances des créances

	Montant Brut	1 an au plus	Plus 1 an
Prêts	757	1	756
Autres immobilisations financières	166	166	
Avances et acomptes sur commandes	12	12	
Autres créances clients	125	125	
Personnels comptes rattachés	3	3	
État : Impôts sur Bénéfices	17216	16810	406
État : TVA	1538	1538	
État : Autres impôts	32	32	
Groupe et associés	185705	185705	
Débiteurs divers	13660	13660	
Charges constatées d'avance	206	206	
Total Général	**219420**	**218258**	**1162**
Prêts accordés en cours d'exercice	9		
Remboursement des prêts en cours d'exercice	1		

Les redevances, dont les modalités de calcul sont différentes de l'excercice précédent sont désormais comptabilisées en "débiteurs divers" alors qu'elles étaient comprises dans les "autres créances clients" au 31 octobre 2001.

2.6 État des échéances des dettes

	Montant Brut	1 an au plus	Plus 1 an cinq ans au plus	Plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	467121	54167	279630	133324
Emprunts et dettes financières divers	1002	960		42
Fournisseurs et comptes rattachés	518	518		
Personnel et comptes rattachés	74	74		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	116	116		
État, autres collectivités publiques :				
Impôts sur Bénéfices	16	16		
TVA	4	4		
Autres impôts	80	80		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45	45		
Groupe et associés	70897	70897		
Autres dettes	238	238		
Produits constatés d'avance	28	28		
Total Général	**540139**	**127143**	**279630**	**133366**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	463498			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65029			

Un crédit syndiqué a été souscrit par GROUPE PARTOUCHE afin de financer l'acquisition de l'EUROPÉENNE DE CASINOS et de refinancer certains emprunts des filiales du Groupe.

2.7 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Montant concernant les entreprises liées (lien de participation)	Montant
Actif immobilisé	
Participations	460657
Autres titres immobilisés	70331
Actif circulant	
Créances clients, comptes rattachés	20
Autres créances	183331
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	25
Fournisseurs	95
Autres dettes	70496

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	
Intérêts courus	5
Autres créances	
Produits à recevoir	4390
Total	**4395**

2.9 Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Montant
Emprunts et dettes financières	113
Dettes fournisseurs Comptes rattachés	8
Dettes fiscales et sociales	160
Autres dettes	202
Intérêts courus sur découvert	31
Total	**514**

2.10 Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation constatées d'avance	206
Total	**206**

2.11 Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation constatés d'avance	29
Total	**29**

2.12 Tableau de variation des capitaux propres

Postes de capitaux	Solde 31/10/01	Affectation Résultat 2001	Solde après Affectation	Variation de l'exercice	Solde 31/10/02
Capital Social	86 195		86 195		86 195
Prime Émission, Fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Écart de réévaluation	0		0		0
Réserve légale	4 965	1 389	6 354		6 354
Réserves réglementées	5 566		5 566		5 566
Autres Réserves	3 054		3 054		3 054
Report à nouveau	25 827	21 466	47 293		47 293
Résultat exercice	27 778	- 27 778	0	45 039	45 039
Total situation nette	**207 670**	**- 4 923**	**202 747**	**45 039**	**247 786**

Le dividende distribué a été de 4 925 K€.

2.13 Composition du capital social

Catégories de titres	À la clôture	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Valeur nominale	Total
Actions ordinaires	6 156 774	-	14	86 194 836

2 738 actions sont détenues par la Société.
Les actions propres figurent en valeurs mobilières de placement.

2.14 Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

	Montant France	Montant Export	Montant Total
Redevances Groupe	4 243	142	4 385
Locations	679	15	694
Ventes diverses	5		5
Total	**4 927**	**157**	**5 084**

2.15 Transferts de charges

	Montant
Refacturation de prestations de personnel	31
Couvertures d'assurances sur sinistres	12
Diverses refacturations	6
Frais d'acquisition de titres	19 719
Total	**19 768**

2.16 Produits financiers de participation

	Montant
Distribution de dividendes des filiales	49 878
Total	**49 878**

2.17 Détail des produits et charges exceptionnels

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cessions immobilisations financières	4 471	4 471
Pénalités remboursements anticipés emprunts	313	
Condamnation et Indemnisation	191	
Perte sur créances	32	
Honoraires commissaires aux comptes	25	
Cautions et frais divers	8	
Intérêts sur créances	5	
Aide construction antérieure	4	
Cessions immobilisation incorp. et corp.	4	4
Divers	7	
Taxes assises sur les salaires		5
Divers		9
Total	**5 060**	**4 489**

2.18 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Informations en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	30 920	- 14 488	45 408
Résultat exceptionnel	- 571	- 202	- 369
Résultat comptable	**30 349**	**- 14 690**	**45 039**

2.19 Engagements Financiers

	Montant
Engagements donnés	
Avals et cautions	20 906
Dettes bancaires assorties de garantie	457 980
Total	**478 886**
Dont concernant les filiales	27 935
Engagements reçus	
Engagements de retour à meilleure fortune	8 184
Total	**8 184**
Dont concernant les filiales	8 184

2.20 Autres informations

À la clôture de l'exercice, l'encours d'actions GROUPE PARTOUCHE nanties s'élevait à 3 835 500 titres.
Ce nantissement vient en garantie du crédit syndiqué contracté au cours de l'exercice pour l'acquisition de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS.

2.21 Effectif Moyen

	Personnel salarié
Cadres	16
Employés	13
Total	**29**

2.22 Rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance

Les rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance s'élèvent à 587 K€.

2.23 Engagement de retraite

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.24 Informations diverses

À la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente 98 % du total des emprunts.
En conséquence, une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place.
Deux contrats d'échange de taux variable en taux fixe (5,275 % et 5,145 %) couvrent un montant total de la dette à hauteur de 10 526 K€ à la clôture.

Différents tunnels à prime nulle ont été souscrits pour couvrir au moins 50 % du crédit syndiqué pour une durée de trois ans, et pour limiter une hausse éventuelle du taux de référence (euribor trois mois) au maximum à 5,25 %. La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 229 millions d'Euros au 31 octobre 2002 et se réduira au fur et à mesure de l'amortissement du crédit.

Le GROUPE PARTOUCHE est tête de Groupe d'une intégration fiscale comprenant, dans son périmètre, seize filiales du Groupe.

2.25 Situation fiscale différée

	Montant
Impôt dû sur :	
Charges déduites d'avance	5 944
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	5
Produits taxés à déduire ultérieurement	8
Situation fiscale différée nette	**5 957**

Liste des filiales et participations

Informations en K€

Dénomination (mois et année de clôture si différente de 10/02)	Siège Social	Capital	Capitaux propres	QP Détenue	Dividendes encaissés	Valeur des Titres Brute	Valeur des Titres Nette	Prêts, Avances	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
Filiales (plus de 50 %)											
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS (12/01)	Forges-les-Eaux	8	30	100,00 %		8	8	33		206	(26)
Cie EUROPÉENNE DE CASINOS	Paris	19538	38602	100,00 %		247673	247673	30915		103	17146
HOLDING GARDEN PINÈDE	Paris	15417	(1793)	100,00 %		336	336	2779		0	(78)
HÔTEL COSMOS	Contrexéville	50	0	100,00 %		50	50	238		1403	(207)
SANDTON TRADING LIMITED (12/01)	Dublin	0	(60)	100,00 %		12348	12348	95		441	291
SCI LES THERMES	Aix-en-Provence	150	(2990)	100,00 %		0	0	10982		933	(184)
SOC. EXPLOITATION CASINO ET HÔTELS CONTREXÉVILLE	Contrexéville	76	369	100,00 %		6821	6821			3871	747
THERMES DE CONTREXÉVILLE	Contrexéville	50	0	100,00 %		50	50	34		1328	(265)
THERMES DE VITTEL	Vittel	50	0	100,00 %		50	50	102		3335	(191)
VILLA DU HAVRE	Le Havre	40	(97)	100,00 %		40	40	409		626	(255)
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	Contrexéville	50	0	100,00 %		50	50	3556		353	(74)
GRAND CASINO DU HAVRE	Le Havre	150	0	100,00 %		150	150			0	0
SCI DE LA RUE ROYALE	Paris	134	2	99,99 %		534	534			43	(17)
SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX	St-Amand-les-Eaux	17786	9042	99,99 %	2092	18371	18371	83		17775	7763
SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE	Cannes	35707	(23385)	99,97 %		35673	35673	5645		2679	(4455)
SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG	Cabourg	300	151	99,96 %		564	564	1288		4213	59
GRAND CASINO DE BEAULIEU	Beaulieu	150	11	99,90 %		152	152	900		5420	0
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Bruxelles	144	(4704)	99,90 %		153	153	37158		4	(262)
GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER	La Trinité-sur-Mer	75	(149)	99,84 %		76	76	978		0	(124)
SATHEL	La-Tour-de-Salvagny	323	24050	99,80 %	41045	93522	93522	5651		33161	18724
CASINO DE MORSBRONN-LES-BAINS	Paris	38	(122)	99,72 %		75	0	92		0	(8)
CASINO D'ALVIGNAC	Gramat	38	(47)	99,68 %		129	129	583		0	(63)
JEAN METZ	Berck-sur-Mer	80	272	99,20 %	1305	3025	3025	31		4647	1194
NUMA	Boulogne-sur-Mer	80	715	98,60 %	1183	3457	3457	12		3757	1335
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA TOUR	La-Tour-de-Salvagny	8	4320	98,00 %		7	7		2041	344	168
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	Dieppe	396	440	97,58 %	580	4587	4587	273		6662	323
LYDIA INVEST	Port-Barcarès	152	(725)	97,30 %		443	443	1225	147	661	(565)
LYDIA INVESTISSEMENTS	Port-Barcarès	2	(363)	97,00 %		991	991	846		115	(19)
CASINO DES 4 SAISONS	Le Touquet	392	1039	96,53 %	1183	5513	5513	83		4813	1283
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	Lyon	300	(1887)	94,00 %		287	287	14593	12196	11972	128
LE TOUQUET'S	Calais	92	223	90,05 %	1225	4668	4668			5525	1096
CASINOS DE VICHY	Vichy	240	808	79,92 %		371	371	365		3602	70
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION	Vichy	40	(162)	79,84 %		1310	1310	3711		0	(60)
ÉLYSÉE PALACE HÔTEL	Vichy	40	(51)	79,80 %		1240	0	118		0	(55)
SOC. CHEMINS DE FER ET HÔTELS MONTAGNE PYRÉNÉES	Vichy	701	99	76,07 %		599	599			71	49
FORGES THERMAL	Forges-les-Eaux	15600	14469	58,75 %	1022	11207	11207			31151	6023
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS	Paris	2304	13	55,56 %		4573	4573	2913	4215	387	677
Participations (10 à 50 %)											
SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	Aix-en-Provence	2160	10710	38,59 %		2772	2772	18875		27783	3667
SOCIETAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	Escaldes Engordany	38	NC	33,00 %		13	13			NC	NC
BASTIDE II RICH TAVERN	Montpellier	46	ND	25,00 %		46	0			ND	ND
PALAVAS INVESTISSEMENT	Palavas-les-Flots	8	(1094)	10,00 %		122	122	993		160	31
Autres Titres											
CASINO DE PALAVAS	Palavas-les-Flots	330	2726	9,06 %	243	183	183			9413	2576
FERMIÈRE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES (10/01)	Cannes	2157	37966	5,17 %		11415	11415			32274	(10768)
EDEN BEACH CASINO	Juan-les-Pins	1056	4711	1,40 %		155	155	1143		14896	2518
HÔTEL DU GOLF	La-Tour-de-Salvagny	0	35	1,00 %		0	0	0		1839	0
SOCIÉTÉ THERMALE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS (09/02)	Plombières-les-Bains	186	NC	0,10 %		2	0			NC	NC
SEMTEE (12/01)	Escaldes Engordany	25242	(4822)	0,71 %		181	181			10564	2568
ROYATONIC	Royat	NC	0	NC		31	31			0	0

ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (en K€)

Entreprise apporteuse : SIHB
Société absorbée par Cie Fermière des Eaux (devenue GROUPE PARTOUCHE)

Entreprise bénéficiaire des apports : GROUPE PARTOUCHE
141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris

Nature de l'opération : Fusion de sociétés

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 1er novembre 1993

Suivi des plus-values sur biens non amortissables

TERRAINS

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Terrains BAGNOLES	5	145	140
Falaise	1	0	- 1

PARTICIPATIONS

Dénomination	Nombre de titres	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
SA CASINO DES 4 SAISONS 26, rue St-Jean – 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Bd Édouard-Baudouin – 06160 Juan-Les-Pins	924	305	155	- 150
SA FORGES THERMAL Av. des Sources – 76440 Forges-Les-Eaux	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ Av. du Gén. de Gaulle – 62600 Berck-Sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 37, rue Félix-Adam – 62200 Boulogne-Sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Bd. de Verdun – 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHEL 200, av. du Casino – 69890 La Tour-De-Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59, rue Royale – 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
Sous-Total		**16 131**	**58 794**	**42 663**

CRÉANCES

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
JATEK	778	778	0

Suivi des plus-values sur biens amortissables*

CONSTRUCTIONS

Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Cave Granville	0	1	1
Construction Bagnoles	3	1 303	1 300
Appartement Saint-Placide	19	76	57
Sous-Total	**22**	**1 380**	**1 358**
Total	**16 937**	**61 097**	**44 160**

** La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.*

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en €)

Nature des indications	Exercice clos le 31/10/98 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/99 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/00 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/01 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/02 (12 mois) avant approb. AG
I- Capital en fin d'exercice					
Capital social	85 412 067	85 412 067	85 412 067	85 412 067	86 194 836
Nombre des actions ordinaires existantes	6 156 774	6 156 774	6 156 774	6 156 774	6 156 774
II- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 824 148	4 652 215	5 458 286	6 389 823	5 083 989
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 309 873	14 472 008	28 568 608	27 050 690	33 890 441
Impôt sur les bénéfices	0	10 671	- 1 917 269	- 2 258 379	- 14 690 152
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat net	15 340 302	14 354 595	29 106 885	27 778 435	45 039 480
Résultat distribué	9 385 941	10 324 536	10 324 536	4 925 419	0
III- Résultats par action					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,44	2,35	4,95	4,76	7,89
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2,44	2,33	4,73	4,51	7,32
Dividendes attribués à chaque action	1,52	1,68	1,68	0,80	0,00
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	22	19	23	29	29
Montant de la masse salariale de l'exercice	930 692	965 246	957 194	1 255 243	1 541 005
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	372 008	394 882	391 610	526 781	645 656

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société GROUPE PARTOUCHE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et Sceaux, le 31mars 2003

José David

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Maïr FERERES
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Cession des titres de LCLP (France) SA et Cie

- Personnes concernées :
 Isidore Partouche ;
 Patrick Partouche ;
 Hubert Benhamou ;
 Ari Sebag.

- Nature et objet :
 Votre Société a cédé la totalité de sa participation dans la société LCLP (France) SA et Cie à Cannes Balnéaire SA.

- Modalités :
 Cette cession a été effectuée le 1er septembre 2002 et a porté sur 733998 parts sociales (représentant 99,99 % du nombre total des parts sociales formant le capital de la Société LCLP France SA et Cie). Le prix de cession s'élève à 4421015 € correspondant à la valeur d'acquisition de ces titres qui figurait au bilan de GROUPE PARTOUCHE SA.

Cession des titres de la SARL GRANDS HOTELS DU PARC

- Personnes concernées :
 Isidore Partouche ;
 Patrick Partouche.

- Nature et objet :
 Votre Société a cédé la totalité de sa participation dans la Société S.A.R.L. Grands Hôtels du Parc à Société d'Exploitation du Casino et d'Hôtels de Contrexéville SA.

- Modalités :
 Cette cession a été effectuée le 2 avril 2002 et a porté sur 50000 parts sociales (représentant 100 % du nombre total des parts sociales formant le capital de la Société S.A.R.L. Grands Hôtels du Parc. Le prix de cession s'élève à 50000 € correspondant à la valeur de ces titres qui figurait au bilan de GROUPE PARTOUCHE SA.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Abandon de créance - Lydia Invest SA

- Nature et objet :
 Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2001, votre Société a consenti à la société Lydia Invest SA un abandon de créance pour un montant de 457347 € (3000000 FF). Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre Société détient sur Lydia Invest SA.

- Modalités :
 Pour l'exercice clos le 31 octobre 2002, les conditions requises pour l'application de la clause n'étant pas réunies, aucun remboursement n'est intervenu sur l'exercice.

Abandon de créance - H.I.L. SA

- Nature et objet :
 Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2001, votre Société a consenti à la Société H.I.L. SA un abandon de créance pour un montant de 2058062 € (13500000 FF). Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre Société détient sur H.I.L. SA.

- Modalités :
 Pour l'exercice clos le 31 octobre 2002, les conditions requises pour l'application de la clause n'étant pas réunies, aucun remboursement n'est intervenu sur l'exercice.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :
 Votre Société a décidé de faire rentrer dans le périmètre d'intégration fiscale dont elle est tête de Groupe, les Sociétés Sathel SA, Société du Casino Municipal d'Aix Thermal SA, Eden Beach Casino SA, Société du Casino Municipal de Royat SA, Casino de Palavas SA, Casino Le Lion Blanc SA, Société Anonyme du Casino et des Bains de Mers SA, Grand Casino de Beaulieu SA, Jean Metz SA, Numa SA, Société de Brasseries et Casinos "Les Flots Bleus" SA, S.A.R.L SEK qui complètent le périmètre qui existait avec Baratem SA, Société du Casino de Saint-Amand SA et Cannes Balnéaire SA.
 Pour l'exercice ouvert au 1er novembre 2002, cette convention d'intégration fiscale a été étendue aux Sociétés suivantes : Société d'exploitation du Casino et d'Hôtels de Contrexéville SA, Hôtel Cosmos S.A.R.L., Grands Hôtels du Parc S.A.R.L., Les Thermes de Contrexéville S.A.R.L., Les Thermes de Vittel S.A.R.L. et Villa du Havre SA.
 Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des Impôts et est applicable jusqu'au 31 octobre 2004.

- Modalités :
 La convention appliquée est celle généralement admise par l'administration fiscale.

Comptes courants d'associés

• Nature et objet :
Divers associés personnes physiques ont maintenu ou augmenté leurs mises de fonds en comptes courants.

• Modalités :
Ces sommes ne sont pas rémunérées sur l'exercice.

Abandon de créance - Grand Casino de Cabourg SA

• Nature et objet :
Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1999, votre Société a consenti à la Société Grand Casino de Cabourg SA deux abandons de créance pour des montants respectifs de 2 286 735 € (FF15 000 000) et 678 379 € (4 449 876 FF). Ces deux conventions sont assorties d'une clause de retour à meilleure fortune et ont porté sur le compte courant que votre Société détient sur Grand Casino de Cabourg SA.
Par ailleurs et au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2000, votre Société a consenti à la Société Grand Casino de Cabourg SA un abandon de créance pour un montant de 167 085 € (1 096 007 FF). Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre Société détient sur Grand Casino de Cabourg SA.

• Modalités :
Les conditions requises pour l'application des clauses n'étant pas réunies, aucun remboursement n'est intervenu dans l'exercice.

Abandon de créance - Grand Casino de Beaulieu SA

• Nature et objet :
Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2000, votre Société a consenti à la Société Grand Casino de Beaulieu SA un abandon de créance pour un montant de 2 606 878 € (17 100 000 FF). Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur le compte courant que votre Société détient sur Grand Casino de Beaulieu SA.

• Modalités :
Au titre de l'exercice, les conditions nécessaires à l'application de la clause étant réunies, un produit financier a été comptabilisé pour un montant de 492 150 € permettant ainsi de reconstituer le compte courant à concurrence de ce même montant. Par conséquent, le total des remboursements opérés dans le cadre de cette convention totalise au 31 octobre 2002 la somme de 1 762 120 €.

Avec Financière Partouche SA

• Nature et objet :
Financière Partouche SA a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des Sociétés du Groupe avec GROUPE PARTOUCHE SA dans les mêmes conditions que les Sociétés filiales de votre Société.
Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre Société a conclu un bail avec Financière Partouche SA. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre Société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1er août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par GROUPE PARTOUCHE SA.

• Modalités :
La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1er août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris La Défense et Sceaux, le 31 mars 2003.

José David

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Maïr FERERES
Associé

PROJET DE TEXTES DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU MARDI 15 AVRIL 2003

I- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes sociaux – Quitus

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 octobre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 45 039 480 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 039 480 Euros
5 % à la réserve légale	2 251 974 Euros
Solde	42 787 506 Euros
Au compte "Report à nouveau" la somme	42 787 506 Euros
qui après affectation, se solde à un montant de	90 080 799 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution, et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

En Euros

Exercice clos le	Dividende net	Avoir fiscal
31 octobre 1999	10 324 535,60	5 162 267,80
31 octobre 2000	10 324 535,60	5 162 267,80
31 octobre 2001	4 925 419,00	2 462 709,50

Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le Compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 octobre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution : Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution : Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 0,5 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 30 783 actions.
La présente autorisation met fin au précédent programme autorisé par l'Assemblée Générale du 9 avril 2002.
Les acquisitions pourront être effectuées par tous moyens en vue de :
• procéder à la régularisation des cours de son action par intervention systématique en contre-tendance,
• intervenir par achats et ventes en fonction des situations du marché.
Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens.
Le prix maximum d'achat est fixé à 70 Euros par action et le prix minimum de cession ou de transfert est fixé à 40 Euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, les montants sus-indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions.
Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 3 078 300 Euros.
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Sixième résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil de Surveillance.

Septième résolution : Émission d'obligations

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et constaté que le capital social est intégralement libéré, autorise le Directoire à procéder conformément aux dispositions des articles L. 228-40 et suivants du Code de Commerce, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger ou sur le marché obligataire international, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés (notamment des titres subordonnés, à durée déterminée ou non) portant ou non intérêt à taux fixe ou variable, ou de tous autres titres ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la société et assortis ou non de bons donnant droit à l'attribution ou à la souscription d'autres titres de créances et/ou valeurs mobilières représentatives de créances.
Le montant nominal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre ci-dessus visés ne pourra excéder 500 000 000 d'Euros ou la contre-valeur de ce montant en devises étrangères ou toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.
L'Assemblée délègue, conformément aux dispositions de l'article 228-41 du Code de Commerce, tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, en vue de (I) procéder à cette ou à ces émissions, (II) d'en déterminer la nature, les formes, conditions et taux (III) d'arrêter toutes caractéristiques des titres à émettre et notamment leurs conditions d'exercice, leur mode d'amortissement et de remboursement, y compris sous forme d'échange, de remise ou de dation des titres en portefeuille, et d'une manière générale l'ensemble de leurs modalités et, (IV) d'accomplir tous actes, opérations et formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'émission.

Huitième résolution : Pouvoirs
L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

II- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution : Adjonction d'une disposition sur l'épargne salariale à l'article 8 des statuts concernant la modification du capital par augmentation
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de compléter le titre I de l'article 8 des statuts intitulé "Augmentation de capital" par la disposition sur l'épargne salariale suivante :

Article 8 – Modification du capital
I- Augmentation du capital
(…)
Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les cinq ans, à une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce représentent moins de trois pour cent du capital.
Le reste de l'article demeure inchangé.

Dixième résolution : Modification de l'article 15 des statuts intitulé "Droits et obligations attachés aux actions"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier le titre I de l'article 15 des statuts par le paragraphe suivant :

Article 15 – Droits et obligations attachés aux actions
I- Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.
Le reste de l'article demeure inchangé.

Onzième résolution : Modification de l'article 19 des statuts intitulé "Pouvoirs et obligations du Directoire"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier le titre III de l'article 19 des statuts par le paragraphe suivant :

Article 19 : Pouvoirs et obligations du Directoire
III- Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.
Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général délégué.
Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs généraux délégués ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.
Le reste de l'article reste inchangé.

Douzième résolution : Modification de l'article 20 des statuts intitulé "Conseil de Surveillance"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'alinéa 1er de l'article 20 des statuts par le paragraphe suivant :

Article 20 – Conseil de Surveillance
I- Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.
Le reste de l'article demeure inchangé.

Treizième résolution : Modification de l'article 22 des statuts intitulé "Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 22 des statuts de la manière suivante :

Article 22 – Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance
(…)
Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et éventuellement, les Directeurs généraux délégués ; il propose à l'Assemblée Générale leur révocation et fixe leur rémunération.
Le reste de l'article reste inchangé.

Quatorzième résolution : Modification de l'article 24 des statuts intitulé "Conventions entre la société et un des membres du Directoire ou Conseil de Surveillance"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'intitulé de l'article 24 des statuts par "Conventions réglementées et courantes" et de modifier l'article 24 de la manière suivante :

Article 24 – Conventions réglementées et courantes
I.- Conventions réglementées :
Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.
Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes précitées est indirectement intéressée et des conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.
L'intéressé est tenu d'informer le Conseil de Surveillance dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.
Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

II.- Conventions courantes :
Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes de la société et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes. Les actionnaires peuvent également obtenir communication de cette liste et de l'objet des conventions.

Quinzième résolution : Modification de l'article 25 des statuts intitulé "Nomination – pouvoirs – rémunération"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier les alinéas 2 et 4 de l'article 25 des statuts de la manière suivante :

Article 25 – Nomination – pouvoirs – rémunération
(…)
Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le vingtième du capital social peuvent, par une demande motivée présentée dans le délai de trente jours à compter de la désignation contestée au Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social, statuant en référé, récuser un ou plusieurs Commissaires désignés par l'Assemblée Générale et demander la désignation d'un ou plusieurs Commissaires aux Comptes qui exerceront leurs fonctions en leur lieu et place.
(…)

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le vingtième du capital social peuvent demander au Président du Tribunal de Commerce la nomination d'un expert chargé d'enquêter sur une ou plusieurs opérations de gestion.
(…)
Le reste de l'article demeure inchangé.

Seizième résolution : Modification de l'article 27 des statuts intitulé "Délais et modes de convocation – information des actionnaires"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'alinéa 1er de l'article 27 des statuts de la manière suivante :

Article 27 – "Délais et modes de convocation – information des actionnaires"
I- L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.
(…)
Le reste de l'article demeure inchangé.

Dix-septième résolution : Modification de l'article 31 des statuts intitulé "Droit de vote"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 31 des statuts de la manière suivante :

Article 31 – Droit de vote
Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

Dix-huitième résolution : Modification de l'article 32 des statuts intitulé "Procès-verbaux"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 32 des statuts de la manière suivante :

Article 32 – Procès-verbaux
Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux contenant toutes les indications prévues par l'article 149 du décret et inscrits sur un registre spécial : ils sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Directoire ou par un Directeur général délégué. Ils peuvent également être certifiés par le Secrétaire de l'Assemblée.

Dix-neuvième résolution : Modification de l'article 37 des statuts intitulé "Pouvoirs de l'Assemblée Extraordinaire"
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier l'article 37 des statuts de la manière suivante :

Article 37 – Pouvoirs de l'Assemblée Extraordinaire
I- L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, et décider notamment la transformation de la Société en Société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut, toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

II- Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale, qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Vingtième résolution : Pouvoirs
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

84 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

88 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ

93 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

99 LE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

100 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

IDENTIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du Directoire

Identité des membres du Directoire	Fonctions	Dates de naissance	Date du premier mandat	Date du dernier renouvellement	Échéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
M. Hubert BENHAMOU	Président du Directoire	15 décembre 1948	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996	Conseil de Surveillance du 9 avril 2002	31 octobre 2007	4 300 actions	aucune
Mme Katy ZENOU	Membre du Directoire Directeur général	6 août 1961	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996	Conseil de Surveillance du 9 avril 2002	31 octobre 2007	5 000 actions	aucune
M. Patrick PARTOUCHE	Membre du Directoire Directeur général	13 juin 1964	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996	Conseil de Surveillance du 9 avril 2002	31 octobre 2007	3 998 actions	aucune
M. Ari SEBAG	Membre du Directoire Directeur général	25 septembre 1961	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996	Conseil de Surveillance du 9 avril 2002	31 octobre 2007	623 actions	aucune
M. Richard PARTOUCHE	Membre du Directoire Directeur général	7 décembre 1946	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996	Conseil de Surveillance du 9 avril 2002	31 octobre 2007	2 400 actions	aucune

Liste des mandats sociaux des membres du Directoire

Monsieur Hubert BENHAMOU, Président du Directoire de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs le mandat de Président-Directeur général de la SA CASINO LE LION BLANC (Saint-Galmier) et de la SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon). Il est membre du comité exécutif de la SAS SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS. Il exerce également un mandat d'administrateur et de Directeur général délégué dans la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE, de Directeur général délégué dans la SA GRAND CASINO DU HAVRE (Le Havre). Enfin, il est administrateur dans les Sociétés suivantes : SA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXÉVILLE, SA JEAN METZ (Berck-sur-Mer), SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SA FORGES THERMAL (Forges-les-Eaux), SA CASINO DE VICHY (Vichy), SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, SA CASINO DE PALAVAS, SA BOURBONNAISE DE CASINOS, SA CASINO DE GRASSE, SA BARATEM (Le Touquet), SA SOCIÉTÉ DE L'ÉLYSÉE PALACE, SA EUROPÉENNE DE GESTION HÔTELIÈRE (Paris), SA LES AMÉRICAINS (Nancy). Il est représentant permanent de GROUPE PARTOUCHE SA dans la SA SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME HYÈROIS. Il exerce également le mandat de gérant dans les Sociétés suivantes : SNC HÔTEL DU GOLF (La Tour-de-Salvagny), SNC EGH LA PART DIEU (Lyon), SARL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA TOUR (La Tour de Salvagny), SNC EGH PLEIN SUD, SNC EGH BORD DE SAÔNE, SNC EGH SAVOIE, SNC EGH PARC DU CASINO, SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE ET HÔTELIÈRE DE LA PART DIEU. Il est également administrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles) et de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Djerba).

Madame Katy ZENOU, membre du Directoire, Directeur général délégué de GROUPE PARTOUCHE SA

est également Président-Directeur général de la SA ÉLYSÉE PALACE EXPANSION. Elle exerce par ailleurs le mandat de Directeur général délégué et administrateur de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE et de la SA CASINOS DU TOUQUET. Enfin, elle est administrateur des Sociétés suivantes : SA NUMA (Boulogne-sur-Mer), SA GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER (La Trinité-sur-Mer), SA BARATEM (Le Touquet), SA HOTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles).

Monsieur Patrick PARTOUCHE, membre du Directoire, Directeur général délégué de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs le mandat de Président-Directeur général de la SA CANNES BALNÉAIRE – Palm Beach Casino (Cannes) et de la SA LEDEN BEACH CASINO. Il est Directeur général délégué et administrateur de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE et exerce un mandat d'administrateur dans les Sociétés suivantes : SA COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS – CEC (Paris), SA HOLDING GARDEN PINÈDE, SA ÉLYSÉE PALACE EXPANSION, SA CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX, SA LE TOUQUET'S (Calais), SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SA FORGES THERMAL, SA GRAND CASINO DE CABOURG, SA GRAND CASINO DU HAVRE, SA GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER, SA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXÉVILLE, SA GRAND CASINO DE LYON, SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, SA GRAND CASINO DE BEAULIEU, SA CASINO DE PALAVAS, SA CASINO DE GRASSE, SA LYDIA INVEST, SA LUDICA, SA CASINO DE BOURBON LANCY, SA SONECAR, SA CASINO DE SAINT CAST LE GUILDO, SA CASINO DES PALMIERS (Hyères), SA BOURBONNAISE DE CASINOS, SA BARATEM, SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON, SA EUROPÉENNE DE GESTION HÔTELIÈRE (Paris), SA LES AMÉRICAINS (Nancy), et il est gérant de la SARL SOGIMAGE. Il est également représentant permanent de GROUPE PARTOUCHE SA, administrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles), Président-Directeur général de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Djerba), et Chairman de la Société GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED.

Monsieur Ari SEBAG, membre du Directoire, Directeur général délégué de GROUPE PARTOUCHE SA

est également Président-Directeur général de la SA FORGES THERMAL et de la SA du CASINO et des BAINS DE MER (DIEPPE). Il est Directeur général délégué de la SA GRAND CASINO DU HAVRE et Président de la SAS LA VILLA DU HAVRE (Le Havre). Il est également administrateur, Directeur général délégué de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE. Il est administrateur des Sociétés suivantes : SA HOLDING GARDEN PINÈDE (Juan-les-Pins), SA CANNES BALNÉAIRES (Cannes), SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), SA SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SA BARATEM (Le Touquet), SA CASINO DE LA TREMBLADE (La Tremblade), et représentant permanent de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL, administrateur de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Djerba – Tunisie), et enfin, Président de la SA GRAND CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne).

Monsieur Richard PARTOUCHE, membre du Directoire, Directeur général délégué de GROUPE PARTOUCHE SA

est également Président-Directeur général de la SA CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX et de la SA EUROPÉENNE DE GESTION HÔTELIÈRE. Il est administrateur – Directeur général délégué de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE. Il est membre du comité exécutif de la SAS SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS. Enfin, il est administrateur des Sociétés suivantes : SA GRAND CASINO DE LYON, SA GRAND CASINO DE CABOURG, SA GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER, SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT, SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON, SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Djerba – Tunisie).

Les membres du Conseil de Surveillance

Identité des membres du Conseil de Surveillance	Fonction	Dates de naissance	Date du premier mandat	Date du dernier renouvellement	Échéance du mandat*	Nombre d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
M. Isidore PARTOUCHE	Président du Conseil de Surveillance	21 avril 1931 à TREZEL (ALGÉRIE)	AGO du 20 juin 1996	AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	165 845 actions	aucune
M. Marcel PARTOUCHE	Vice-Président du Conseil de Surveillance	24 février 1920 à TIARET (ALGÉRIE)	AGO du 20 juin 1996	AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	1 action	aucune
M. Maurice PARTOUCHE	Membre du Conseil de Surveillance	22 juin 1921 à TREZEL (ALGÉRIE)	AGO du 20 juin 1996	AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	1 action	aucune
M. Maurice SEBAG	Membre du Conseil de Surveillance	1er décembre 1926 à TIARET (ALGÉRIE)	AGO du 20 juin 1996	AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	1 action	aucune
M. Gaston GHRENASSIA dit Enrico MACIAS	Membre du Conseil de Surveillance	11 décembre 1938 à CONSTANTINE (ALGÉRIE)	Cooptation en remplacement de M. Jacques BENHAMOU par décision du Conseil de Surveillance du 11 décembre 1998	AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	10 actions	Artiste chanteur, comédien, membre de l'Unesco

() à l'issue de l'AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.*

Liste des mandats sociaux des membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Isidore PARTOUCHE, Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA
exerce par ailleurs le mandat de Président-Directeur général de la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE, de la SA COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS – CEC et de la SA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXÉVILLE. Il est membre du comité exécutif de la SAS SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS. Il exerce également un mandat d'administrateur dans les Sociétés suivantes : SA SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND (Saint-Amand), SA CASINO DU TOUQUET (Le Touquet), SA DU GRAND CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SA FORGES THERMAL (Forges-les-Eaux), SA GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SA GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER (La Trinité-sur-Mer), SA SATHEL (La Tour-de-Salvagny), SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), la SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), la SA CASINO DE VICHY (Vichy), SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL (Aix-en-Provence), SA SOCIÉTÉ DE BRASSERIE ET CASINOS "LES FLOTS BLEUS" (La Ciotat), SA SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE – Palm Beach Casino (Cannes), SA L'EDEN BEACH CASINO (Juan-les-Pins), SA GRAND CASINO DE BEAULIEU (Beaulieu), SA CASINO DE PALAVAS (Palavas), SA LYDIA INVEST (Port-Barcarès), SA BOURBONNAISE DE CASINO (Bourbonne-les-Bains), et représentant permanent de la SA EUROPÉENNE DE CASINOS, administrateur de la SA BOURBONNAISE DE CASINOS, SA EUROPÉENNE DE GESTION HÔTELIÈRE – EGH (Paris), SA LES AMÉRICAINS (Nancy). Il exerce également le mandat de gérant dans les Sociétés suivantes : SCI SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE, SCI SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES THERMES, la SARL THERM' PARK, SPRL ARTMUSIC. Il exerce le mandat d'administrateur délégué des Sociétés suivantes : SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles), SA SIKB (Knokke-le-Zoute), SA ECK (Knokke-le-Zoute).

Monsieur Marcel PARTOUCHE, Vice-Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA
exerce par ailleurs le mandat de Président-Directeur général de la SA CASINO D'EVAUX-LES-BAINS (Evaux-les-Bains) et de la SA CASINO DU VAL-ANDRÉ (Val-André). Il est Directeur général délégué et administrateur de la SA JEAN METZ. Il est également administrateur des Sociétés suivantes : SA NUMA (Boulogne-sur-Mer), SA CASINO DU TOUQUET (Le Touquet), SA BARATEM (Le Touquet), SA PLOMBINOISE DE CASINOS (Plombières-les-bains).

Monsieur Maurice SEBAG, membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA
exerce par ailleurs le mandat de Président-Directeur général de la SA NUMA (Boulogne-sur-Mer) et de la SA CASINO DE PORNICHET (Pornichet). Il est Président du Conseil d'Administration de la SA GRAND CASINO DU HAVRE et représentant permanent de la SA GROUPE PARTOUCHE, administrateur de la SA PLOMBINOISE DE CASINOS (Plombières-les-Bains). Enfin, il est administrateur des Sociétés suivantes : SA CASINO DU TOUQUET (Le Touquet), SA JEAN METZ (Berck-sur-Mer), SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat). SA CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne).

Monsieur Maurice PARTOUCHE, membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA
exerce par ailleurs le mandat de Président-Directeur général de la SA LE TOUQUET'S (Calais). Il est également administrateur des Sociétés suivantes : SA CASINO DU TOUQUET (Le Touquet), SA SOCIÉTÉ DU CASINO DE SAINT-AMAND-LES-EAUX (Saint-Amand-les-Eaux), SA PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières-les-Bains).

Monsieur Gaston GHRENASSIA, membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA
exerce par ailleurs le mandat de Président-Directeur général de la SA CASINO D'ARCACHON.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni seize fois au cours de l'exercice 2002 et continue d'organiser son travail à travers trois comités-d'audit, financier et des rémunérations.

Dans le cadre des dispositions du gouvernement d'entreprise, lors de la modification du mode de gestion de notre Groupe en Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1996, nous avons mis en place à son issue, trois comités, un Comité d'audit, un Comité financier et un Comité des rémunérations. D'une manière générale, le Comité des rémunérations se réunit une fois par an, afin d'établir selon le budget l'ensemble des rémunérations pour l'exercice à venir. Le Comité financier et le Comité d'audit se réunissent chacun, selon les besoins, avec une fréquence moyenne de quatre réunions trimestrielles durant l'exercice.
Les différents Comités se réunissent sous la présidence de Monsieur Isidore PARTOUCHE, qui en assure la coordination et l'animation avec la collaboration de M. Hubert BENHAMOU Président du Directoire et celle de M. Patrick PARTOUCHE et de M. Ari SEBAG, chacun membre du Directoire et Directeur général.
Les comités disposent, en relation avec les membres du Directoire, de la collaboration et de la participation des différentes directions fonctionnelles du Groupe. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent utiliser ou faire intervenir, suivant autorisation du Conseil de Surveillance, les experts ou conseils extérieurs qu'ils jugent nécessaires. Le mode de fonctionnement du Conseil de Surveillance n'a pas été fixé dans le cadre d'un règlement intérieur.

Le Comité d'audit

Le comité d'audit a pour attribution de procéder à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.
Il assure également la liaison entre le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Le Comité financier

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de Surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Le Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour mission de préparer la fixation de la rémunération des membres du Directoire, d'obtenir communication, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

Rémunérations allouées aux organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2002 s'élève à un montant total de 1070 K€. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 avril 2002 a décidé d'allouer un jeton de présence aux membres du Conseil de Surveillance d'un montant de 24 500 Euros.

Les rémunérations des mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations individuellement reçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2002 dans la SA GROUPE PARTOUCHE et dans l'ensemble de ses filiales directes ou indirectes est résumé dans le tableau ci-dessous :

Liste des mandataires sociaux de GROUPE PARTOUCHE SA		Rémunérations globales en Euros
Monsieur	Hubert BENHAMOU	133 063
Monsieur	Patrick PARTOUCHE	164 797
Monsieur	Ari SEBAG	137 469
Monsieur	Richard PARTOUCHE	131 130
Madame	Katy ZENOU	85 981
Monsieur	Isidore PARTOUCHE	186 744
Monsieur	Marcel PARTOUCHE	83 731
Monsieur	Maurice PARTOUCHE	146 745
Monsieur	Maurice SEBAG	0
Monsieur	Gaston GHRENASSIA	0

Répartition du chiffre d'affaires par activités principales et par zone géographique (en €)

Sociétés	Total	Produit Net Jeux	Hôtellerie	Restauration	Autres
SATHEL	33 149 128	28 235 823	114 202	3 932 912	866 191
FORGES	31 117 745	22 557 810	3 507 043	3 667 980	1 384 912
AIX THERMAL	27 768 020	23 500 405	-	2 657 023	1 610 591
GCL	19 709 767	18 775 229	-	685 007	249 532
ST-AMAND	17 775 049	16 747 059	-	733 833	294 157
EDEN BEACH	13 931 371	12 001 395	-	1 657 876	272 100
CARLTON	11 416 648	10 186 650	-	552 510	677 488
HIL	10 106 396	-	4 846 830	4 350 254	909 312
GARDEN	9 730 394	-	7 145 883	1 852 574	731 937
ROYAT	9 489 759	8 777 590	-	430 372	281 797
PALAVAS	9 412 999	8 960 417	-	336 501	116 081
PART DIEU	8 735 769	-	4 882 652	3 494 512	358 605
LA GRANDE-MOTTE	7 114 994	6 418 382	-	157 304	539 308
LION BLANC	6 962 612	5 854 226	-	422 364	686 022
SACBM	6 660 468	5 365 304	137 368	941 787	216 009
GRAND CAFÉ	6 458 223	4 957 491	-	1 451 698	49 033
GRUISSAN	6 135 245	4 955 922	427 392	639 403	112 528
HYÈRES	5 988 931	5 400 099	92 337	158 012	338 482
PORNICHET	5 840 030	5 109 223	-	712 149	18 658
BANDOL	5 788 953	5 524 906	-	210 465	53 582
CALAIS	5 525 437	5 041 262	-	395 472	88 703
BEAULIEU	5 420 062	4 812 969	-	440 695	166 398
4 SAISONS	4 795 414	3 948 614	-	842 736	4 064
JEAN METZ	4 646 849	4 132 641	-	514 208	-
CANNOSTA	4 541 420	-	3 165 164	1 180 809	195 447
PORNIC	4 257 323	3 649 989	-	538 609	68 725
CABOURG	4 213 277	3 372 008	-	696 871	144 397
SA ECK	4 077 485	1 867 818	-	1 377 923	831 743
LA ROCHE-POSAY	3 934 144	3 669 830	27 522	226 453	10 338
LA CIOTAT	3 830 344	3 615 720	-	146 481	68 143
NUMA	3 754 981	3 666 660	-	43 600	44 722
CAS CONTREX	3 682 569	3 339 764	-	313 971	28 834
CAS VICHY	3 596 254	3 466 870	-	77 497	51 887
CHÂTELGUYON	3 331 091	2 922 076	-	370 301	38 714
OOSTENDE	3 232 637	2 095 912	-	360 888	775 837
ARCACHON	3 213 176	2 895 319	-	133 749	184 108
THERM VITTEL	3 143 849	-	-	-	3 143 849
PLOUESCAT	3 072 127	2 752 371	-	258 527	61 228
AQUABELLA	2 832 085	-	1 893 270	726 089	212 726
SEMCG	2 780 605	-	-	-	2 780 605
DJERBA	2 271 553	1 831 946	-	377 933	61 674
PALM BEACH	2 228 047	-	-	1 507 434	720 613
ANDERNOS	2 080 814	1 800 358	-	188 577	91 879
VAL-ANDRÉ	2 033 702	1 401 469	-	540 837	91 396
HÔTEL GOLF	1 833 563	-	868 050	899 261	66 252
SAN ROQUE	1 813 773	1 362 770	-	215 184	235 819
BOURBOULE	1 600 695	1 373 412	-	200 871	26 412
MONT DORE	1 562 448	1 236 776	-	311 506	14 166
AGON-COUTAINVILLE	1 533 280	1 436 971	-	51 857	44 452

Répartition du chiffre d'affaires par activités principales et par zone géographique (en €) suite

Sociétés	Total	Produit Net Jeux	Hôtellerie	Restauration	Autres
AGADIR	1 524 870	1 449 513	-	75 357	0
CHAUDF. LOISIRS	1 508 778	972 011	-	-	536 767
SAINT-HONORÉ	1 449 419	1 398 451	-	50 967	0
CAZAUBON	1 343 624	1 238 437	-	105 184	3
GRASSE	1 336 102	1 208 906	-	124 911	2 285
HÔTEL COSMOS	1 297 683	-	568 850	666 570	62 263
HÔTEL DU PARC	1 288 687	-	529 106	588 607	170 974
THERM CONTREX	1 274 960	-	-	-	1 274 960
SA SIKB	1 243 823	1 228 819	-	15 004	-
SA SPLENDID	1 207 246	-	744 490	251 070	211 687
CBAP	1 152 136	-	-	-	1 152 136
GRÉOUX	1 124 922	996 655	-	125 688	2 579
ÉVAUX-LES-BAINS	980 135	791 615	-	182 980	5 540
SAINT- NECTAIRE	875 187	774 884	-	83 277	17 026
SPA	697 435	507 343	-	34 734	155 359
SALIES-DE-BÉARN	693 047	574 265	-	106 796	11 987
SA LE LYDIA	658 873	-	-	510 195	148 677
VILLA HAVRE	626 371	-	-	626 371	-
SF2D	454 304	-	-	331 918	122 386
SAXON	427 288	-	-	121 196	306 092
GRANDS HÔTELS DU PARC	407 928	-	208 315	193 096	6 518
RÉNO	295 526	-	-	-	295 526
CAFÉ CARMEN	265 787	-	-	-	265 787
SIHTC	228 959	-	-	-	228 959
PLOMBIÈRES	191 876	71 993	-	98 518	21 366
L. ROSTAGNE	185 630	-	-	-	185 630
TERM'PARK	179 961	-	-	-	179 961
SCI THERMES	150 896	-	-	-	150 896
SINOCA	143 400	-	143 345	-	55
EPSA	139 327	-	-	25 042	114 285
PORLANOUV	128 196	-	-	-	128 197
GP	107 123	-	-	-	107 123
BARATEM	86 945	-	-	83 972	2 973
GIE EGC	51 616	-	-	-	51 616
CASKNO	37 132	-	-	-	37 132
SCI ROYALE	34 365	-	-	-	34 365
SCI VITTEL	23 254	-	-	-	23 254
CHM	20 582	-	-	-	20 582
SCI MONT DORE	5 001	-	-	-	5 001
SED	3 964	-	-	-	3 964
AZUR BANDOL	1 082	-	-	-	1 082
SEYNE-SUR-MER	293	-	-	-	293
CEC HOLDING	1	-	-	-	1
TOTAL	**371 985 236**	**270 234 350**	**29 301 820**	**46 384 325**	**26 064 742**

Description de l'environnement concurrentiel

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration.
Parmi les 176 casinos autorisés sur le territoire national, plus des deux tiers sont exploités par des Groupes et les autres par des individuels.
Les principaux acteurs sont les suivants :

Identité des Groupes	Nombre de casinos exploités en France	Produit Brut des Jeux réel 2002 En € (PBJ)
GROUPE PARTOUCHE	44	687 066 633
GROUPE BARRIÈRE	13	403 334 295
ACCOR CASINOS	16	304 321 602
MOLIFLOR LOISIRS	17	218 636 459
GROUPE TRANCHANT	16	194 874 838
GROUPE DIDOT BOTTIN	3	110 278 676
COGIT	5	63 785 533
GROUPE ÉMERAUDE	7	53 385 868

Source : Syndicat des Casinos Modernes de France / Données au 31/10/2002.

Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée.
Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, a désormais regroupé l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU, ou au Loto. En conséquence, la fréquentation des casinos a crû de façon exponentielle.
La grande masse des clients dispose d'un budget jeu moyen de quelques centaines de francs mensuellement.
La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment. La croissance régulière de cette frange de la population semble d'ailleurs être un gage de développement de l'activité du secteur.

Fournisseurs

L'activité casinos présente la particularité d'être très fortement réglementée.
L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeux fait l'objet d'un agrément du ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité.

C'est le cas des fournisseurs de machines à sous (Bally France, Ludi, etc.), cylindres de roulettes, jetonnerie pour jeux traditionnels (Bourgogne et Grasset) et jetonnerie pour machines à sous (La Monnaie de Paris…).

Description des ressources humaines par catégories (effectif moyen)

Catégories	au 31 octobre 2000 (n-2)	2001 (n-1)	2002 (n)
Cadres	242	296	465
Agents de maîtrise et techniciens	137	142	182
Employés	2 849	3 110	4 524
Ouvriers	113	109	166
TOTAL	**3 341**	**3 657**	**5 337**

Réduction de la durée du travail

L'ensemble des établissements de GROUPE PARTOUCHE a satisfait aux obligations légales en matière de réduction de la durée du travail.

La réorganisation du travail s'est faite dans un contexte de dialogue social serein, confirmant la forte capacité d'adaptation de GROUPE PARTOUCHE aux changements.

Il convient de noter que la réorganisation du travail et l'optimisation des plannings a facilité la gestion de l'activité croissante des casinos.

ANALYSE DES RISQUES DE LA SOCIÉTÉ

Risques de change

Les activités de GROUPE PARTOUCHE à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi seize Sociétés étrangères. Dix Sociétés sont situées en Belgique, une Société au Maroc, une Société en Tunisie, une Société en Espagne, deux Sociétés en Suisse et une Société aux États-Unis d'Amérique. L'ensemble ne représente que 4,92 % du chiffre d'affaires total. Le Groupe ne supporte pas de risque de change significatif car, depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque ne porte que sur deux casinos en exploitation (en Tunisie et au Maroc). En conséquence, il n'y a pas de couverture de risque de change.

Risques juridiques

GROUPE PARTOUCHE n'a pas, au cours de l'exercice précédent ni depuis, fait l'objet d'une procédure susceptible d'avoir une incidence sensible sur sa situation financière.

Assurance

Le GROUPE PARTOUCHE s'est doté de couvertures d'assurances par le biais de contrats entre les Sociétés et des assureurs indépendants notoirement solvables qui le prémunissent de façon usuelle contre les risques de dommages et de responsabilité civile, pour des montants et natures que la Direction générale du Groupe estime appropriés.

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2002 restera marqué par une croissance externe exceptionnelle en raison de l'acquisition du Groupe COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS. Cette opération s'inscrit parfaitement dans la politique d'investissements soutenue toujours affichée par GROUPE PARTOUCHE et lui permet de conforter sa position de leader du marché français à laquelle il a régulièrement marqué son attachement.
Cette politique reste inchangée pour les prochains exercices. GROUPE PARTOUCHE entend continuer à investir dans l'entretien et la rénovation des casinos pour améliorer ou renouveler les conditions d'accueil de sa clientèle. Le Groupe mènera à terme des chantiers en cours, tels la reconstruction du Casino de Saint-Amand-les-Eaux initiée sur l'exercice 2003 et la construction du Casino de Meyrin en Suisse. GROUPE PARTOUCHE participe également aux appels d'offres, notamment, parmi les plus significatifs en potentialité, ceux de grandes villes comme Le Havre et Toulouse.
Le développement à l'étranger restera envisagé, mais avec une grande précaution.
L'enveloppe annuelle d'investissements projetés pour les prochains exercices reste prévue à hauteur de 40 millions d'Euros.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

- Le litige concernant la propriété du terrain dont la SA CANNES BALNÉAIRE est emphytéote jusqu'en 2027, vient de connaître une étape importante et favorable, puisque la cour d'appel d'Aix-En-Provence, infirmant un premier jugement, a jugé par arrêt du 20 février 2003 que le Syndicat des Propriétaires de La Pointe Croisette était resté propriétaire depuis sa constitution en 1858.
 Sous réserve d'un éventuel pourvoi en cassation de la ville de Cannes, cet arrêt confirme définitivement les droits de CANNES BALNÉAIRE à l'occupation des lieux, qui sont donnés en sous-location à LCLP France SA et Cie qui y exploite son casino depuis le mois d'août 2002 après transfert en provenance de l'hôtel CARLTON.
- Le litige opposant la Société HIL à la SOGEA concernant le retard de livraison de l'hôtel HILTON LYON, pendant devant la cour d'appel de Lyon n'a pas évolué au cours de l'exercice écoulé.
- Les litiges fiscaux concernant la redevance au Groupe versée par les filiales ont connu une solution amiable avec l'administration fiscale. Les autres litiges fiscaux sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

- Le litige opposant une Société GJ Diffusion à la CEC, est actuellement pendant devant la chambre pénale de la Cour de cassation suite au non-lieu contesté dont a bénéficié Monsieur G.J. En conséquence, un sursis à statuer est toujours pendant dans la procédure civile engagée par lui. L'examen de ce dossier par GROUPE PARTOUCHE confirme l'appréciation d'origine de CEC sur le caractère totalement infondé des demandes de Monsieur G.J.

- Le litige opposant CEC à la Société BIRLEN FINANCE inc. portant sur une commission relative au rachat du Casino Le Virginian à Réno (États-Unis d'Amérique), est toujours pendant devant le tribunal de commerce de Nanterre.

- Le litige opposant la CDTH au propriétaire d'origine du casino reste pendant. Un jugement de sursis à statuer est intervenu en juillet 2002. Le Groupe confirme sa position de ne provisionner aucune somme au titre des réclamations totalement infondées dont il fait l'objet.

D'une manière générale, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible selon notre appréciation d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou le résultat de la Société ou du Groupe.

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE GROUPE

Description du Groupe

GROUPE PARTOUCHE, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite au 21 mars 2003 49 casinos : 42 établissements sont exploités en France et 7 à l'étranger.

72,7 % du chiffre d'affaires du Groupe sont réalisés par l'activité Jeux qui reste l'activité dominante.

Les 49 casinos du GROUPE PARTOUCHE sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

France

Régions	Communes d'implantation du Casino
Nord-Pas-de-Calais	Saint-Amand-les-Eaux, Calais, Boulogne-sur-Mer, Le Touquet Paris Plage, Berck-sur-Mer
Haute-Normandie	Forges-les-Eaux, Dieppe
Basse-Normandie	Cabourg, Agon-Coutainville
Bretagne	Pleneuf-Val-André, Plouescat,
Pays de la Loire	Pornichet, Pornic
Poitou-Charentes	La Roche-Posay
Bourgogne	Saint-Honoré-les-Bains
Lorraine	Contrexéville, Plombières-les-Bains
Rhône-Alpes	Lyon, La Tour-de-Salvagny, Saint-Galmier
Auvergne	Evaux-les-Bains, Vichy (Élysée Palace et Grand Café) Châtelguyon, Royat, Saint-Nectaire.
Aquitaine	Andernos, Arcachon, Cazaubon-Barbotan, Salies-de-Béarn
Languedoc-Roussillon	Gruissan, Palavas-les-Flots, La Grande-Motte
Provence – Alpes – Côte d'Azur	Gréoux-les-Bains, Aix-en-Provence, La Ciotat, Bandol, Hyères, Grasse, Cannes, Juan-les-Pins, Beaulieu-sur-Mer

Étranger

Pays	Communes d'implantation du Casino
Belgique	Knokke-le-Zoute, Spa, Oostende, Chaudfontaine
Tunisie	Djerba
Espagne	San Roque
Maroc	Agadir

Organisation interne du Groupe

La SA GROUPE PARTOUCHE est la holding d'un ensemble de Sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la Société mère cotée au premier marché de la Bourse de Paris (code EUROCLEAR 5354).

GROUPE PARTOUCHE assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en le faisant bénéficier de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en termes de personnel et de moyens techniques.
Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.
La rémunération, payée par chacune des filiales à GROUPE PARTOUCHE, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en termes de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.
Au titre de l'exercice clos le 31/10/2002, le montant total perçu, à ce titre, a été de 4 385 K€ hors taxes.

Intéressement du personnel

Dans la SA GROUPE PARTOUCHE, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

Concessions d'exploitation des casinos

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais dix-huit ans. Aujourd'hui, GROUPE PARTOUCHE compte en France 42 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation ministérielle pour l'exploitation des jeux.
Une concession est en cours de renouvellement à La Ciotat.
Deux dossiers font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès du ministère et visent à la réouverture du Casino de Port-Barcarès et à la création du Casino de La Trinité-sur-Mer.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination (article 2 des statuts)

La Société se dénomme GROUPE PARTOUCHE et a pour sigle G.P.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à Paris (75017) au 141 bis, rue de Saussure.

Nationalité

La Société est régie par la législation française.

Forme juridique

La Société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code de Commerce et le décret du 23 mars 1967.

Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société, initialement fixée au 31 octobre 2008, est prorogée de cinquante années par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1994, et elle expirera en 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :
La gestion administrative, financière et comptable de toutes Sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux.
La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces Sociétés.
L'assistance de ces Sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement.
La réalisation d'opérations d'achat, de vente de tous titres sur marchés français et étrangers.
L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.
Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée sous le numéro 588 801 464 RCS PARIS.

Code APE

741 J.

Exercice social

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

Affectation et répartition statutaire des bénéfices – (article 40 des statuts)

I- Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.
II- Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
1°/ Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.
2°/ Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.
Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.
Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.
Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.
Les pertes, s'il en existe sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.
3°/ L'Assemblée Générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

Règles communes aux Assemblées Générales

Délais et modes de convocation – Information des actionnaires – (article 27 des statuts)

I- L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret ou par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social, ou par le liquidateur.

II- Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

III- Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

Le délai, entre la dernière de ces lettres ou insertion et la date de l'Assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la Société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et au Répertoire national des entreprises, les jour, heure et lieu de l'Assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première Assemblée.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration, envoyée par la Société ou la personne désignée par elle à cet effet, doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que, s'ils en font retour sans indication de mandataire, il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le Directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

IV- L'information des actionnaires, préalablement à toute assemblée, est assurée :

1°/ Par l'envoi, sur leur demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'Assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la Société et du tableau des résultats des cinq dernières années.

En outre, doivent être joints à cet envoi :
– s'il s'agit de l'Assemblée Générale annuelle, le compte de résultat, le bilan, et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
– s'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le cas échéant, le rapport des Commissaires aux Comptes.

2°/ Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la Société, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, et le cas échéant, du projet de fusion ou de scission.

V- Vote par correspondance
Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Admission aux Assemblées – (article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Droit de vote – (article 31 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf dans les Assemblées Générales constitutives ou à caractère constitutif, dans lesquelles chaque actionnaire ne peut disposer de plus de dix voix ; le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

Existence de droits de vote multiples

Néant.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital social – (article 7 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 86 194 836 Euros. Il est divisé en 6 156 774 actions, d'une seule catégorie de 14 Euros chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations - (article 12 des statuts) (disposition autorisée par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 1995)

Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 § 5 du Code de Commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage.

En cas de non-respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société, lorsque les actions de la Société sont admises à la cote officielle d'une Bourse ou au second marché.

Autorisation de rachat d'actions par la Société

- Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 24 avril 1998, nous nous sommes dotés pour la première fois d'une autorisation de rachat d'actions propres en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois, qui n'a pas été utilisée, est venue à expiration le 23 octobre 1999.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 1999 a autorisé le Directoire en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois, qui n'a pas été utilisée, est venue à expiration le 25 septembre 2000.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le Directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois, dotée du visa n° 00-305 obtenu le 14 mars 2000 a pris fin le 3 octobre 2001 et s'est traduite par l'achat de 2 738 titres représentant 0,04 % du capital total de la SA GROUPE PARTOUCHE.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2001 a autorisé le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce afin, principalement, de réguler le cours des titres, et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à tout autre fin dans l'intérêt de la Société.

 Le prix maximal d'achat a été fixé à 100 Euros par action et le prix minimal des cessions à 50 Euros. Cette autorisation d'une durée maximum de dix-huit mois qui vient à expiration le 1er octobre 2002 n'a pas été mise en force.
- Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2002 a autorisé le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce afin, principalement, de réguler le cours des titres, et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à tout autre fin dans l'intérêt de la Société.

 Le prix maximal d'achat a été fixé à 100 Euros par action et le prix minimal des cessions à 50 Euros. Cette autorisation d'une durée maximum de dix-huit mois qui vient à expiration le 8 octobre 2003 n'a pas été mise en force.

Capital autorisé mais non émis

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2002, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée par l'AGE du 9 avril 2002	Durée de l'autorisation(1)	Montant maximum en Euros	Modalités
Augmentation de capital			
En numéraire	8 juin 2004	500 000 000	avec droit préférentiel de souscription sans droit préférentiel de souscription
Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	8 juin 2004	500 000 000	
Par émission de titres d'emprunt	8 juin 2004	500 000 000	avec droit préférentiel de souscription sans droit préférentiel de souscription

(1) vingt-six mois à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 avril 2002.

Années (du 1er novembre 1997 au 31 octobre 2001)		Montant des variations de capital (en FF et en Euros) Nominal	Prime	Montant successif du capital (en FF et en Euros)	Nombre cumulé d'actions
1998				560 266 434 F	6 156 774
1999				560 266 434 F	6 156 774
2000				560 266 434 F	6 156 774
2001	AGE du 2 avril 2001 Conversion du capital social en Euros par conversion de la valeur nominale des actions de 13,87 € à 14 € par incorporation de réserves	782 768,75 €		86 194 836 €	6 156 774
2002				86 194 836 €	6 156 774

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Répartition du capital social et des droits de vote au 04/03/2003

Principaux actionnaires en mars 2003	Nombre d'actions détenues	% du capital
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA (1)	3 835 500	62,30%
SOGESIC SARL (2)	284 500	4,62%
Famille PARTOUCHE	228 210	3,71%
Sous-total	**4 356 161**	**70,62%**
Public (4)	1 808 564	29,38%
Total	**6 156 774**	**100,00%**

(1) La SA FINANCIÈRE PARTOUCHE est une holding familiale.
(2) La SARL SOGESIC est une centrale d'achats du Groupe.
(3) Il n'existe pas de droits de vote double.
(4) Dont identifiées précisément, les Sociétés FMR Corp et Fidelity International Limited (FIL) détenant chacune respectivement 0,38 % et 4,67 %, soit ensemble 5,05 % du capital et la Société EEM (Belgique), détenant 8 % du capital.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus.
Aucun titre n'est détenu par les salariés.

Évolution de la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Identité des principaux Groupes d'actionnaires	Exercices au 31 octobre 2000 (n-2)	2001 (n-1)	2002 (n)
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	62,62 %	62,30 %	62,30 %
SOGESIC SARL	4,62 %	4,62 %	4,62 %
Famille PARTOUCHE	4,35 %	4,23 %	3,71 %
Sous-total	**71,59 %**	**71,15 %**	**70,62 %**
Public	28,41 %	28,85 %	29,38 %
Total	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**

Pacte d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Options

Il n'existe à ce jour aucun plan d'options de souscriptions d'actions.

Capital potentiel

Il n'existe aucun autre titre que ceux indiqués ci-dessus.

Nantissement d'actions de la SA GROUPE PARTOUCHE inscrites au nominatif

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	CRÉDIT SUISSE FIRST BOSTON	28/jan/02	30/avr/09	Remboursement de l'emprunt	3 835 500	62,30 %
TOTAL					**3 835 500**	**62,30 %**

Volumes traités, évolution des cours depuis dix-huit mois (source EURONEXT)

Périodes	Cours extrêmes Plus haut Euros	Plus bas Euros	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en millions d'Euros)
2001				
Septembre	72,80	45,15	17 230	0,99
Octobre	65,00	57,30	24 482	1,50
Novembre	64,00	55,00	42 844	2,55
Décembre	74,25	56,10	96 899	6,49
2002				
Janvier	75,50	63,00	29 836	2,10
Février	74,25	64,10	35 509	2,46
Mars	82,20	70,50	44 929	3,47
Avril	82,30	70,35	60 292	4,65
Mai	83,60	72,30	44 899	3,52
Juin	82,70	75,10	34 764	2,79
Juillet	84,20	77,50	18 928	1,50
Août	84,20	72,00	27 737	2,23
Septembre	75,00	57,35	18 619	1,26
Octobre	70,00	58,50	18 894	1,21
Novembre	72,00	63,70	21 664	1,45
Décembre	66,50	55,05	22 007	1,30
2003				
Janvier	61,00	55,00	62 208	3,60
Février	60,75	53,00	19 211	1,10

Marché des titres de la Société

L'action GROUPE PARTOUCHE admise à la cote du second marché de la Bourse de Paris le 29 mars 1995 est depuis le 2 novembre 1998 à la cote du premier marché au comptant de la Bourse de Paris (code 5354).

Établissement assurant le service financier de la Société

Le service des transferts et le paiement des dividendes sont assurés par la LYONNAISE DE BANQUE – Direction des Traitements Administratifs – Division Titres émetteurs, Chemin Antoine-Pardon – 69160 Tassin-La Demi-Lune.

Dividendes

Aucun dividende n'est proposé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2002.

Par ailleurs, les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents ont été les suivants :

Nantissement d'actions de la SA GROUPE PARTOUCHE inscrites au nominatif

	Exercice clos le 31/10/1997	Exercice clos le 31/10/1998	Exercice clos le 31/10/1999	Exercice clos le 31/10/2000	Exercice clos le 31/10/2001
Montant du dividende global en FF	55 410 966 F	61 567 740 F	67 724 514 F	67 724 514 F	
Montant du dividende global en €	8 447 347,31 €	9 385 941,46 €	10 324 535,60 €	10 324 535,60 €	4 925 419 €
Dividende net par action	9,00 F	10,00 F	11,00 F	11,00 F	0,80 Euros
Impôt payé	4,50 F	5,00 F	5,50 F	5,50 F	0,40 Euros
Revenu global par action	13,50 F	15,00 F	16,50 F	16,50 F	1,20 Euros

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2002, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.
Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au Service des Domaines).

LE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Hubert BENHAMOU – Président du Directoire.

Attestation du responsable du document de référence

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Hubert BENHAMOU

Les responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux Comptes	Date du dernier renouvellement	Fin du mandat
Titulaire KPMG Audit – département de KPMG SA Imm. KPMG, 1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	AGM du 24 avril 1998	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Titulaire Monsieur José DAVID 47, av. du Pt F. Roosevelt 92330 Sceaux	AGM du 24 avril 1998	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant Monsieur Gérard RIVIÈRE Imm. KPMG, 1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	AGM du 24 avril 1998	AGO apelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003
Suppléant Monsieur Emmanuel QUINIOU 62, rue de la Faisanderie 75116 Paris	AGM du 24 avril 1998	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2003

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE Exercice clos le 31 octobre 2002

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société GROUPE PARTOUCHE SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.
Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.
Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.
Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2000 arrêtés par le Directoire ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.
Les comptes annuels pour les exercices clos le 31 octobre 2001 et 31 octobre 2002 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.
Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2001 arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, il y est fait mention de la première application du règlement CRC 99-02.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2002, arrêtés par le Directoire, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, il y fait mention d'une observation sur les changements de présentation de la participation des salariés au compte de résultat et des impôts différés passif au bilan et sur le changement de méthode comptable relatif aux contrats de crédit-bail.
Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris La Défense et Sceaux, le 31 mars 2003
Les Commissaires aux Comptes

José David

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Maïr FERERES
Associé

Le responsable de l'information

Monsieur Alain CENS
Directeur financier

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques exigées dans le cadre du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

1) RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.1) Le responsable du document de référence page 99
1.2) Attestation du responsable du document de référence page 99
1.3) Les responsables du contrôle des comptes page 99
1.4) Le responsable de l'information page 100

3) RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

3.1) Renseignements de caractère général concernant la Société page 93
3.2) Renseignements de caractère général concernant le capital page 95
3.3) Répartition actuelle du capital et des droits de vote page 96
3.4) Marché des titres de la Société page 98

4) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

4.1) Présentation de la société et du Groupe page 88
4.2) Analyse des risques de la Société page 90
4.3) Politique d'investissement page 91
4.4) Évolution récente page 19
4.5) Perspectives d'avenir page 19
4.6) Faits exceptionnels et litiges page 91

5) PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS

5.1) Comptes consolidés du Groupe page 30
5.2) Comptes sociaux de la Société page 60
5.3) Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe page 58

6) ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1) Gouvernement d'entreprise page 84
6.2) Rémunérations allouées aux organes de Direction ou de Surveillance page 87

COB

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 02 avril 2003, conformément au règlement n° 98-01.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



GROUPE PARTOUCHE

141 bis, rue de Saussure – 75017 PARIS
Téléphone : 33 (0) 1 47 64 33 45 – Fax : 33 (0) 1 47 64 19 20
http://www.partouche.fr

Crédit photos : Marcel Partouche Sebban – Conception et réalisation : écomédia